

Les Deux-Caps

CAP BLANC-NEZ  CAP GRIS-NEZ

GRAND SITE DE FRANCE

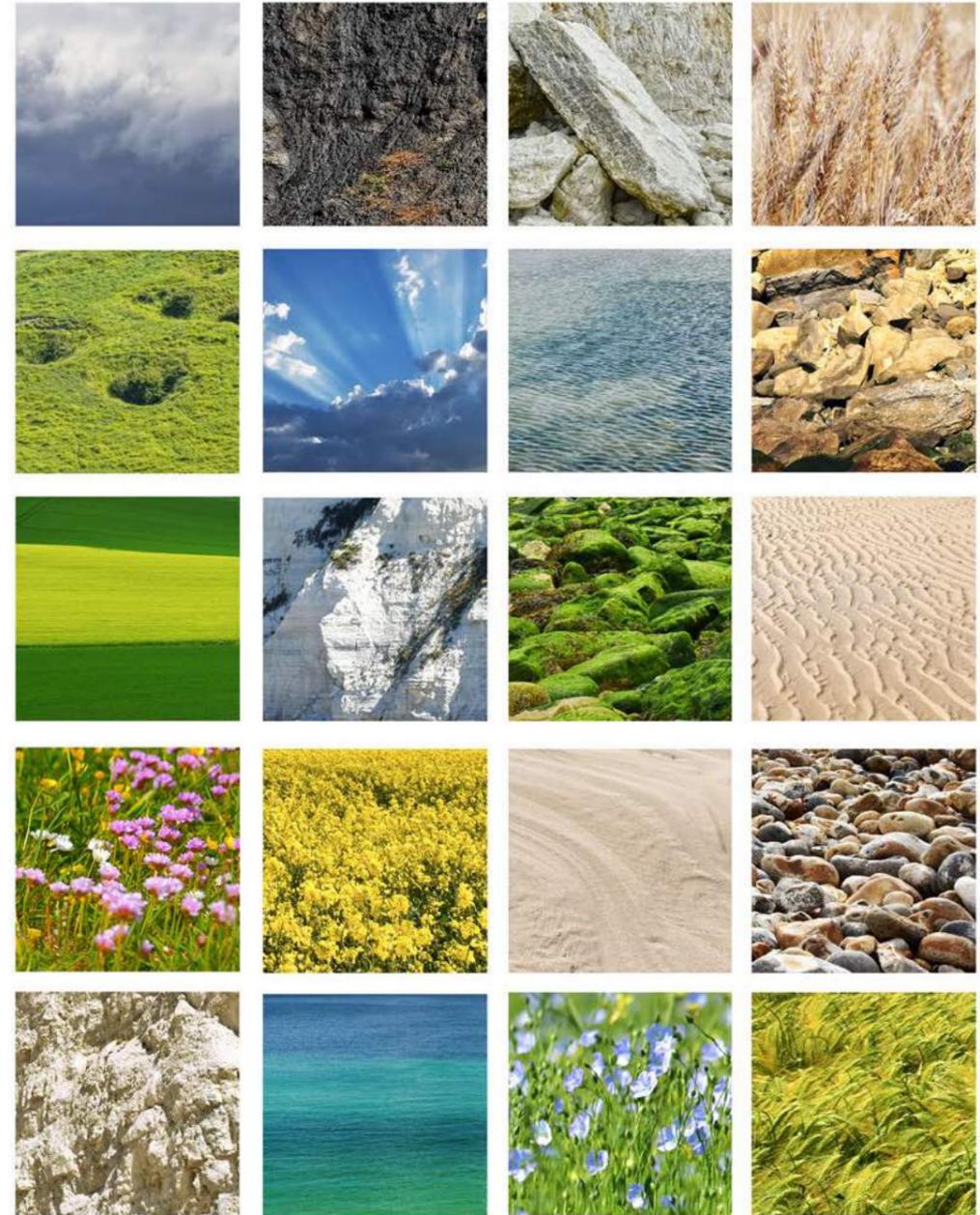
DOSSIER DE CANDIDATURE AU RENOUVELLEMENT DU LABEL GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS BLANC-NEZ, GRIS-NEZ

MAI 2017



Les Deux-Caps

CAP BLANC-NEZ  CAP GRIS-NEZ



GRAND SITE DE FRANCE

SOMMAIRE

Déclaration d'engagement du Président du Département du Pas-de-Calais *Page 6*

PARTIE 1 Le Grand Site de France Les Deux-Caps, Blanc-Nez, Gris-Nez :
Présentation du site et d'une dynamique territoriale *Page 8*

1.1 Un site emblématique de la Côte d'Opale *Page 10*

1.1.1 Présentation du Site des Deux-Caps *Page 10*

1.1.2 Le Site des Deux-Caps dans ses environnements local,
Départemental, Régional, National et Euro-Régional *Page 17*

1.1.3 Le périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps
pour la période 2017-2023 *Page 22*

1.2 Un territoire vivant, habité et convoité *Page 24*

1.2.1 L'histoire du Site des Deux-Caps *Page 24*

1.2.2 Les paysages du Site des Deux-Caps *Page 30*

1.2.3 Un baromètre des valeurs sociales, économiques et territoriales *Page 38*

1.2.4 Une valeur paysagère et un « esprit des lieux » *Page 42*

PARTIE 2

2011/2016 - Bilan de la 1ère période de labellisation *Page 44*

2.1 La volonté d'établir un bilan partagé et objectif *Page 46*

2.1.1 Rappel méthodologique *Page 46*

2.1.2 Le bilan des 24 mesures *Page 48*

2.2 Bilan de la Gouvernance *Page 58*

2.3 Les chiffres clés et indicateurs d'évaluation *Page 62*



PARTIE 3 2017/2023 - Un projet territorial partagé *Page 66*

3.1 **AXE 1 : Préserver, gérer et valoriser les paysages emblématiques** *Page 69*

3.1.1 Mettre en œuvre une stratégie foncière au service du paysage *Page 69*

3.1.2 Prendre en compte les enjeux paysagers dans les documents de planification *Page 69*

3.1.3 Gérer les espaces naturels au service des paysages
emblématiques du Site des Deux-Caps *Page 70*

3.1.4 Mobiliser les acteurs du Grand Site de France Les Deux-Caps pour
proposer un paysage de qualité, protégé et partagé *Page 71*

3.2 **AXE 2 : Proposer une nouvelle expérience de découverte** *Page 74*

3.2.1 Mettre en œuvre la stratégie d'accueil *Page 74*

3.2.2 Travailler autour d'une nouvelle offre d'expérience à vivre *Page 86*

3.3 **AXE 3 : Faire du Site des Deux-Caps un laboratoire de l'innovation territoriale** *Page 92*

3.3.1 Conforter et accompagner l'identité agricole et maritime *Page 92*

3.3.2 Impliquer l'habitant, donner à voir et à comprendre aux visiteurs *Page 96*

3.3.3 Faire du label Grand Site de France, un vecteur de cohésion et d'innovation
sociale, éducative, sportive, environnementale ou culturelle *Page 98*

PARTIE 4 Les moyens de suivi, d'évaluation et d'observation *Page 100*

PARTIE 5 Organisation et moyens de la Gouvernance *Page 106*

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

DU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Le Site des Deux-Caps demeure un site emblématique du Département du Pas-de-Calais et de la nouvelle Région des Hauts-de-France. En 1976, il a été le premier en France à être classé « Grand Site National » et bénéficie depuis 1963, avec le classement de l'anse du Gris-Nez, d'une mobilisation forte des habitants et des élus locaux, pour le préserver, tout en le valorisant. La diversité de ses paysages, de ses ambiances et ses patrimoines naturel, historique, maritime, agricole et architectural lui confèrent cette valeur nationale, reconnue le 29 mars 2011, par l'attribution du label Grand Site de France.

Au terme de cette première période de labellisation, le Département et les partenaires de la Gouvernance ont mené un bilan complet, collectif et objectif. Incontestablement, le Label Grand Site de France nous a beaucoup apporté !

Et pour commencer, j'exprimerai de la reconnaissance pour le travail accompli d'une histoire de plus de 50 ans marquée par la volonté forte d'agir pour appliquer au quotidien les valeurs du Label Grand Site de France.

Ce bilan nous a permis de poser un regard teinté d'humilité, de sérieux et de discernement sur le premier cycle où la dynamique de notre Gouvernance a également trouvé une source d'inspiration auprès des autres membres du Réseau des Grands Sites de France, à commencer par nos voisins de la Baie de Somme.

Cette vertu de faire partie d'un réseau reconnu nous a permis de prendre conscience du caractère unique, exceptionnel et grandiose qui caractérise les paysages du Site des Deux-Caps.

Ce regard porté sur le Site a été le moteur de notre volonté partagée de faire mieux, de faire plus, d'apporter ensemble une véritable plus-value pour nous permettre de solliciter aujourd'hui le renouvellement du label Grand Site de France.

Notre projet à l'horizon 2023 porte sur le même périmètre que celui de 2011.

En s'appuyant sur le Plan de Cohérence Paysagère, il s'agira de terminer ce qui a été initié en 2011 et de le conforter autour d'une culture commune à bâtir sur la notion de paysage, placée au cœur de notre projet et de nos engagements environnementaux, culturels, économiques et sociaux.

Fort d'un modèle de Gouvernance unique, regroupant :

- Les services de l'Etat,
- La Région Hauts-de-France, le Département du Pas-de-Calais, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, le Conservatoire du Littoral, Eden 62,
- Les 4 intercommunalités et les 8 communes concernées par le périmètre Grand Site de France,
- Les Chambres consulaires d'Agriculture et de Commerce et d'Industrie.

la seconde période de labellisation bénéficiera de l'apport de trois nouveaux signataires : Le Parc naturel marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 62 et l'Agence de Développement et Réserve Touristiques.

Cette Gouvernance sera également renforcée par la création d'un Comité Local de Suivi et d'un Conseil Consultatif Associatif, illustrant la volonté d'impliquer les habitants des communes qui constituent aujourd'hui le Site des Deux-Caps.

Nous aurons ainsi à cœur de garantir collectivement la pérennité de la gestion exemplaire engagée sur ce territoire exceptionnel, parfois convoité, souvent envié.

Nous serons vigilants à veiller à la cohérence des projets et des engagements portés par cette candidature au renouvellement du Label Grand Site de France.

Nous garderons enfin le souci constant de pédagogie et de transmission des valeurs paysagères que lui confère cette reconnaissance nationale.



Michel DAGBERT
Président du Conseil
départemental du Pas-de-Calais

Au nom de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la candidature au renouvellement du label Grand Site de France.



PARTIE 1

CAP BLANC-NEZ  CAP GRIS-NEZ

LE GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS, BLANC-NEZ, GRIS-NEZ

PRÉSENTATION DU SITE ET D'UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE

1.1. UN SITE EMBLÉMATIQUE DE LA CÔTE D'OPALE

Plage de Wissant



1.1.1 PRÉSENTATION DU SITE DES DEUX-CAPS

Le périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps, Blanc-Nez, Gris-Nez

Site emblématique de la Région Hauts-de-France (Nord Pas-de-Calais Picardie), ce joyau de La Côte d'Opale est situé dans le Département du Pas-de-Calais, entre Boulogne-sur-Mer et Calais. Remarquable par la diversité de ses paysages, la variété des milieux et des villages qui le composent, le Site des Deux-Caps constitue la bande côtière littorale du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

Sa situation aux portes du **Détroit du Pas-de-Calais** offre un point de vue exceptionnel sur l'Angleterre.

Le Grand Site de France Les Deux-Caps, **labellisé en mars 2011**, comprend **5 sites classés** et **4 sites inscrits**.

Il s'étend sur une superficie de 7 505 hectares, sur un linéaire côtier de 23 km et regroupe **8 communes** du nord au sud : Sangatte (partiellement), Escalles, Wissant, Tardinghen, Audinghen, Audresselles, Ambleteuse et Wimereux réparties au 1er janvier 2017 sur 4 intercommunalités (Communautés d'Agglomérations du Boulonnais et du Calaisis et Communautés de Communes de La Terre des 2 Caps et Pays d'Opale) accueillant une population permanente de près de **16 500 habitants**.

Le Site des Deux-Caps a été classé* en deux fois, principalement :

- Dunes et estuaires de la Slack et Pointe aux Oies sur Ambleteuse et Wimereux (décret du 23 novembre 1973)
- Caps Gris-Nez et Blanc-Nez, repartis sur 7 communes (décret du 23 décembre 1987)

S'y ajoutent deux autres petits sites classés :

- Les rochers du Fort de Croÿ à Wimereux (arrêté du 28 novembre 1927)
- Le Fort Vauban à Ambleteuse (arrêté du 2 juin 1931)

La reconnaissance de l'intérêt général porté par la protection du Site des Deux-Caps cible « l'intérêt scientifique et géologique, l'intimité biologique et l'immensité à contempler, constituant les valeurs du plus grand site classé du Pas-de-Calais » (rapport du classement du Site des Deux-Caps - décembre 1987).

Le rapport détaille cet alliage d'éléments identitaires et cette diversité concentrée sur ce périmètre, autour des mots clés : relief accentué, ampleur et variété de paysages, caractère sauvage, falaises abruptes, dunes vivantes, dunes fossiles, villages typiques, fermes isolées, vent, rudesse, ornithologie...

On note ainsi « une diversité de typologies villageoises aux ambiances différemment séparées par une mosaïque de vastes espaces agricoles et naturels diversifiés ».

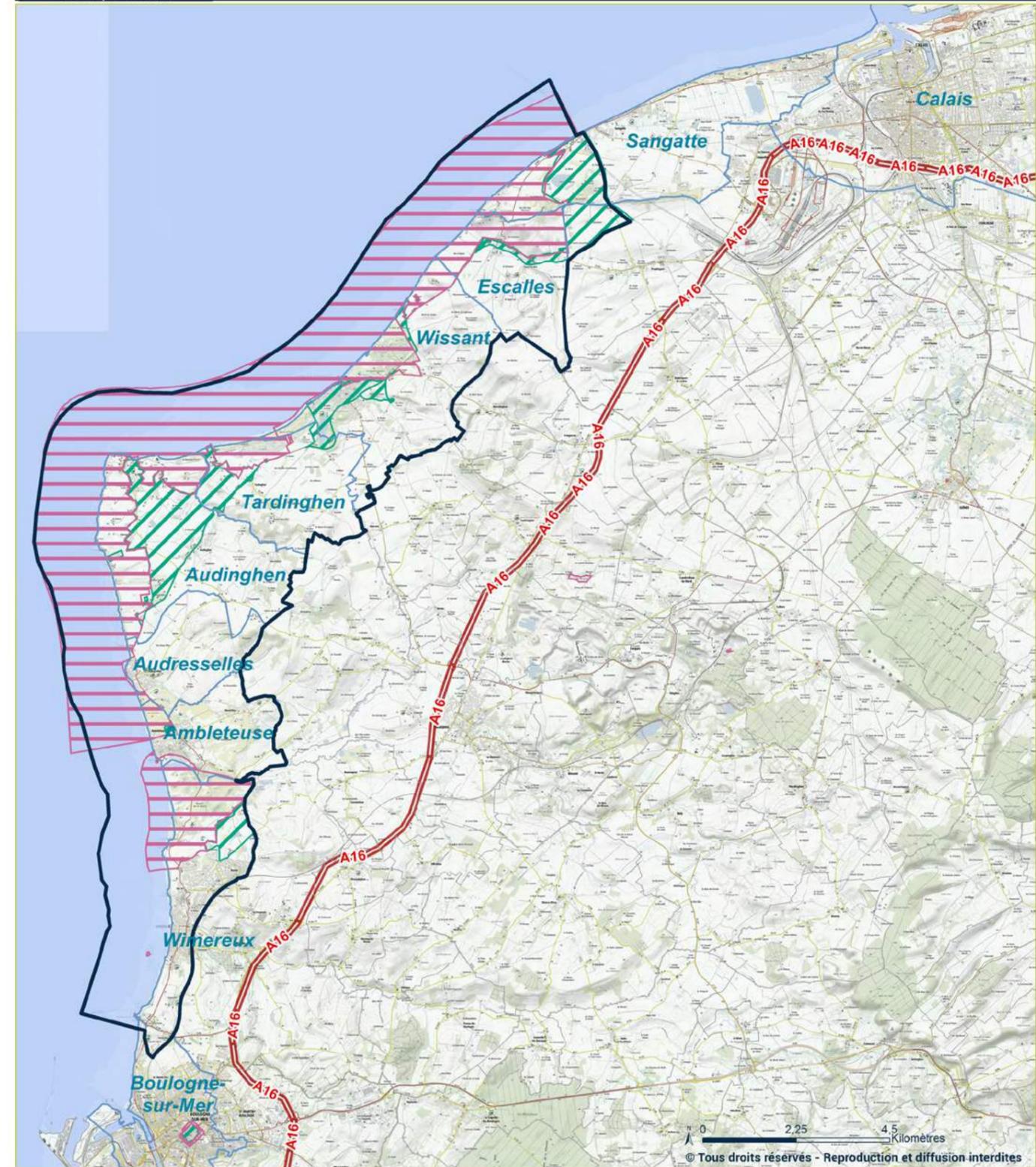
Soit aujourd'hui : 2 791 hectares classés sur la partie terrestre et 2 500 hectares dans le Domaine Public Maritime (DPM) pour un total de 5 291 hectares.

• Des sites inscrits*

- Site des Caps Blanc-Nez et Gris-Nez (62SI06 - arrêté du 16 septembre 1970)
- Dunes de la Manchue sur Ambleteuse et Audresselles (62SI07 - arrêté du 16 septembre 1970)
- Prairies de Warenne à Wimereux (62SI08 - arrêté du 16 septembre 1970)
- Camp César à Wissant (62SI12 - arrêté du 1er mars 1973)

Soit un total de 1 140 hectares de sites inscrits.

(* Sources : chiffres issus de la « fiche d'identité » du Grand Site de France Les Deux-Caps, réalisée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - septembre 2014)



Légende		Localisation	Sources - Réalisation
Administratif	Réseau routier		Sources : IGN BD TOPQ, IGN Route 500, DREAL site classés et inscrits Scan 25 express standard Réalisation : Cd 62, Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoires départemental, SIGEO Décembre 2016
Périmètre du Label Grand Site de France	Autoroute		
Communes Grand Site de France			
Environnement			
Sites classés			
Sites inscrits			

PRÉSENTATION DES COMMUNES DU GRAND SITE

Spatialement, le périmètre du label Grand Site de France Les Deux-Caps comprend l'intégralité des superficies communales de **Wimereux**, **Ambleteuse**, **Audresselles**, **Audinghen**, **Tardinghen**, **Wissant** et **Escalles**. Sur **Sangatte**, seule l'extrémité sud de la commune est reprise dans le périmètre.

Sur le Site des Deux-Caps, les villages se suivent mais ne se ressemblent pas. Chaque commune a son **identité**, son **histoire** : La digue promenade de Wimereux et ses villas balnéaires du début du XXème siècle, Ambleteuse et son fort Vauban qui veille sur l'estuaire de la Slack, Audresselles et ses maisons de pêcheur basses à la façade blanche et aux volets bleus, Audinghen et son phare, gardien du détroit du Pas-de-Calais, Tardinghen et sa vue imprenable sur la Baie de Wissant, Wissant et son école de peintres de la fin du XIXème siècle, capteurs des multiples nuances de la lumière d'Opale, Escalles, niché au pied de l'imposant Cap Blanc Nez, et pour terminer Sangatte, son immense plage de sable fin, théâtre de la première traversée de la Manche en avion par Louis Blériot !

Wimereux



Ambleteuse



Audresselles



Audinghen

Wissant



Tardinghen



Sangatte



Escalles



Au nord, la limite du périmètre se matérialise sur celle du **site inscrit et classé** du Cap Blanc-Nez situé sur la commune de Sangatte-Blériot. Le périmètre intègre un **linéaire littoral et côtier de 23 km**. Il inclut également les 5 sites Natura 2000 répartis en une Zone de Protection Spéciale et 4 sites pour la directive Habitats :

Falaises et pelouses du Cap Blanc-Nez (733 ha à 60 % terrestres)

Falaises du Cran aux Œufs au Cap Gris-Nez, Dune de Châtelet, marais de Tardinghen, Dunes de Wissant

(1 023 ha dont 25 % terrestres)

Récifs des Caps Blanc-Nez et Gris-Nez (29156 ha maritimes)

Falaises et Dunes de Wimereux et estuaire de la Slack (410 ha terrestres)

Zone de Protection Spéciale du Cap Gris-Nez (56 224 ha maritimes)

La multiplicité des enjeux, la richesse naturelle du site témoignent de la diversité des acteurs :

Etat, Conservatoire du littoral, Département, Eden 62, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Parc naturel marin, aires marines protégées, Région...

Il fait également écho au travail de gouvernance mis en œuvre sur le Site des Deux-Caps et à la plus-value générée par la démarche Grand Site de France.

Les falaises du Cap Gris-Nez

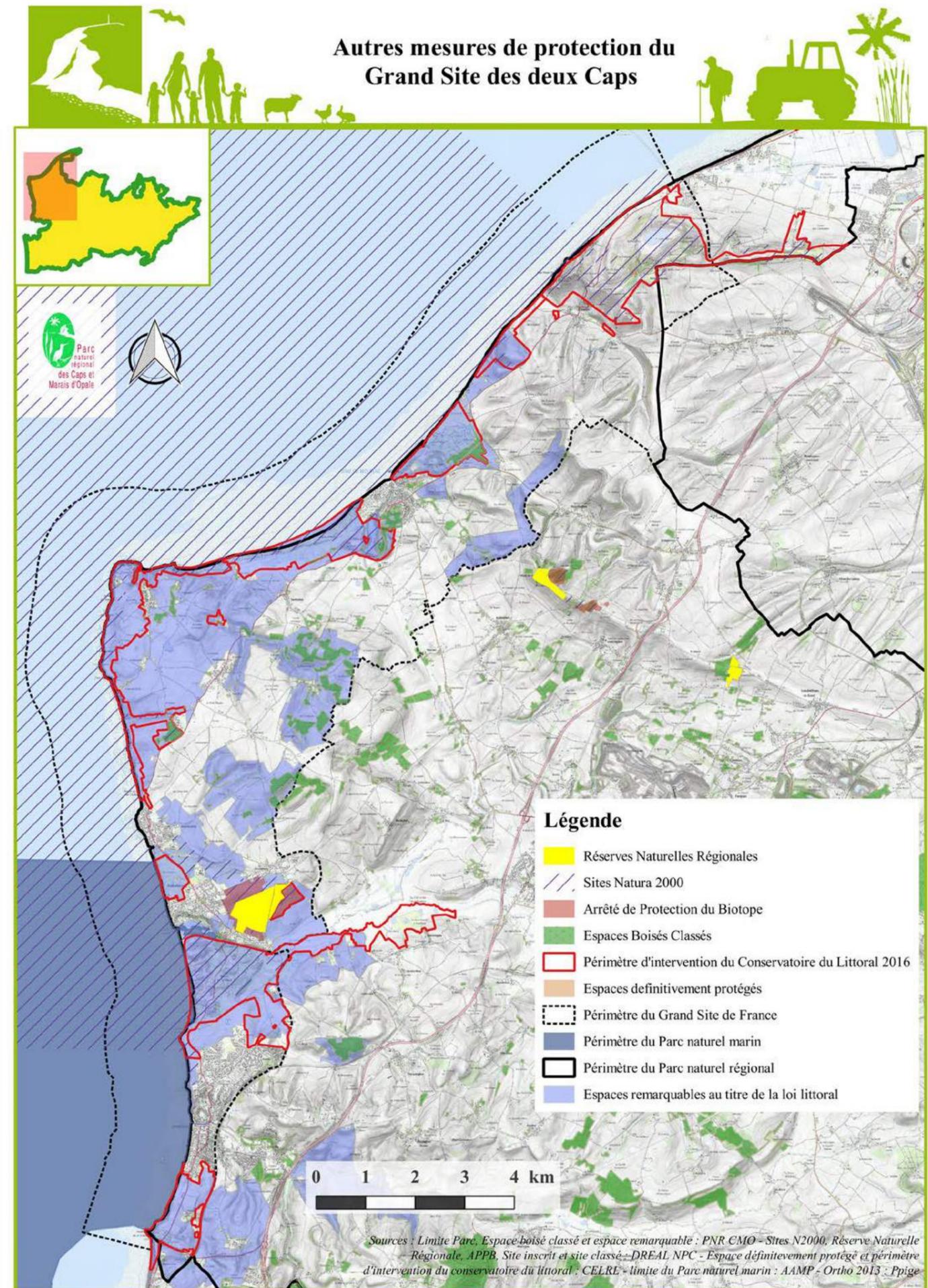


Les falaises du Cap Blanc-Nez



Palette de couleurs

Autres mesures de protection du Grand Site des deux Caps



LES ÉTAPES DE LA PROTECTION PAYSAGÈRE

Depuis plus de 50 ans, les habitants, les élus locaux et régionaux, les Conseillers départementaux du Pas-de-Calais et l'Etat se sont engagés dans la politique Grand Site, au travers d'actions de préservation et de classement, d'acquisition d'Espaces Naturels Sensibles et de gestion volontariste, ou de mise en valeur du Site des Deux-Caps :

- 1963 :** L'anse du Cap Gris-Nez est le premier site naturel à être classé.
- 1973 :** Classement de l'estuaire de la Slack et de la Pointe aux Oies.
- 1978 :** Le Grand Site des Deux-Caps bénéficie de la mise en œuvre d'une première Opération Grand Site et intègre le premier cercle constitué des 26 Grands Sites nationaux.
- 1989 :** L'opération Cap 93 est lancée sous maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale pour réaliser des premiers travaux d'aménagement d'urgence.
- 2000 :** Le Réseau des Grands Sites de France est créé et compte 17 membres dont le Site des Deux-Caps. Une seconde Opération Grand Site est lancée sous la maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.
- 2004 :** Le Conseil général du Pas-de-Calais poursuit la démarche et prend la maîtrise d'ouvrage d'une nouvelle Opération Grand Site, Site des Deux-Caps.
- 2005 :** Des travaux de sécurité sont effectués au Cap Blanc-Nez.
- 2007 à 2010 :** Concrétisation d'une première phase de travaux et d'aménagements sur le Site des Deux-Caps et notamment le Gris-Nez.
- 2010 :** Début de la seconde phase de travaux et aménagements sur le Site des Deux-Caps.
- 29 mars 2011 :** Obtention du label Grand Site de France. Les Deux-Caps, Blanc-Nez, Gris-Nez deviennent le 9ème site labellisé en France.
- De 2011 à 2016 :** Mise en œuvre des 24 mesures du dossier de candidature à l'obtention du label Grand Site de France sur le Site des Deux-Caps.
- De 2017 à 2023 :** Mobilisation pour le renouvellement du label Grand Site de France autour d'un projet partagé de cohérence paysagère du Site des Deux-Caps.

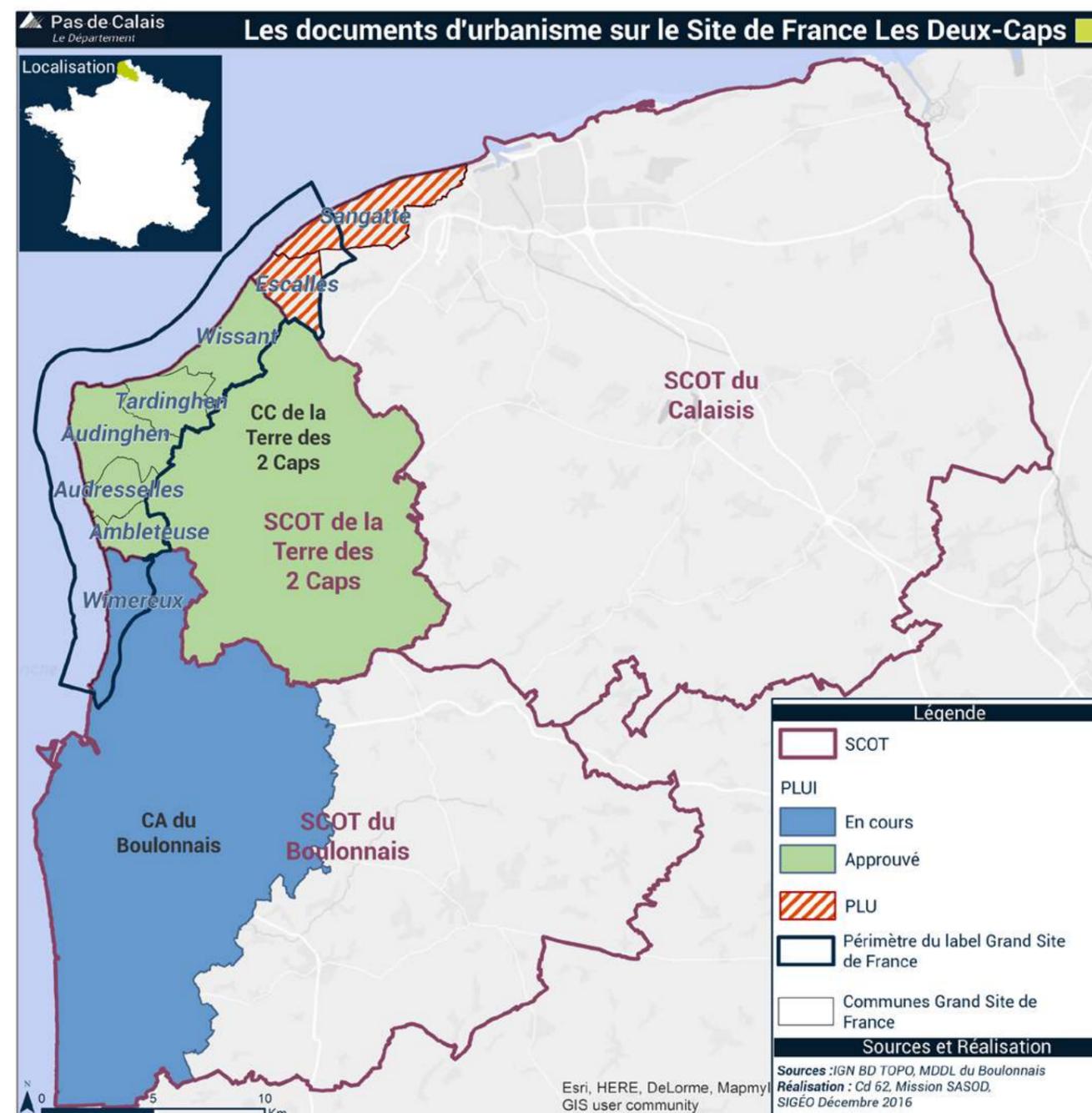
Frise temporelle synthétique



1.1.2 LE GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS DANS SES ENVIRONNEMENTS, LOCAL, DÉPARTEMENTAL, RÉGIONAL, NATIONAL ET EURO-RÉGIONAL

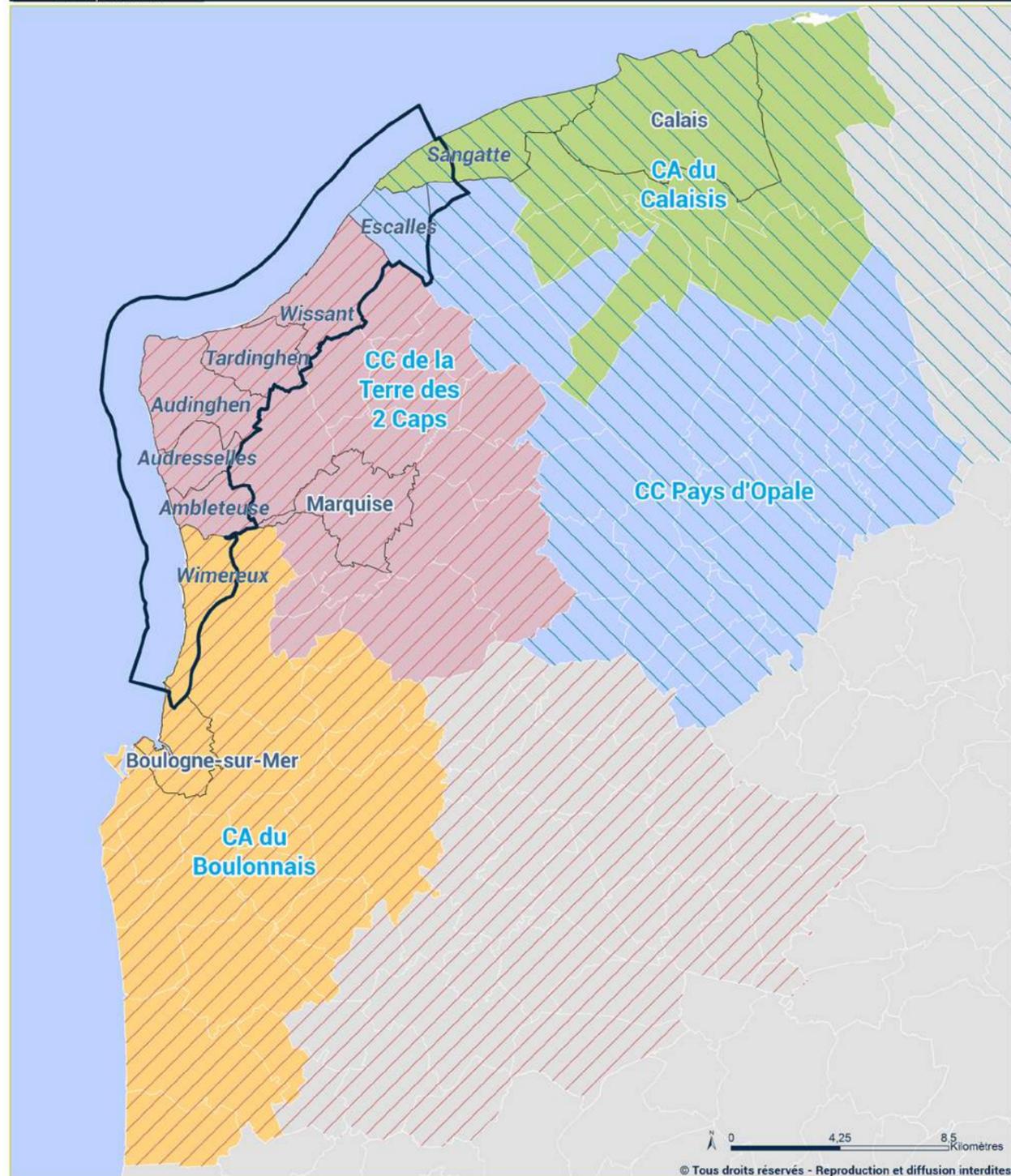
De Wimereux à Sangatte-Blériot, **le périmètre** du label Grand Site de France Les Deux-Caps concerne 4 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, 2 Pays, animé dans le contexte de 3 Schémas de Cohérence Territoriale, 2 Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux et 2 Plans Locaux d'Urbanisme communaux.

Le Site des Deux-Caps représente **un véritable trait d'union** entre les agglomérations de Boulogne-sur-Mer et Calais qui concentrent respectivement 117 200 et 95 300 habitants (Insee 2013).



Pas-de-Calais
Le Département

Le Grand Site de France dans son contexte local



Légende

- Périimètre du label Grand Site de France
- Communes Grand Site de France

Pays

- Boulonnais
- Calaisis

EPCI au 1er janvier 2017 (intercommunalités provisoires issues de la dernière CDCI du 23 Septembre 2016)

- Communauté d'Agglomération du Boulonnais
- Communauté d'Agglomération du Calaisis
- Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps
- Communauté de Communes Pays d'Opale

Localisation

Sources : BD TOPO® - ©IGN - Paris 2012 - DREAL NPdCRéalisation : Cd 62, Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoires départemental, SIGÉO Novembre 2016



Ce périmètre s'inscrit également dans celui du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. La mise en œuvre des engagements de la candidature initiale à l'obtention du label Grand Site de France Les Deux-Caps est inscrite dans la charte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, renouvelée en 2014 et s'appuie sur l'orientation 16 : « **Promouvoir une démarche de gestion intégrée sur l'interface terre-mer** » ainsi que sur les **mesures 50 à 52** :

- Mesure 50** : Concilier les usages multiples de l'espace et assurer un aménagement équilibré du littoral
- Mesure 51** : Améliorer l'accueil des visiteurs
- Mesure 52** : Faire vivre le label Grand Site de France pour le Site des Deux-Caps

De la même façon, le périmètre Grand Site de France Les Deux-Caps recouvre une partie maritime du nord du Parc naturel marin des Estuaires picards et de la Mer d'Opale qui s'étend de la Bresle, fleuve côtier se jetant dans la Manche au Tréport (Seine Maritime), à la Slack à Ambleteuse. Le Parc naturel marin, créé en 2012, s'inscrit comme un trait d'union entre les Grands Sites de France Les Deux-Caps et Baie de Somme.



Aménagements (les belvédères) du Cap Gris-Nez

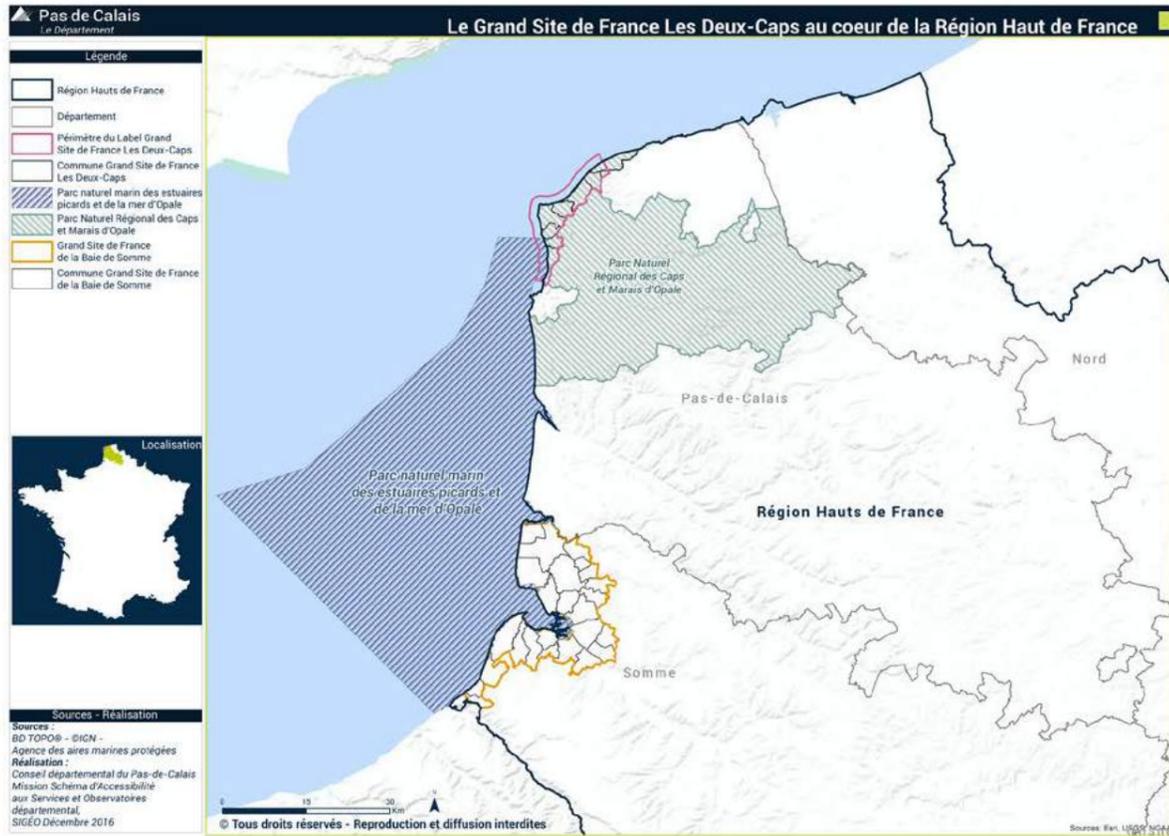
Les préoccupations de **protection**, de **valorisation** des patrimoines naturels et culturels sont ici partagées.

Le Département du Pas-de-Calais **a engagé**, dès 1978, une politique exemplaire dans le domaine des Espaces Naturels Sensibles (avant même la loi qui l'a généralisée en 1985).

La loi a permis au Département de développer **une stratégie foncière**. Ce dernier a par ailleurs créé un outil technique dédié à la gestion des espaces naturels et à l'éducation à l'environnement qu'il soutient : le syndicat mixte EDEN62. Aujourd'hui le Département est propriétaire de **1800 ha d'espaces naturels aménagés** et gérés par le syndicat mixte EDEN62. En partageant sa stratégie foncière sur le littoral avec le Conservatoire du Littoral, ce sont 3500 ha, propriété du Conservatoire, et 290 ha du Domaine public Maritime qui sont également remis en gestion à EDEN 62 qui intervient par ailleurs sur 400 ha de terrains communaux à l'échelle départementale.

Le Conservatoire du Littoral a apporté son concours à la **protection des paysages** du site des Deux-Caps dès 1979. Il a ainsi ancré la stratégie de protection foncière sur ce littoral convoité dans le principe de l'inaliénabilité des territoires acquis par la puissance publique.

Cette dynamique s'inscrit également à l'échelle de la nouvelle **Région Hauts-de-France** comprenant les deux Grands Sites de France de la Baie de Somme et des Deux-Caps ainsi que le Site des Dunes de Flandre au nord de Dunkerque qui travaille sur un dossier d'Opération Grand Site. Tous les sites sont membres du **Réseau des Grands Sites de France**.



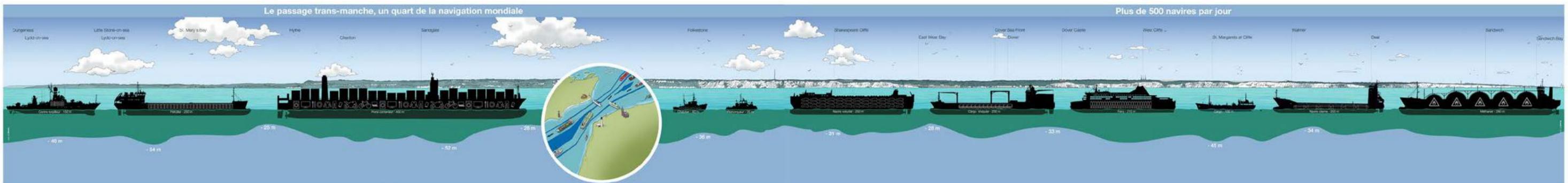
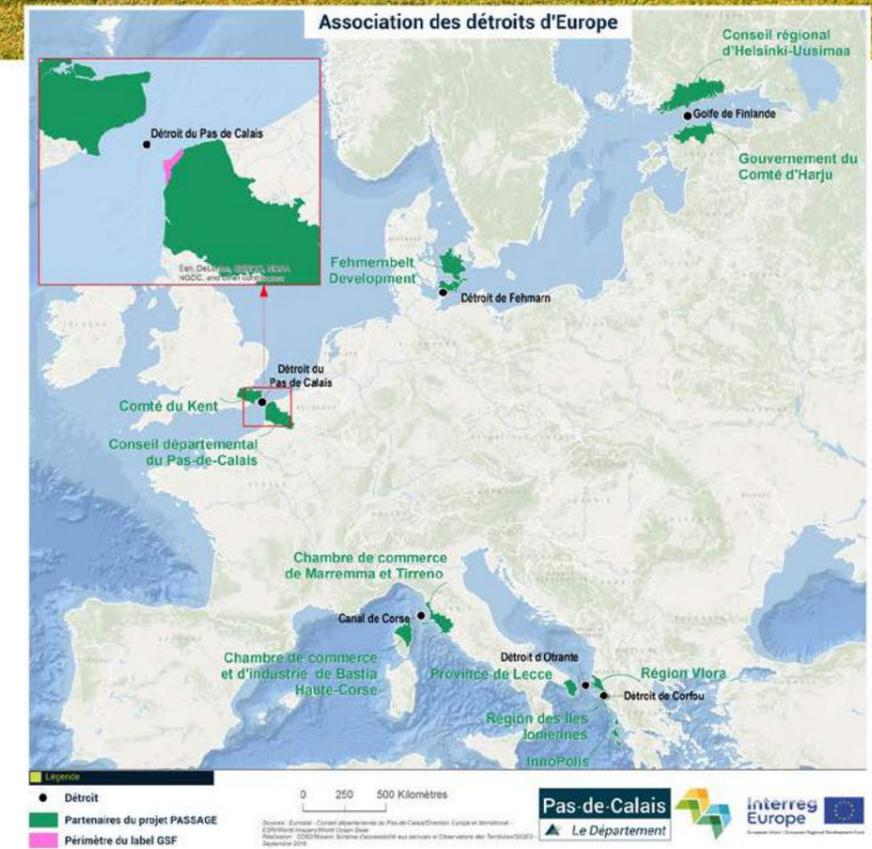
Le Site des Deux-Caps se situe également à **un carrefour géographique européen et international**. Ici, le Cap Gris-Nez s'avance dans la mer à moins de 30 km de l'Angleterre et marque la rencontre de la Manche et de la Mer du Nord. Sa façade littorale s'intègre dans le Détroit du Pas-de-Calais où passent en moyenne 450 bateaux par jour, en faisant le **Détroit de Transit Maritime le plus fréquenté au monde**. Cette caractéristique fut à l'origine de la proposition du Département du Pas-de-Calais de créer l'**association des Détroits d'Europe** qui compte aujourd'hui 27 membres.

Cette initiative a débouché en 2012 sur la création d'un programme européen dédié, **NOSTRA**, qui a permis de consolider les relations autour d'un programme d'actions permettant de reconnaître la spécificité et la fragilité environnementale des détroits d'Europe. Plus récemment encore, quelques mois après la **COP 21**, l'approbation du projet « **PASSAGE** » par l'Union Européenne est une reconnaissance des enjeux propres à ces frontières maritimes que sont les détroits.

Le projet marque la volonté du passage à **une économie décarbonnée** des flux maritimes, moins consommateurs d'énergie et plus respectueux de l'environnement. Un objectif positif pour le Site des Deux-Caps et son homologue anglais des White Cliffs devant lesquels s'effectue le trafic maritime.

Onze partenaires européens ont rejoint ce défi de long terme qui vise à réduire les émissions de gaz carbonique de 80 % à l'horizon 2050 par rapport à leur niveau de 1990.

La **dimension européenne** de la démarche entreprise sur le Site des Deux-Caps se concrétise également par la reconnaissance de sa contribution aux objectifs européens de **préservation** et de développement du **patrimoine** et des **paysages remarquables** du Nord Pas-de-Calais, confortant l'attractivité et la visibilité de la **Région Hauts-de-France**.





Wimereux, la Pointe de la Crèche

1.1.3 LE PÉRIMÈTRE DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS / 2017-2023

Le **périmètre**, proposé pour le renouvellement de l'attribution du label Grand Site de France, est **identique à celui de la période 2011-2016**.

Après une première phase d'aménagements importants liés à la mise en œuvre du **schéma d'accueil stratégique**, l'objectif sera de conforter le périmètre actuel, élargi aux résultats de la procédure en cours du classement de la Pointe de la Crèche, à l'entrée sud du Site des Deux-Caps.

La procédure de classement en cours cible une extension probable sur des espaces situés sur les communes de Wimille et Boulogne-sur-Mer. Ils seront inclus de facto dans le périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps et permettront aux deux communes de rejoindre la Gouvernance de la démarche Grand Site de France.

De la même façon, la réalisation de l'aire d'accueil de la Descenderie à Sangatte sur des terrains de l'ancienne concession du Tunnel sous la Manche, rétrocédés par l'Etat, conforte la localisation de la porte d'entrée nord du périmètre du Grand Site de France. Le développement du projet de plaine de loisirs de Sangatte, déjà évoqué en 2011, est toujours conçu comme un espace de transition entre les zones urbanisées de Sangatte et le Cap Blanc-Nez.

Sa faisabilité s'inscrit dans un cadre de réglementation cohérent avec la proximité d'un Grand Site de France.

Ce périmètre correspond à la fois au socle environnemental, paysager et patrimonial qui constitue les éléments emblématiques du Site des Deux-Caps, mais aussi au cœur des mesures de protection (**sites classés, inscrits, Natura 2000**...), des pratiques du territoire ainsi qu'à une vision partagée du rayonnement du périmètre du label Grand Site de France par les différents partenaires du projet pour celui du renouvellement potentiel du label Grand Site de France Les Deux-Caps (20 en 2010 et aujourd'hui 23).



Le périmètre proposé au label Grand Site de France Les Deux-Caps s'appuie à la fois sur des pratiques de **gestion du paysage** et sur un **projet partagé** par les 23 signataires de la gouvernance portée par le Département du Pas-de-Calais.

Si le travail mené par l'agence Folléa-Gautier, sur la définition d'un projet de Plan de Cohérence Paysagère du Site des Deux-Caps, donne des perspectives de moyen et long terme sur un élargissement futur du Grand Site de France Les Deux-Caps, la période 2017-2023 doit en priorité finaliser l'achèvement des engagements pris en 2011.

La consolidation du périmètre initial est un choix politique, partagé par l'ensemble des signataires de la convention de partenariat au renouvellement du label Grand Site de France.

LES CHIFFRES CLÉS DU PÉRIMÈTRE GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS 2017-2023

RÉGION : **Hauts-de-France**

DÉPARTEMENT : **Pas-de-Calais**

INTERCOMMUNALITÉS : **Communauté d'Agglomération du Boulonnais (1 commune),
Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps (5 communes),
Au 1er janvier 2017 Communauté de Communes Pays d'Opale
1 commune), Communauté d'Agglomération
Grand Calais Terres et Mers (1 commune partielle)**

SUPERFICIE TERRESTRE : **7 505 ha**

POPULATION : **16 730 habitants, recensement INSEE 2016**

SITES CLASSÉS : **5 291 ha, dont 2 791 ha en zone terrestre
Projet de classement de la Pointe de la Crèche**

SITES INSCRITS : **1 140 ha**

NOMBRE DE COMMUNES : **7 en totalité, Wimereux, Ambleteuse, Audresselles,
Audinghen, Tardinghen, Wissant, Escalles
et 1 partiellement : Sangatte-Blériot
Deux communes supplémentaires potentiellement
et partiellement concernées par le projet de classement
de la Crèche : Wimille et Boulogne-sur-Mer**

DEUX VILLES ET UN BOURG-CENTRE QUI BORDENT
LE GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS :
**Calais au nord, Boulogne-sur-Mer au sud et Marquise à l'est, sur lesquels rayonne
la dynamique du Grand Site de France Les Deux-Caps.**

1.2. UN TERRITOIRE VIVANT, HABITÉ ET CONVOITÉ

Période Pléiglaciaire



Source des illustrations : Paléo-animo-décalco... dans le Déroit du Pas-de-Calais - Service départemental d'Archéologie du Pas-de-Calais - 2004

1.2.1 L'HISTOIRE DU SITE DES DEUX-CAPS

L'histoire commence ici, **il y a 170 millions** d'années avant notre présent au Jurassique avec la naissance d'un socle rocheux qui deviendra le Cap Gris-Nez. Puis, il y a 90 millions d'années, au crétacé, la mer envahit de nouveau le Boulonnais où se déposent des sables, des argiles et de la craie qui reste bien visible de nos jours au Cap Blanc-Nez.

500 000 ans avant notre présent, se crée le Déroit du Pas-de-Calais suite à un effondrement de terrains entre deux failles terrestres, créant un fossé que la mer envahit. Il faudra attendre plusieurs périodes de réchauffement climatique, la fonte des glaciers et l'élévation du niveau de la mer, pour que se réalise la jonction entre la Manche et la Mer du Nord, vers 8 500 avant JC. La formation du Déroit du Pas-de-Calais fera du Site des Deux-Caps un **point stratégique au cœur de l'Histoire**, couplant les enjeux militaires, politiques et commerciaux.

Portus itius fut le nom donné par Jules César au port qui lui servit de point de départ de sa conquête des Gaules et de la Bretagne, l'actuelle Angleterre. Historiens et scientifiques se divisent sur sa position variant de Boulogne-sur-Mer à Wissant, proche du Cap Gris-Nez ou pour d'autres, au Cap Blanc-Nez.



Période Néolithique



L'Age de Fer



Période Galloromaine



Le Moyen Age



Le Grand Site de France Les Deux-Caps en 2017

Après une période d'occupation anglaise, que symbolise la présence du Fort Henry VIII au Cap Gris-Nez, **tous les grands conquérants**, de Louis XIV à Napoléon en passant par Adolf Hitler, ont choisi un jour d'établir sur le Site des Deux-Caps leur camp de base en vue d'envahir l'Angleterre... sans jamais voir leur projet aboutir ! Des quatre forts érigés au XVIIème siècle (dont seul celui d'Ambleteuse subsiste), du Camp de Boulogne-sur-Mer essaimé sur le littoral par le premier Consul Napoléon Bonaparte à partir de 1801, de la lutte acharnée pour **le contrôle du Détroit du Pas-de-Calais** durant la Première Guerre Mondiale (dont la Dover Patrol au Cap Blanc-Nez est le symbole), à l'occupation allemande, la construction du mur de l'Atlantique dès 1942 ou des stigmates des bombardements alliés,... les paysages du Site des Deux-Caps conservent encore aujourd'hui les traces de leur passé.

Mais le Site des Deux-Caps célèbre aussi **la mémoire des pionniers de la traversée de la Manche**, de Pilâtre de Rozier à Blanchard & Jeffries en montgolfière au XVIIIème siècle à Louis Blériot, le 25 juillet 1909.



« Louis Blériot vient d'atterrir sur les falaises de Douvres, un coup de vent a plaqué son avion au sol. La traversée a duré 35 minutes. Le journaliste Fontaine tient le drapeau français avec lequel il a indiqué à l'aviateur un terrain relativement propice (25 juillet 1909) »



Aujourd'hui, le Détroit du Pas-de-Calais est devenu le lien maritime le plus fréquenté de la planète. **Plus de 450 bateaux sillonnent la Manche chaque jour**, sous le contrôle vigilant du Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage installé au Gris-Nez. Ici, les ferries qui relient la France à l'Angleterre, croisent les porte-conteneurs, minéraliers, pétroliers, chalutiers ou simples voiliers qui rallient les ports de l'Europe du Nord au reste du monde.

LE REGARD PORTÉ PAR LES ARTISTES SUR LE SITE DES DEUX-CAPS



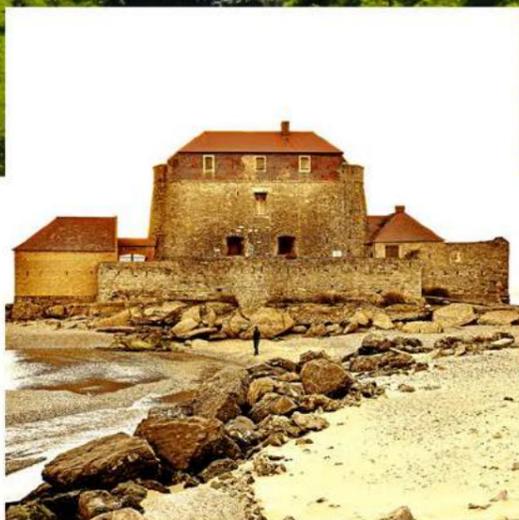
L'Atlas régional des paysages signale dans son cahier spécifique aux « Paysages des falaises d'Opales » (2008), la « force attractive » du Site des Deux-Caps auprès des artistes peintres et photographes.

On retrouve ici les thèmes classiques de l'expression artistique relative aux activités maritimes, en particulier dans la fascination que constitue la confrontation entre la terre et la mer, au bucolisme des pratiques balnéaires et plus récemment à l'esthétisme des espaces naturels.

L'école de Wissant en est le parfait exemple :

Une école rassemblant de nombreux peintres, entre la fin du 19ème siècle et le début du 20ème siècle, dans un même amour de la terre, de la mer, de la lumière et des ciels du Site des Deux-Caps ; un groupe d'amis, heureux de travailler ensemble mais aussi impliqués dans la vie du village de Wissant.

Si aujourd'hui la peinture subsiste, la photographie est devenue le mode d'expression le plus partagé de la palette de couleurs des paysages du Site des Deux-Caps.



Fort Vauban - Ambleteuse



Vestiges de la seconde Guerre Mondiale - Audinghen



La Dover Patrol
Cap Blanc-Nez, symbole de 1ère Guerre Mondiale



Surveillance du Détroit, phare du Cap Gris-Nez



Baie de Wissant

1.2.2 LES PAYSAGES DU SITE DES DEUX-CAPS

Le Site des Deux-Caps croise deux grands types de paysages : ceux du littoral avec les paysages des falaises d'Opale et ceux du Haut-Pays avec les paysages du Boulonnais.

Sur le périmètre proposé pour le renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps, se concentre une partie des **aspirations paysagères** de tout un chacun : **contemplation** depuis un point haut, espaces naturels de toute **beauté**, **expérience** d'une forme absolue, lumières **exquises**, mais aussi recoins **pittoresques**, patrimoines historiques, bateaux et envie de départ... Le commun dénominateur des ambiances de ce grand paysage régional est sans contexte l'adjectif « **grandiose** », renouant avec certaines aspirations des romantiques du siècle dernier.

Au-delà de cette reconnaissance, les paysages du Site des Deux-Caps se définissent par des spécificités remarquables et identitaires qui fondent la valeur paysagère du territoire.

« *Le trajet de Calais à Boulogne est une ravissante promenade. La route court à travers les plus beaux paysages du monde. Les collines et vallées s'enflent et s'abaissent en ondulations magnifiques. Sur les hauteurs, on a des spectacles immenses. A perte de vue des étages de champs et des prés cousus les uns aux autres ; de grandes plaines rousses, de grandes plaines vertes, des clochers, des villages, des bois qui présentent de cent façons leurs grands trapèzes sombres, et toujours, tout au fond, à l'occident, un bel écartement de collines que la mer emplit comme un vase...
... On remonte, et l'on retrouve le ciel, la terre, la mer, l'infini. Vraiment, je suis ébloui, chaque jour ; de toutes les merveilles que Dieu fait avec du vert et du bleu.* »

Victor Hugo, Lettre à Adèle, 4 septembre 1837

UNE LECTURE GÉOLOGIQUE À CIEL OUVERT

Le Site des Deux-Caps possède un intérêt géomorphologique, géologique et paléontologique exceptionnel. : c'est **une encyclopédie à ciel ouvert**.

A l'extrême ouest, la crête de l'Artois est brutalement interrompue à son point le plus haut par la cuvette du Boulonnais. Le bombement crayeux éventré ici par l'érosion laisse apparaître des argiles et du sable du Jurassique au sein d'un pays de craie.

La nature différente de ces matériaux, associée à un système faille important, a donné naissance à un **paysage fortement vallonné** et à une grande diversité de sols.

Tranchée par l'ouverture du Détroit du Pas-de-Calais, la « **fosse du boulonnais** », ouverte sur la mer, projette les blanches falaises du Blanc-Nez. Elles trouvent leur prolongement naturel dans celles du Weald sur la côte anglaise. Ainsi, sur un petit territoire, se trouve une **grande variété d'affleurement rocheux** : des falaises verticales de craie (Blanc-Nez) et des falaises argilo-gréseuses ou gréseuses (Gris-Nez, Pointe aux Oies, Pointe de la Crèche).

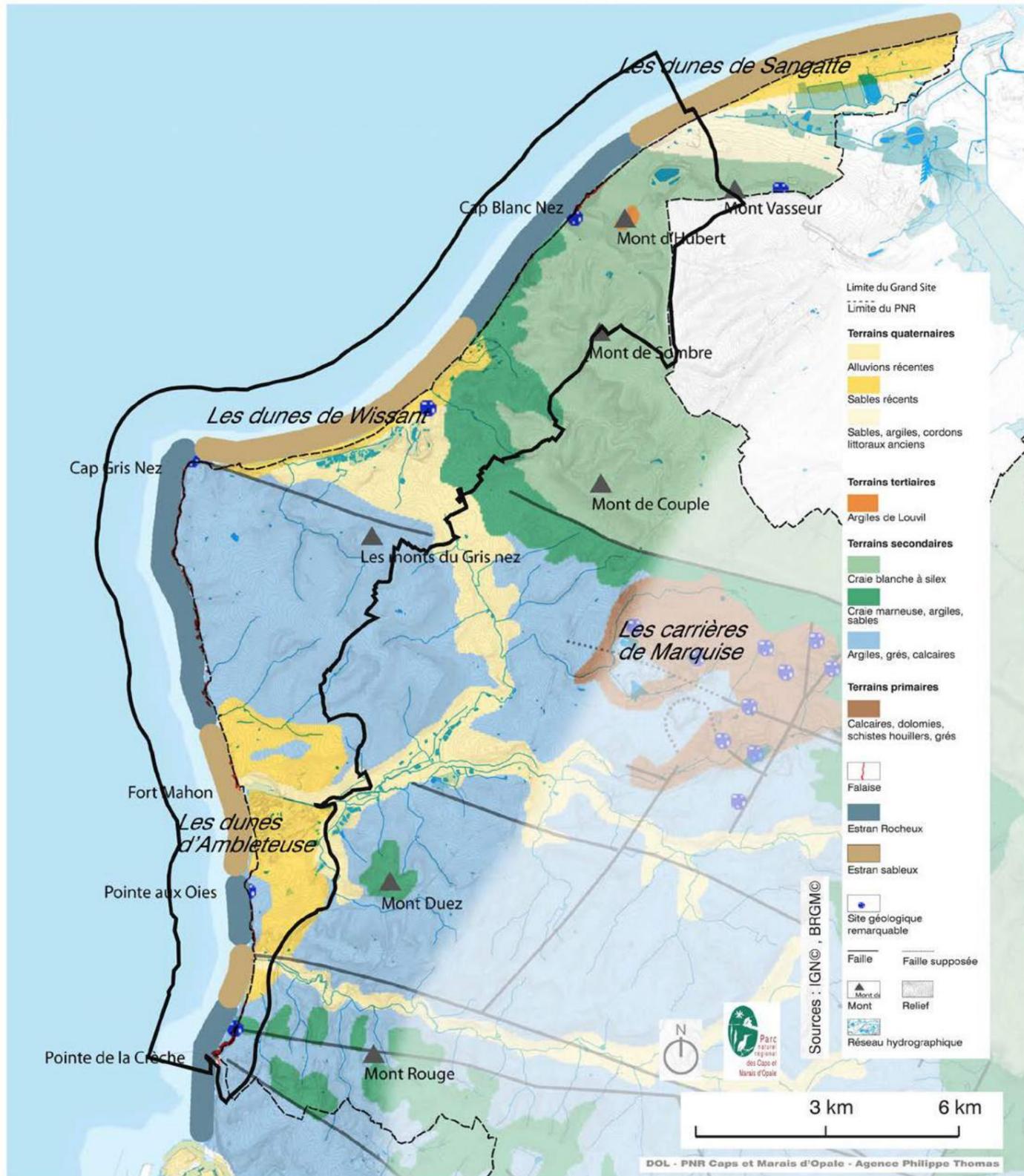


Les dunes de Wissant



La falaise du Cap Blanc-Nez

Carte Géologique du Site des Deux-Caps



DES RELIEFS AUX GRANDS HORIZONS ET AUX INTIMITÉS SENSIBLES

Si les sommets du périmètre du **Site des Deux-Caps** culminent tout juste à **180 m d'altitude**, ils n'en constituent pas moins une rupture assez nette avec la plaine de Flandre située au Nord, dès la commune de Sangatte. Le Cap Blanc-Nez représente ici une « montagne », offrant fièrement sa silhouette de falaises de craies blanches à toute la plaine maritime. Ses hauteurs et ses points de vue panoramiques sur la mer et les côtes anglaises sont le faire-valoir du Grand Site de France et font sa renommée. Avec le Cap Gris-Nez, ils sont les sites emblématiques de ce territoire, de cette région.

Audinghen - Cap Gris-Nez



Le Cap Gris-Nez constitue le seul cap au sens géographique. Le long de ses falaises s'égrainent **huit crans**, comme autant de vallons creusés par le temps et les ruisseaux côtiers. C'est aussi grâce à ces reliefs et ce dénivelé soudain entre les plateaux crayeux et les sols argileux de la plaine érodée, que surgissent des effets de basculements dans la perception des paysages : d'un vaste plateau ouvert dévoué à l'agriculture, le paysage change brusquement pour un vallon humide occupé par un bocage en damier. Ces passages, sans transition d'un paysage à un autre, sont le témoin de la qualité de ces **reliefs atypiques**.



L'Anticlinal de la Pointe de la Crèche

LE MILIEU DUNAIRE, LES PLAGES ET LES ESTRANS

Présent entre Wimereux et Ambleteuse, le **massif dunaire** de la Slack s'étend sur plus de **200 hectares**. Plus au nord, la Baie de Wissant est caractérisée par un cordon dunaire qui a fermé la baie durant l'**anthropocène**, créant une zone de marais arrière littoral et de collines, témoignage de la falaise morte. L'ensemble est ponctué d'immenses plages de **sable fin** à Wimereux, Wissant ou Sangatte et de plages de **galets** et d'**estrans rocheux** offrant des points de vue très variés sur le littoral.



La commune d'Ambleteuse et la Baie de la Slack

LES COMMUNES CÔTIÈRES

Stations balnéaires, anciens **villages de pêcheurs** ou communes agricoles, chacune possède ses propres caractéristiques. Toutes ont su tirer profit du relief pour se protéger des vents forts de la côte. Elles ont également su limiter les extensions urbaines, préservant l'environnement agricole immédiat autour des zones bâties.

LES PAYSAGES AGRICOLES

Répartis entre culture et élevage, le parcellaire agricole contribue à l'exceptionnelle **palette de paysages et de couleurs**. Les terres agricoles représentent 60 % de la superficie totale du périmètre proposé au renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps.

Le **charme de ces paysages agricoles** tient à leur proximité de la mer. Partout la mer apparaît en arrière-plan, singularisant fortement ces paysages ruraux dans une confrontation entre la terre et la mer. Ces **ambiances paysagères** font l'objet d'une **reconnaissance précise au sein de l'Atlas des Paysages** de la Région Nord Pas-de-Calais établi en 2008 par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.



La vallée Saint-Pô, Wissant

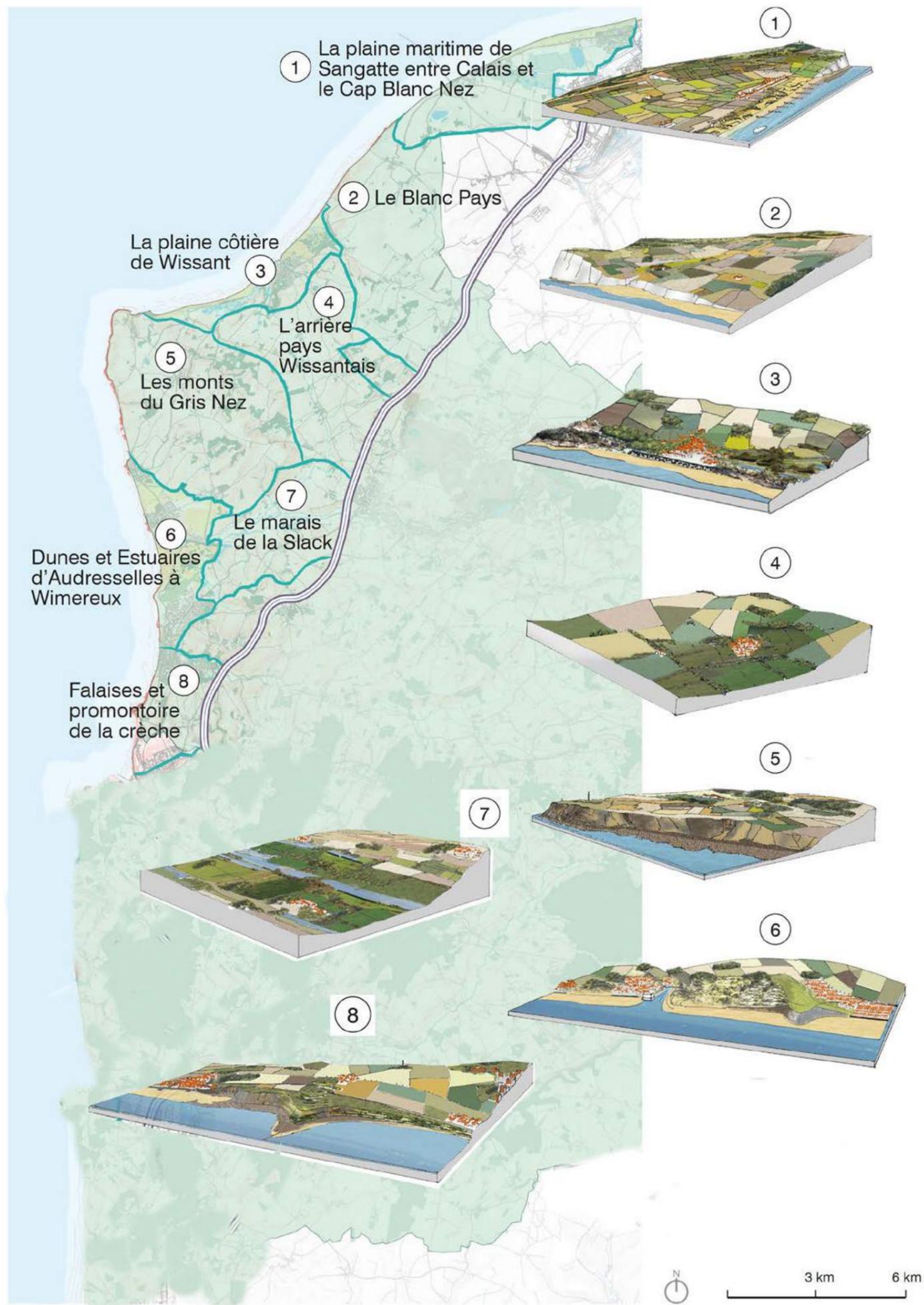


Sous l'appellation de « **Paysages des falaises d'Opale** », sont repris l'ensemble des caractéristiques de la géographie physique (carte source « BD Alti IGN ») et la définition des **entités paysagères** du Site des Caps :

« *Les paysages du Site des Caps pourraient être décrits comme des faux jumeaux, ils appartiennent à la même famille, mais l'un est brun quand l'autre est blond. C'est la baie de Wissant qui les unit et les rassemble d'une manière magistrale. Au Nord, l'Artois, avant de finir sa course dans la mer, dresse son échine calcaire avec des pentes douces vers la plaine maritime et des cassures plus nettes au Sud (Mont de Couple). La lumière crue du littoral blanchit encore une terre éclaircie de cailloux blancs. L'été, les blés ondulent sous le vent. Au Sud, la première impression est celle d'un éperon assez plat avançant vers la mer. La marche à pied révèle au contraire une diversité de vallons, qui creusent dans toutes les directions la campagne du Gris-Nez.* »

**Atlas des Paysages
de la Région Nord Pas-de-Calais
DREAL 2008**

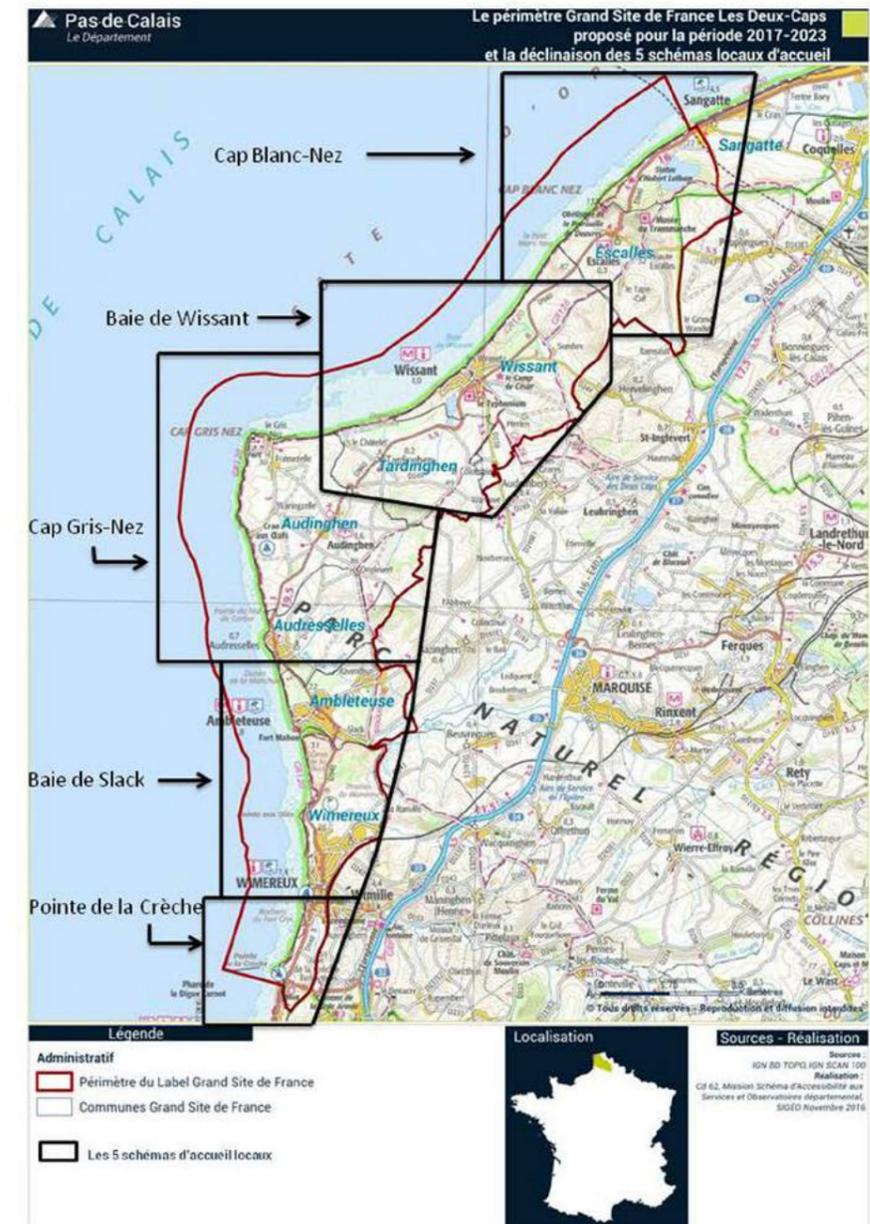
Plage de Sangatte au pied du Cap Blanc-Nez



C'est sous cet angle paysager et sur la recommandation de la **Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages** de décembre 2010, de se faire accompagner d'un cabinet d'architectes paysagers de renommée nationale, qu'une réflexion partenariale a été menée de 2015 à 2016 sur l'élaboration d'un plan de cohérence paysagère du Site des Deux-Caps. Epaulés par une mission d'assistance du Cabinet Folléa-Gautier (lauréat du Grand Prix du Paysage 2016), bonifiés par un dialogue permanent entre les partenaires de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps, le Département du Pas-de-Calais, les services de l'Etat (Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine), le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Eden 62, le Conservatoire du Littoral, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, une première approche a permis d'établir une vision prospective des objectifs de qualité paysagère du Site des Deux-Caps, **articulée autour de 5 zones** correspondant aux sites les plus fréquentés :

LE CAP BLANC-NEZ - LA BAIE DE WISSANT - LE CAP GRIS-NEZ - LA BAIE DE SLACK - LA POINTE DE LA CRÈCHE

Ils constituent les **5 schémas d'accueil locaux** d'une déclinaison potentielle du schéma stratégique d'accueil adopté en 2012 par les partenaires de la Gouvernance du label Grand Site de France Les Deux-Caps.





Championnat de France de Kitesurf à Wimereux

1.2.3 UN BAROMÈTRE DES VALEURS SOCIALES, ÉCONOMIQUES ET TERRITORIALES

La monographie du Site des Deux-Caps, concrétisée en 2015 par l'Institut d'Administration des Entreprises Lille - Ecole universitaire de management, pour le compte du Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie, a permis de mettre en évidence les **valeurs économiques, sociales, environnementales et territoriales** du Grand Site de France Les Deux-Caps. Des données confortées par l'**étude de fréquentation** réalisée sur l'ensemble du Site des Deux-Caps sur l'année 2015 par la société ALTIMAX pour le compte du Département du Pas-de-Calais :

Premier constat : *« l'attractivité des Caps, des stations balnéaires, des paysages panoramiques du littoral, demeure encore et toujours ! »*



La Pointe aux Oies - Golf de Wimereux



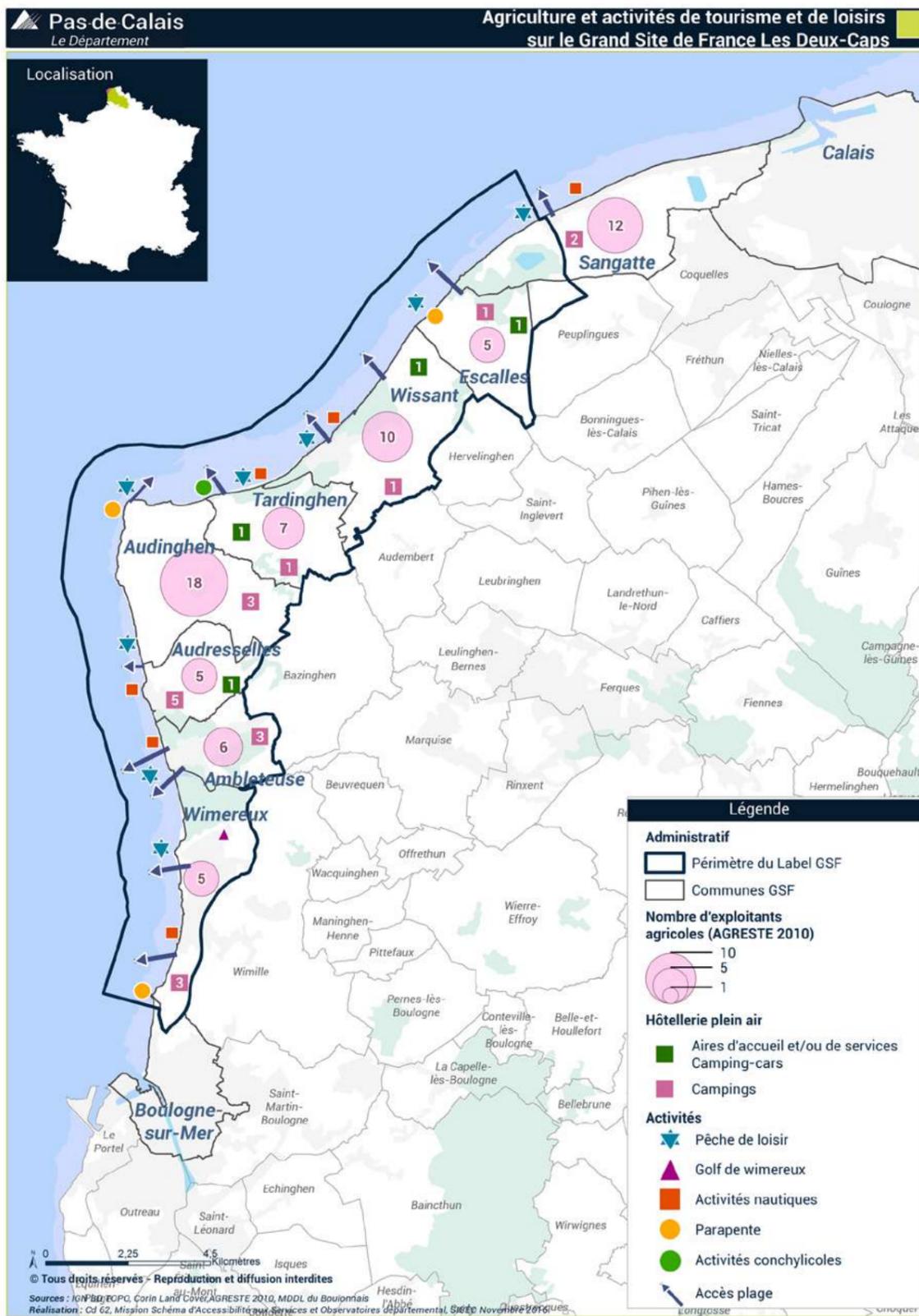
Parapente - Pointe de la Crèche

Les usages y sont nombreux et les **activités de loisirs** s'y développent, profitant de ce cadre grandiose pour pratiquer toutes sortes de **sports de pleine nature**, sur terre et sur mer. Cet accueil se concentre sur des périodes d'affluence limitées mais difficile à réguler en période estivale ou lors de week-ends ensoleillés.

Si les habitants des huit communes du Site des Deux-Caps restent majoritairement des « **navetteurs** » pour leurs déplacements professionnels, situés principalement sur les bassins d'activités de Boulogne-sur-Mer et Calais, le tourisme et les activités de loisirs apportent une **plus-value économique réelle**, dont le rayonnement dépasse très largement le simple périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps.

La diversification agricole, axée sur l'accueil, l'hébergement et la **vente directe de produits alimentaires** en est la parfaite illustration.

Sur le plan touristique, le Site des Deux-Caps concrétise ce **rayonnement territorial** sur les villes de Boulogne-sur-Mer et Calais et graduellement sur l'arrière-pays proche du littoral, jusqu'à l'autoroute A 16 et même au-delà. De nombreux touristes finalisent leur séjour sur les hébergements extérieurs au périmètre du label Grand Site de France Les Deux-Caps.



Le second enjeu, croisé par ces études, cible l'accessibilité et la mobilité sur le Site des Deux-Caps.

Le contraste porte en priorité sur la route départementale 940, devenue le véritable axe routier de découverte des paysages de l'ensemble du Grand Site de France. Cette route longe la mer, dessert les huit villages du périmètre, tout en suivant parfaitement le terrain naturel et en se faisant discrète au profit des paysages traversés. Au-delà de cette route départementale 940, la création de la Véloroute du littoral, ainsi que la présence de nombreux chemins agricoles et sentiers pédestres, complètent cette offre de mobilité. Le développement des modes de transports doux, vélos, pédestres ou collectifs devient un élément clé de la découverte « sans voiture » du Site des Deux-Caps.

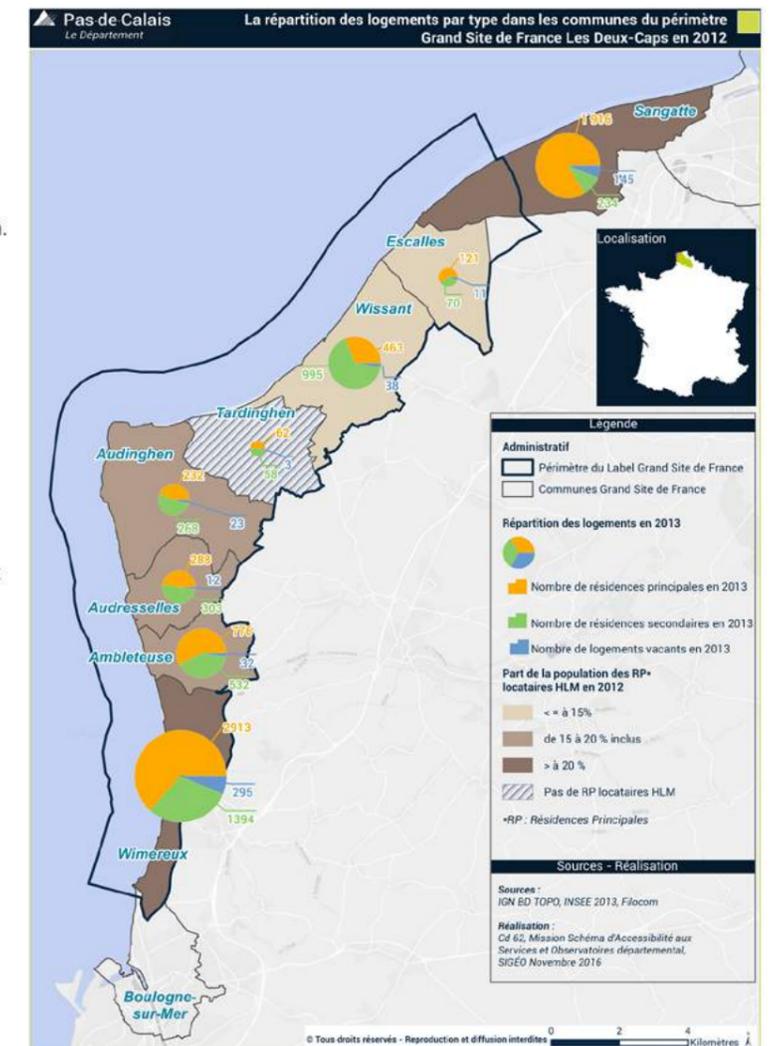


Balissage des modes doux de déplacement

Le dernier enjeu est porté par la valeur sociale de la démarche.

Ce volet inclut la spécificité agricole du site et la mise en œuvre des Ateliers Chantiers Insertion. L'implication des habitants est notamment illustrée par le développement du réseau des « Greeters » et d'un tissu associatif très actif sur la valorisation des patrimoines bâtis et historiques du site, ou par le soutien aux initiatives associatives de nettoyage de plages, ainsi que par une approche partagée sur le soutien des fêtes villageoises comme la fête du Flobart.

Une problématique connexe à l'amélioration du cadre de vie sur le Site des Deux-Caps se traduit par une pression immobilière importante. Car, si cette dimension résidentielle a favorisé une économie de services et de l'activité pour les métiers de l'artisanat liés au secteur du bâtiment en rénovation et construction, elle rend l'accès au logement plus coûteux en particulier sur le secteur locatif. Les équilibres sociaux sont de fait en mutation, augmentant la présence croissante de « navetteurs » et illustrant les effets parfois pervers de cette convoitise envers le Grand Site de France Les Deux-Caps.





Les moutons du Cap Gris-Nez

1.2.4 UNE VALEUR PAYSAGÈRE ET UN « ESPRIT DES LIEUX »

Les Grands Sites de France sont avant tout des paysages, et des **paysages remarquables, emblématiques**. Chaque Grand Site de France a une **personnalité propre**, très liée à l'histoire singulière du lieu. Mais, un Grand Site de France a également un **caractère vivant** qui relie le site avec le passé mais aussi avec son avenir. Cette particularité implique la capacité du lieu à évoluer et à exprimer, au travers des paysages, cette **authenticité** nourrie par ses composantes naturelles, humaines, historiques et culturelles. Le paysage, en tant qu'interaction entre la nature et l'homme, distingue les Grands Sites de France au sein de l'ensemble des familles d'**espaces protégés**.



Les couleurs du Grand Site de France-Les Deux-Caps

Durant cette période de labellisation, un **travail collaboratif**, entre le Ministère chargé de l'Environnement, le Département du Pas-de-Calais, le Conservatoire du Littoral, Eden 62 et le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, appuyé par le Réseau des Grands Sites de France, a été mené pour **définir la valeur paysagère du Site** des Deux-Caps et l'esprit des lieux :

« La grande diversité des paysages dans lesquels on se sent immergé, avec leurs ondulations et les variations infinies de lumière, la riche palette des couleurs et la mosaïque des champs qui semblent comme cousus les uns aux autres, soulignés par les lignes paysagères que dessinent les talus, les bosquets, les murets, les routes et les chemins ruraux. Le caractère sauvage des falaises, des dunes, les plages immenses, la rudesse de la mer et le spectacle grandiose de ces grands espaces ouverts aux vents du large, contrastant avec les lieux plus intimes, bucoliques et charmants au creux des vallons et avec l'ambiance particulière des villages typiques aux toits rouges groupés. Un site géologique de première importance au nord de la boutonnière du Boulonnais, avec ses grès jurassiques et ses dépôts orange, ainsi qu'un couloir de migration exceptionnel pour les oiseaux comme pour les grands mammifères marins familiers du site, marsouins et phoques. Un balcon sur la mer et sur l'Angleterre qui permet d'observer à toutes heures les trains de navires remontant et descendant entre les falaises blanches qui se correspondent des deux côtés de la Manche. Un haut lieu d'histoire et de batailles tragiques entre nos deux pays, si proches à cet endroit qu'on croit pouvoir toucher la côte d'en face. Un territoire habité, façonné depuis des siècles par les agriculteurs et les pêcheurs qui ont créé l'âme et les traditions, mais aussi une terre de mouvement et une terre d'accueil aujourd'hui. »

Extrait du document
« la valeur patrimoniale d'un Grand Site de France »
Juin 2014 – Nathalie VICQ-THÉPOT - MÉDDE



PARTIE 2

CAP BLANC-NEZ  CAP GRIS-NEZ

LE GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS, BLANC-NEZ, GRIS-NEZ

2011/2016

BILAN DE LA 1ÈRE PÉRIODE
DE LABELLISATION

2.1. LA VOLONTÉ D'ÉTABLIR UN BILAN PARTAGÉ ET OBJECTIF



Après trois réunions de travail (juin, septembre 2015 puis janvier 2016), une **approche méthodologique** a été proposée et organisée autour de cinq **ateliers techniques et thématiques**, où étaient réparties les 24 mesures du dossier de candidature au label d'octobre 2010. Ces ateliers ont mobilisé un cercle très large de techniciens issus des 20 partenaires signataires de la convention de partenariat pour la mise en œuvre du label Grand Site de France Les Deux-Caps.

Il a été demandé aux participants de ces ateliers d'être objectifs dans l'évaluation du travail accompli, de dégager les marges de progression et d'inclure un volet de perspectives à chaque mesure, permettant de renforcer le lien entre le volet évaluation et celui du futur projet de renouvellement.

2.1.1 RAPPEL MÉTHODOLOGIQUE

Ce bilan a débuté dès 2014 par un **travail partagé** initié par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) et rassemblant, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, le Département du Pas-de-Calais, le Conservatoire du Littoral, Eden 62 et le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, et ponctué de visites de terrain les 3 et 4 juin. Ce point d'étape, à mi-parcours de la période de labellisation, a été suivi en septembre 2014 de la rédaction de la « **Fiche Grand Site** » du MEDDE pour le Grand Site de France Les Deux-Caps, Blanc-Nez, Gris-Nez, reprenant les caractéristiques du site, un historique de l'Opération Grand Site ainsi qu'un **bilan d'évaluation** des différents engagements liés à l'obtention du label Grand Site de France.

En **août 2014**, le Réseau des Grands Sites de France a organisé un **atelier Intersites** sur la problématique spécifique au schéma d'accueil du Cap Blanc-Nez. Les Grands Sites de France de la Baie de Somme, du Volcan du Cantal et les sites des Dunes de Flandre et des Caps Erquy-Fréhel ont contribué à un **échange riche et dense** et ont alimenté la réflexion sur cet **enjeu majeur** du futur dossier de candidature au renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps.

Puis, en **juin 2015**, un premier groupe de travail a été formalisé pour initier le bilan de la 1^{ère} période de labellisation. Il rassemblait des techniciens du Département du Pas-de-Calais, du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, d'Eden62, du Conservatoire du Littoral, de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.



LES ATELIERS TECHNIQUES D'ÉVALUATION DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE LABELLISATION GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

- PROTECTION DES PAYSAGES, URBANISME ET FONCIER
Animateur : Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
Mesures concernées : 1.2.3.5.8 et 10
- PATRIMOINE NATUREL
Animateur : Eden 62
Mesures concernées : 4.7 et 8 (volet opérationnel)
- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, AGRICOLE, TOURISTIQUE
Animateur : Agence de Développement et de Réservation Touristiques
Mesures concernées : 17 à 22
- PATRIMOINE CULTUREL ET SOLIDARITÉ
Animateur : Département du Pas-de-Calais
Mesures concernées : 11.12.23 et 24
- SCHÉMA D'ACCUEIL
Animateur : Département du Pas-de-Calais
Mesures concernées : 6.9.13 à 16



En **avril 2016**, le **comité de pilotage** présidé par la Préfète du Pas-de-Calais et le Président du Département, a validé les principes de la **démarche de renouvellement** du label Grand Site de France Les Deux-Caps. Puis, toujours en avril 2016, un **séminaire** Grand Site de France, consacré au renouvellement du label et à l'évaluation du travail réalisé depuis 2010, a rassemblé près de **120 participants**, élus, techniciens, habitants du Site des Deux-Caps. Un premier document, reprenant le **bilan et l'évaluation de chaque mesure**, a été produit fin mai 2016 avant d'être partagé avec les 20 signataires de la « **Convention de partenariat pour la gestion durable du Site des Deux-Caps** » sur laquelle repose la gouvernance du label Grand Site de France.

Tous ont fait part, par écrit, de leur validation de principe. Certains ont complété le document, ont apporté des précisions, parfois des questionnements ou ont pointé des mises en perspectives nécessaires dans le cadre du renouvellement du label. L'ensemble de ces avis et contributions ont été intégralement versés en annexe du document global d'évaluation.

La **synthèse narrative** de ce document global présentée ci-après, s'appuie sur ce **travail participatif** où chacun, conscient des enjeux et des exigences liés à l'attribution du label Grand Site de France, a contribué avec humilité, sérieux et discernement à l'évaluation de cette 1^{ère} période de labellisation.

2.1.2 LE BILAN DES 24 MESURES

Cette évaluation présente les évolutions autour des **quatre points**, couvrant les engagements et les enjeux portés au travers des **24 mesures** présentées dans le **dossier de candidature** au label Grand Site de France en 2010. Elle intègre également les points de vigilance abordés lors de la présentation du dossier en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites de novembre 2010 et en Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages de janvier 2011 :

I MESURES DE PROTECTION, DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE PAYSAGER ET NATUREL

Cette partie se caractérise en premier lieu par l'extension des **mesures de protection** et notamment la mise œuvre de la procédure de classement de la Pointe de la Crèche (mesure 1) au titre des articles L.341.1 et suivants du Code de l'Environnement. La perspective de **classement du site de la Pointe de la Crèche** devrait aboutir fin 2017, début 2018. De facto, la zone classée (250 à 400 ha selon les périmètres en cours de réflexion) sera prise en compte dans l'évolution potentielle du périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps à l'entrée sud du site avec des intégrations de terrains susceptibles d'être retenus sur les communes de Wimille et Boulogne-sur-Mer.

La **Déclaration d'Utilité Publique sur le secteur du Cap Blanc-Nez** a été **confirmée** par le rendu du jugement du Conseil d'Etat début 2016. Le Conservatoire du Littoral a pu conforter ses acquisitions sur le Blanc-Nez (250 ha) et les compléter sur les secteurs de la Slack et du Gris-Nez avec l'**extension des périmètres d'intervention** du Site du Cap Gris-Nez (28 ha) dans le cadre de la protection des hauts de falaises (site Classé) et sur Wimereux (74 ha) pour la **protection du site** des Prairies de la Wardenne (site inscrit). Cette action du CELRL a été menée dans le cadre d'une stratégie foncière concertée, développée avec le Département au titre de Espaces Naturels Sensibles. Elle a été actée dans une **convention tripartite** liant le Département, le Conservatoire et EDEN 62 et permettant au Conservatoire d'être l'opérateur foncier unique dans les zones de préemption départementales sur la zone littorale et particulièrement sur le périmètre du Grand Site. A noter qu'une cinquantaine d'hectares de **servitudes environnementales** en secteur privé ont également été confiés au Conservatoire du Littoral (mesure 2)

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale s'est investi sur la déclinaison de la notion de protection des paysages dans les Plans Locaux d'urbanisme Intercommunaux de la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps et de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, ainsi que dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Escalles. La Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps a été le précurseur de cette démarche en confiant dès 2005, une étude paysagère aux étudiants de l'Ecole Nationale du Paysage de Versailles, sous la direction de Gilles Clément. Ce travail a préfiguré l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale « paysager » puis celui du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, débouchant par exemple sur le travail collaboratif avec le Département sur la création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) à Audinghen, autour de l'implantation de la Maison du Site des Deux-Caps.

Le Parc a techniquement accompagné les porteurs de projets sur les volets paysage et environnement (8 avis sur différents permis de construire et d'aménager ou implantation de pylônes de radiotéléphonie par exemple) et mené une étude d'aménagement et de densification en 2014 sur la commune d'Audinghen. De façon plus spécifique, un **inventaire du patrimoine bâti** (à l'échelle de la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps dont 5 communes font partie du périmètre du label Grand Site de France Les Deux-Caps) ainsi que celui des murets de pierres traditionnelles a été concrétisé (mesures 3, 5 et 10).

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a également finalisé la **déclinaison de la Trame Verte & Bleue** sur l'ensemble du périmètre du label Grand Site de France en lien avec Eden 62 et les différents acteurs (mesure 8). De façon opérationnelle, 2,5 kilomètres de haies, des bandes enherbées et de bosquets ont permis la plantation de plus de 9 500 arbres et la création de 15 mares.

Concernant la connaissance du patrimoine naturel et les **inventaires faune et flore**, Eden 62, le Conservatoire du Littoral, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et de nombreux partenaires associatifs, ont impulsé un travail collaboratif, mutualisant les moyens humains et financiers et la bonne volonté des naturalistes passionnés pour contribuer à cet enjeu permanent. C'est bien connu, on ne protège bien que ce que l'on connaît bien ! (mesure 7).

Cela concerne la gestion par Eden 62 des 880 ha d'Espaces Naturels Sensibles, propriétés du Conservatoire du Littoral, mais également la réserve naturelle régionale d'Ambleteuse, des terrains communaux sur Audresselles et Wimereux ainsi qu'environ 150 ha de terrains privés (golf de Wimereux, massifs dunaires sur Wimereux et Wissant). Des **documents d'objectifs Natura 2000** ont été mis en œuvre par le Parc, de façon concertée avec Eden 62 (Sites Natura 2000. FR3100477, FR3100478 et FR3100479).



La **collecte des données relatives à la migration des oiseaux** sur le Site des Deux-Caps a fait l'objet d'une mobilisation exceptionnelle du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, d'Eden 62, du Conservatoire du Littoral, en lien avec le Parc Naturel Marin et les acteurs associatifs du Groupe Ornithologique et Naturaliste, Cap-Ornis Baguage et la station ornithologique du Cap Gris-Nez. Ce travail a donné lieu à la **publication d'un ouvrage** référence de synthèse et d'analyse des données récentes, ainsi qu'un séminaire international sur la mise à jour de la cartographie des habitants sur les sites Natura 2000 (mesures 4 et 5).

Autre point de ce volet de protection et de gestion du patrimoine paysager et naturel, la **résorption d'une partie des points noirs** impactant le Site des Deux-Caps. Une intervention conséquente, mécanique et/ou naturelle, a été mise en œuvre de façon concertée et partagée par Eden 62, le Conservatoire du Littoral, les services de l'Etat et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents dans l'**élimination des déchets pour traiter et supprimer des décharges sauvages** au Blanc-Nez, au Cran d'Escalles, sur la plage du Châtelet à Tardinghen ou sur le parking de la dune d'aval à Wissant. Des initiatives associatives et citoyennes de collectes volontaires des déchets sauvages ont été soutenues. En mars 2016, les **premières rencontres nationales de collecteurs de déchets sauvages** ont été organisées par l'association Nature Libre de Wimereux et accueillies sur le Site des Deux-Caps.

Pour terminer cette évaluation « paysagère et naturelle », la recommandation de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites de novembre 2010, confirmée en Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages de janvier 2011, de faire appel à une ingénierie paysagère reconnue au niveau national, s'est concrétisée par le travail et l'accompagnement réalisés depuis 2014 par le Cabinet Folléa-Gautier. Il s'est conclu fin octobre 2016 par la proposition d'établir un **Plan de Cohérence Paysagère du Site des Deux-Caps**.

Les résultats, liés aux engagements de protection, de gestion et de mise en valeur du **patrimoine paysager et naturel**, apportent une réelle valeur ajoutée à la démarche globale Grand Site de France. Le paysage est devenu, au fil de cette première période de labellisation, un élément central.

Le travail accompli depuis 2011 pose les bases de celui à venir, tant sur les questions de **stratégie foncière** que sur la prise en compte des enjeux paysagers dans les documents de planification ou la mobilisation de tous les acteurs dans une traduction de l'**ambition qualitative partagée** en faveur des paysages du Site des Deux-Caps, à l'image de la politique aménagement de l'espace initiée par la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps.

2 MESURES VISANT À CONCRÉTISER UNE DÉMARCHE D'ACCUEIL DURABLE, COHÉRENTE AVEC LA FRAGILITÉ DU SITE

Tout au long de cette première période de labellisation, **la notion de paysage a été le fil conducteur** de l'action quotidienne et stratégique de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps.

Certains partenaires de la Gouvernance du label Grand Site de France Les Deux-Caps, en particulier les services de l'Etat, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, le Conservatoire du Littoral, Eden 62 ou la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps, ont été moteur dans cette prise de conscience et ce partage des **valeurs développées autour des paysages**, de leur caractère unique, exceptionnel et singulier qui confère au Site des Deux-Caps son authenticité nourrie par la diversité de ses composantes naturelles, humaines, historiques et culturelles.

Cet engagement se concrétise aujourd'hui pour l'ensemble des réflexions, des projets et des aménagements réalisés :

- adoption en avril 2012, par le Comité de Pilotage, de la Gouvernance Grand Site de France Les Deux-Caps, d'un **premier schéma d'accueil stratégique**.
- **refonte de l'accueil** mise en œuvre au Cap Gris-Nez et pour les villages d'Ambleteuse, Audresselles, Audinghen et Wissant, qu'il conviendra d'optimiser désormais aux entrées nord et sud du site, mais aussi à la Pointe aux Oies et sur le Cap Blanc-Nez.
- **montée en puissance significative des modes de déplacements doux**, illustrée par les aménagements réalisés de l'Eurovéloroute N°4 (dite Eurovéloroute de l'Europe centrale, reliant Roscoff à Kiev) entre Ambleteuse et l'entrée sud du village d'Escalles. La dynamique, créée autour de cette épine dorsale, doit être finalisée aux entrées nord et sud du site et sur quelques tronçons non achevés.
- **création d'un Centre Technique Environnemental à Audinghen** inauguré en 2015, visant à doter Eden 62, gestionnaire des terrains du Conservatoire du Littoral, d'une base technique et logistique opérationnelle pour ses missions de gestion des Espaces Naturels Sensibles.
- **ouverture en juillet 2014 de la Maison du Site des Deux-Caps à Audinghen**. Autour d'une offre d'accueil et de découverte « sans voiture » du Site des Deux-Caps : location de vélos à assistance électrique, station vélos, création d'itinéraires pédestres, programme d'animations (marches nordiques, sorties nature en lien avec Eden 62, animations spécifiques pour les enfants et les familles, expositions photos...). Quatre emplois (Equivalent Temps Plein) ont été créés auxquels s'ajoute une offre de services privés (hôtel, restaurant et boutique). Dans le même temps, le Centre d'Interprétation du Paysages communautaire CAPland à Marquise a ouvert ses portes en 2014. Cet équipement dédié à la présentation des paysages de la Terre des 2 Caps a relayé un travail pédagogique avec les scolaires du primaire sur les entités paysagères du territoire dont celle du littoral et du Site des Deux-Caps.
- **dimension sociale et solidaire** concrétisée dès 2011 par l'application de la clause d'insertion professionnelle dans les marchés publics de travaux d'aménagements réalisés sur le Site des Deux-Caps et par la mise en œuvre depuis 2012 et chaque année de trois Ateliers Chantiers Insertion concernant 24 bénéficiaires du Revenu Solidarité Active ; initiative relayée par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (mesures 23 et 24).
- **agriculture intégrée** à la dynamique Grand Site de France Les Deux-Caps. Le séminaire, organisé en 2013 sur le questionnement de la place de l'agriculture sur le Grand Site de France Les Deux-Caps, a permis de fédérer, dans un cadre associatif, les 52 exploitants agricoles présents sur le site. L'Association des Paysans du Site des Caps a contribué à l'ouverture de tronçons de l'Eurovéloroute, à la gestion des espaces naturels sensibles dédiés au pâturage, avec l'arrivée de 300 moutons boulonnais, qui investissent, depuis 2010, les Caps Blanc-Nez et Gris-Nez et à la stratégie d'accueil des visiteurs par la diversification de leurs activités (hébergement, vente directe...) (mesure 18).
- **stratégie d'information et d'implication** à l'égard des habitants placée au cœur de la démarche de labellisation du Site des Deux-Caps. Si nous sommes bien conscients que ce partage des valeurs du Grand Site de France se caractérise par une marge de progression tangible et une vigilance constante pour que les habitants permanents, mais aussi les résidents secondaires et les visiteurs, soient écoutés et participent au projet du label Grand Site de France Les Deux-Caps, de nombreux efforts ont été entrepris : réseaux des Greeters (ambassadeurs) du Site des Deux-Caps, réseau « des complices » initié auprès des habitants lors du SLACK ! Deux-Caps Art Festival en 2015, sensibilisation de publics cibles, les scolaires de cycle 3 et collégiens, les socioprofessionnels du tourisme et des loisirs exerçant sur le site et hors site... ainsi qu'une communication de proximité (Vue des Caps, Newsletter mensuelle, photo du jour...) où la parole est donnée aux habitants et aux acteurs associatifs du Site des Deux-Caps.



- **stratégie de communication**, établie en août 2012, ciblant en priorité les habitants et visiteurs du Site des Deux-Caps autour de **4 objectifs** :

Sensibiliser les publics au caractère exceptionnel du site et expliquer les motivations de la démarche Grand Site de France, la gestion différenciée et les bonnes pratiques mises en œuvre sur ce patrimoine remarquable et sensible.

Susciter l'adhésion à la démarche, et l'implication des élus, des partenaires institutionnels et associatifs, des habitants et des visiteurs.

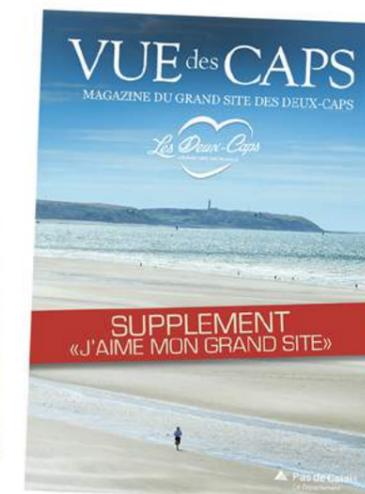
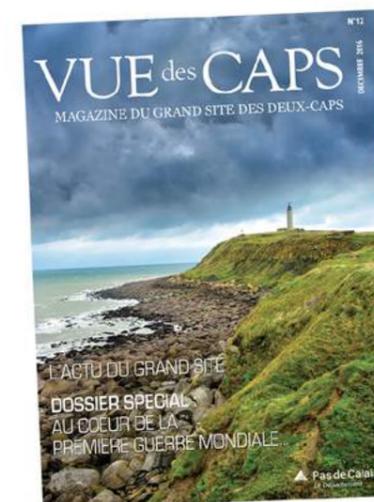
Faire du Site des Deux-Caps un lieu emblématique du Pas-de-Calais.

Accueillir sur le Grand Site de France Les Deux-Caps, avec la nécessité de produire des outils de communication conciliant l'accueil du public et la fragilité des lieux. Ce dernier objectif s'est nourri du travail du Réseau des Grands Sites de France sur les valeurs communes des Grands Sites de France (octobre 2014) où la notion d'esprit des lieux et d'expérience singulière, unique et non duplicable à vivre sur le Site des Deux-Caps, a été développée.



De façon pragmatique, les **outils mis en place** ont permis de fédérer les acteurs locaux, longtemps morcelés entre les démarches intercommunales individuelles ou celles portées à l'échelle des deux Pays du Boulonnais et du Calais. Ces outils ont également laissé une place prépondérante aux acteurs locaux associatifs et aux habitants permanents, secondaires, ainsi qu'aux visiteurs, concrétisant l'implication en faveur de la démarche Grand Site de France et le feedback positif lié aux différents supports :

- Edition d'une première « **carte mode d'emploi** » à l'échelle du Grand Site de France Les Deux-Caps,
- Un « **magazine Vue des Caps** » (12 numéros de 2012 à 2016) diffusé aux habitants et visiteurs (15 à 20 000 exemplaires par numéro),
- D'autres supports didactiques sur les patrimoines du site,
- Une animation numérique articulée autour du www.lesdeuxcaps.fr, d'abonnements à la « **photo du jour** » et la « **News'Caps** » mensuelle (5 500 abonnés dont plus de 3 200 adresses d'habitants des 8 communes du Grand Site de France),
- La présence d'une « **tente Grand Site de France Les Deux-Caps** » lors des principales manifestations des 8 communes du Site des Deux-Caps...



3 GESTION DE L'ACCUEIL DES VISITEURS

Ce volet s'est progressivement constitué autour du **Schéma d'accueil stratégique** discuté dans chaque commune, chaque intercommunalité, associant les élus, les socioprofessionnels et pour une partie des communes, les habitants. Il a ensuite été adopté par le Comité de Pilotage de la Gouvernance du label Grand Site de France Les Deux-Caps, en avril 2012.



Aménagements du Cap Gris-Nez

Ce premier schéma intègre les données d'une équation complexe, qui croise les enjeux d'**accueil du public**, le développement d'un **tourisme raisonné et durable**, la protection et la valorisation du patrimoine paysager et la gestion des espaces naturels. A l'image des aménagements réalisés au Cap Gris-Nez, ceux de contention du public dans les Dunes de Slack ou sur l'ancien chemin militaire des Noires Mottes, le recul du GR du littoral entre le Cran d'Escalles et la Dover Patrol, au sommet du Blanc-Nez ou la restauration de 10 ha de pelouses calcicoles dégradées par le piétinement, des progrès significatifs ont été réalisés... mais, à défaut d'une offre de découverte structurée, la capacité à diffuser le public sur des secteurs moins fragiles demeure modeste (mesure 6).

De gros efforts ont été consentis sur la **refonte des aménagements d'accueil**, incluant des suppressions de parkings au Gris-Nez et au Blanc-Nez (où le **recul du stationnement** automobile s'est concrétisé à ce jour en deux étapes) et la réalisation d'aménagements d'accueil (Opération Grand Site 1 et 2) de qualité et d'ampleur cohérente et harmonieuse avec le site et la fréquentation correspondante au Gris-Nez, à Wissant (avec une aire publique spécifique à l'accueil des camping-cars et des autocars), à Tardinghen, dans le village d'Audinghen et partiellement sur Escalles (mesure 13).

La montée en puissance d'une **offre de découverte alternative**, en mobilité douce, a été initiée par l'expérience d'itinérance « sans voiture » mise en œuvre par le Réseau des Grands Sites de France. Aujourd'hui, 15 km de véloroute ont été aménagés et signalés entre Ambleteuse et Escalles, l'offre de location de vélos à assistance électrique, au départ de la Maison de Site, a trouvé son public (un acteur privé propose en 2016 une offre similaire et complémentaire à Wimereux), les activités pédestres, équestres, VTT ou de marche nordique, s'appuient sur un réseau de **sentiers restaurés et balisés**, sans oublier la création en 2015 d'un premier circuit d'interprétation du patrimoine en intra muros, dans la commune de Wissant, mettant en valeur l'Ecole des Peintres locale et le Typhonium (Monuments Historiques), suivi en 2016 de la boucle du Cap Gris-Nez et son mobilier d'interprétation et de découverte (mesures 14 et 15).

Ce travail trouve son prolongement dans la démarche de **qualité territoriale de l'offre de découverte, de loisirs et d'accueil** pilotée par l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques – Pas-de-Calais. Sur l'hébergement tout d'abord avec 250 lits complémentaires créés ou rénovés depuis 2011 sur les 8 communes du périmètre Grand Site de France Les Deux-Caps (2 hôtels indépendants pour 26 chambres créées, 2 autres rénovés et mis aux normes, 11 chambres d'hôtes, 5 gîtes et meublés de tourisme créés...).

Une action spécifique aux terrains de camping a débuté en juin 2016. Elle fédère la Fédération départementale de l'Hôtellerie de Plein Air (FDHPA), le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement 62, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, les trois offices de tourisme concernés, la Chambre de Commerce et d'Industrie Côte d'Opale, le Département du Pas-de-Calais et l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques et vise à sensibiliser les gestionnaires des terrains de camping du périmètre Grand Site de France Les Deux-Caps, sur **la qualité paysagère et la qualité environnementale** de leurs équipements.

La montée en qualité, priorité de la stratégie touristique régionale dont le Site des Deux-Caps doit être pilote, s'est également concrétisée dans le classement ou le reclassement de 25 établissements d'hébergements, de 7 marquages « **Qualité Tourisme** » en restauration et hébergement et du classement des 3 offices de tourisme irrigant les visiteurs sur le Site des Deux-Caps (offices de tourisme intercommunaux de la Terre des 2 Caps à Wissant et de Calais en catégorie I et celui de Wimereux en catégorie II). Celui de la Terre des 2 Caps à Wissant vise la certification GREEN GLOBE après un pré-diagnostic en 2015 (mesures 19 et 20) et un renouvellement en octobre 2016 de la marque Qualité Tourisme.

Concernant l'offre éco-responsable de découverte du Site des Deux-Caps, le travail, mené conjointement avec le Grand Site de France Baie de Somme, s'est traduit par la commercialisation dans le catalogue 2016 de la société France-Randonnée, d'un produit de découverte « **Vélos en liberté** » de 5 jours et 4 nuits entre Le Crotoy en Baie de Somme et Calais via le Site des Deux-Caps (mesure 21). De son côté l'office de tourisme de la Terre des 2 Caps à Wissant a mis en œuvre une offre de **suggestions de séjour** sans voiture.

Cette **découverte**, cette **émotion** à vivre le Grand Site de France Les Deux-Caps, passe par l'**implication des habitants**, leur écoute et la valorisation de leur engagement. Initié par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (qui continue un travail de collecte de mémoire sur les pratiques de la pêche à pied), cette volonté de placer **l'habitant au cœur de la démarche** Grand Site de France Les Deux-Caps, s'est traduite par le soutien des initiatives du réseau associatif local : ouverture de la Maison du Pêcheur à Wissant portée par l'association Flobart des 2 Caps, édition des livres « Le charme de Wimereux » par l'association Eponyme, « L'Ecole de Wissant et ses peintres » par l'association Art & Histoire de Wissant, « La Pointe de la Crèche, promontoire de l'histoire en Boulonnais » par l'association du Fort de la Crèche à Wimereux, l'exposition « Visages de Terre et de Mer » consacrée aux peintres de Wissant à la fin du XIXème siècle et présentée à la Maison du Port d'Etaples du 20 septembre 2014 au 20 janvier 2015, ou l'ouverture du Fort d'Ambleteuse...

Elle se retrouve dans le soutien et une **présence aux manifestations traditionnelles et patrimoniales** des communes du périmètre du label Grand Site de France, fêtes du Crabe à Audresselles, du Flobart à Wissant, de la Moule à Wimereux ou de la Plage à Sangatte...

Le débat participatif, initié lors du premier séminaire Grand Site de France Les Deux-Caps en 2012, a débouché en 2015 sur un festival d'art contemporain, **SLACK ! Deux-Caps Art Festival** organisé du 21 juin au 21 septembre 2015.



Sentier des Peintres de Wissant



SLACK ! Deux-Caps Art Festival : Mark Dion (unité mobile de promotion du Goéland)



Les paysages remarquables du Site, plage de la Baie de Wissant

Une fréquentation certes touristique et culturelle mais qui a permis d'**associer les habitants** du Site des Deux-Caps (200 d'entre eux ont adhéré à la démarche « des complices », véritables ambassadeurs du festival) et de décliner des politiques départementales de sensibilisation en faveur des publics scolaires et de la solidarité.

Dernier point de ce volet, l'**étude de fréquentation**, sous la maîtrise d'ouvrage du Département du Pas-de-Calais et cofinancé par l'Etat (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), a conforté le corollaire de l'adage de gestion environnementale, en agissant mieux sur l'offre d'accueil et de découverte du Site des Deux-Caps quand on connaît le public, ses attentes et ses motivations de visite. Menée sur un an de février 2015 à janvier 2016, **cette étude de fréquentation s'articule autour de deux phases** :

- Un volet chiffré de la fréquentation, comprenant l'analyse quantitative des comptages de flux routiers, de stationnement et de flux pédestres (éco-compteurs) répartis sur 10 sites et 170 demi-journées, et l'approche qualitative de l'exploitation des 3 000 questionnaires réalisés auprès des visiteurs répartis sur 16 sites d'enquête et 169 journées de sondage.
- Un volet de réflexion prospective mené auprès de visiteurs du Site des Deux-Caps, de prospects ne s'y étant pas encore rendu, de journalistes et de voyageurs, ciblant les marchés eurorégionaux.

Par rapport à l'étude menée en 2001 par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, **la fréquentation se stabilise**.

Elle conforte **le Blanc-Nez, comme destination principale** d'une visite sur le Site des Deux-Caps (1,2 millions de visites en 2015, dont 650 000 pour le seul spot de la Dover Patrol, contre 1 million en 2001). Vient ensuite le Cap Gris-Nez avec 550 000 visites (contre 770.000 en 2001), suivi de l'entité Dunes de Slack avec 525 000 visites (répartis sur 3 points de comptage). 60 % de cette fréquentation se concentre d'avril à août.

Si le stationnement reste ponctuellement compliqué à gérer en période estivale, l'observation confirme que **la jauge de capacité d'accueil** de l'aménagement réalisé au Cap Gris-Nez n'a jamais été dépassée sur l'année 2015, avec une moyenne annuelle de 81 % de taux d'occupation.

Couplées au projet de définition d'un Plan de Cohérence Paysagère du Site des Deux-Caps, ciblant cinq zones opérationnelles (pouvant être définies comme de futurs schémas d'accueil locaux), des propositions, développant de façon détaillée les forces et les fragilités des sites, pourront alimenter la déclinaison, le phasage, les priorités, du futur projet de renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps.

4 QUESTIONNEMENTS, FREINS RENCONTRÉS, ENGAGEMENTS NON ABOUTIS À CE JOUR

Le temps est une notion humaine qui rend compte des changements. Elle est interprétée et interprétable à l'infini et dépend de **la perception de chaque individu**. Appliquée à cette première période de labellisation Grand Site de France Les Deux-Caps, ces six années génèrent une palette très complète des impressions ressenties du **travail accompli** jusqu'à la frustration de n'avoir, peu ou pas, avancé sur certains projets ou enjeux prioritaires en 2011.

Ce premier constat vaut également sur **la perception du temps** nécessaire pour mener à bien des aménagements, modifier les habitudes et les pratiques liées à **la fréquentation du site**, mesurer les impacts et l'évolution de ces changements ou résoudre l'équation spatiotemporelle du temps d'instruction réglementaire et administrative, du temps d'écoute permettant d'allier la théorie au bon sens du terrain, de la volonté de trouver des solutions et de ne pas se replier sur l'inertie régaliennne, le tout couplé aux conséquences des récentes réformes impactant les services de l'Etat et des collectivités.

Les marges de progrès, que nous avons tiré de ce bilan, s'articulent autour de quatre constats :

A La nécessité d'expliquer, de partager les valeurs paysagères du Grand Site de France Les Deux-Caps

La composante paysagère, véritable fil conducteur animant la démarche du label Grand Site de France Les Deux-Caps, et son corollaire, lié au volet réglementaire de protection, génèrent encore quelques réflexes « défensifs » et une perception de contraintes supplémentaires. De facto, un travail de sensibilisation, d'explication et de partage sur **les paysages remarquables et exceptionnels** du Site des Deux-Caps, demeurent nécessaires ; tout comme le développement d'outils didactiques et pédagogiques à adapter auprès des **acteurs économiques** et des **habitants des communes** du périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps.

Cela vaut également pour l'approche globale de **la plus-value** que représente l'intégration paysagère des projets au sein du territoire du Site des Deux-Caps.

« En tout état de cause, tout projet d'aménagement sur le site devrait faire l'objet d'une étude fine d'intégration paysagère et architecturale, les éléments les plus délicats à intégrer étant les parkings, les campings, les caravans et les espaces publics... Leur traitement exige une recherche particulière, tant au niveau des formes et du modelage, des matériaux, des accès, à adapter en fonction de la topographie, du climat, du caractère du site, du milieu écologique, de l'usage, des accès ou des modalités de gestion, néanmoins, la banalisation des espaces commence avec le bitume et le pavé béton. Dans des lieux aussi sensibles, il s'agit de faire preuve d'imagination. »

Michelle Prats - Inspectrice Générale des Sites - 2004

B Les limites liées à la maîtrise foncière

Cette problématique vaut bien entendu pour les engagements non aboutis et l'approche globale du **schéma d'accueil stratégique** mais également vis-à-vis d'enjeux environnementaux liés à l'érosion naturelle, la connaissance naturaliste ou le confortement des cœurs de nature et des **corridors écologiques de la Trame Verte et Bleue**.

L'aménagement du Blanc-Nez a été retardé par la déclaration d'utilité publique et reste aujourd'hui la **priorité d'un schéma d'accueil spécifique** à mener à bien durant la seconde période de labellisation du Grand Site de France Les Deux-Caps.

L'attente manifestée par les **élus locaux** des communes de la porte d'entrée nord, que représente le Cap Blanc-Nez, se retrouve au sud du site à Wimereux où les aménagements n'ont pas été concrétisés (Pointe de la Crèche, entrée sud de Wimereux, traversée de la Véloroute et Pointe aux Oies).

Le projet de définition du **plan de cohérence paysagère** du Site des Deux-Caps et celle de cinq schémas d'accueil localisés (Cap Blanc-Nez, Cap Gris-Nez, Baie de Wissant, Baie et Dunes de la Slack, Pointe de la Crèche) permettra d'établir une hiérarchie dans les aménagements d'accueil restant à réaliser (Noirda, Pointe de la Crèche, Pointe aux Oies, parking des Allemands, parking du Châtelet, Strouanne...).

La concrétisation des **derniers tronçons de l'Eurovéloroute** à réaliser rejoignent ce constat, tout comme la problématique de maintien de la continuité du GR du littoral entre Wimereux et Sangatte impacté par l'**absence de maîtrise foncière publique** au niveau du Gris-Nez ou au nord de Wissant.

La nécessité d'établir un schéma des déplacements doux et de le partager avec les intercommunalités partenaires de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps, porte une réelle perspective d'avancer sur la structuration d'une **offre de découverte alternative** du Site des Deux-Caps.

C Mobiliser et mutualiser les compétences des collectivités territoriales pour assurer un gestion pérenne du Site des Deux-Caps

Cet intitulé « généraliste » couvre un réel **point de vigilance** sur la pérennité de la gestion globale du Site des Deux-Caps. Il concerne en particulier la **gestion pérenne** des équipements d'accueil créés ou réaménagés depuis la mise en œuvre de l'Opération Grand Site 2 en 1999. Le travail d'inventaire des différents mobiliers d'accueil, initié à la fin du 1er semestre 2016, concrétise cette préoccupation des différents partenaires. Il interroge sur la gratuité des **accès de certaines aires d'accueil** et nécessite une approche partagée de la gestion future de ces équipements prenant en compte les évolutions de **compétence des collectivités** liées à la loi NOTRe.

De la même façon, la problématique des enjeux de responsabilité environnementale, englobant la **gestion des déchets**, celle des vidanges des camping-cars ou le questionnement sur **l'implantation de toilettes**, devra être débattue au sein de la gouvernance du label Grand Site de France Les Deux-Caps.

Cette vigilance vaut également sur la pérennité des **moyens humains et financiers** dédiés à la gestion des Espaces Naturels Sensibles, la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue ou la connaissance naturaliste du site. Au-delà de la mobilisation et de la concertation avec les **acteurs locaux et/ou associatifs**, ces dispositifs reposent aujourd'hui sur des crédits européens (FEDER, Fonds Social Européen pour les ateliers chantiers d'insertion ou INTERREG) dont la visibilité est limitée dans le temps.

D Qualifier et enrichir l'expérience à vivre sur le Grand Site de France Les Deux-Caps

Le dernier constat cible la **marche de progression de l'offre de découverte** et de partage sur le Site des Deux-Caps. Cela concerne aussi bien les habitants que les visiteurs du Site des Deux-Caps.

Au-delà des outils de communication qui fédèrent l'**adhésion de nombreux habitants** aux enjeux, aux valeurs et aux objectifs poursuivis au travers de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps, la nécessité d'écouter, de laisser une part plus importante aux **contributions participatives des habitants** devra être travaillée dans le futur dans l'animation et la vie du territoire.

Plus de **25 associations** culturelles, sportives, environnementales, comités des fêtes, ont bénéficié du soutien, de la mise en valeur de leurs activités durant cette première période de labellisation. Mais cette relation est le plus souvent bilatérale. De la même façon, il n'est pas toujours facile de démontrer le retour sur l'investissement d'une **démarche de qualité territoriale et environnementale** auprès des élus et acteurs locaux du tourisme et des loisirs.

La question du camping-caravaning pointée en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites de novembre 2010 en est l'exemple. Après six ans de « maturation », elle vient seulement de déboucher sur la **création d'un groupe de travail** et une première phase d'audit de la qualité paysagère des établissements. Néanmoins, cette phase d'état des lieux n'engage pas encore les gestionnaires des terrains d'hôtellerie de plein air à mener les travaux d'amélioration ou de gestion environnementale.

La mise en pratique d'une offre de **tourisme durable et raisonnée** devra puiser un cadre de travail via l'approche initiée par le Réseau des Grands Sites de France au travers de son document-cadre (février 2014). Cette perspective devrait faire évoluer le contenu des expériences à faire vivre aux visiteurs, tout en plaçant **l'habitant au cœur du projet**.

Le **bilan opérationnel** vient conforter la proposition de **renouveler le périmètre actuel** (élargi au sud par les conclusions de la procédure de classement de la Pointe de la Crèche) du label Grand Site de France Les Deux-Caps pour la période 2017-2023.

Tout d'abord, vis-à-vis des aménagements à finaliser, principalement aux portes d'entrée nord et sud du site, au Blanc-Nez et sur la Pointe de la Crèche, sur le tracé de l'Eurovéloroute n° 4 et son corollaire pédestre du GR 120 du littoral ou dans **l'achèvement de la partie scénographique** d'interprétation de la Maison du Site des Deux-Caps à Audinghen. Des questions majeures doivent trouver des réponses pérennes sur la gestion future de ce périmètre, tant pour les espaces naturels sensibles que pour les différents aménagements d'accueil du public, dans un contexte législatif, budgétaire et structurel incertain dans les modalités d'application de la loi NOTRe et de la réforme des collectivités territoriales.

Enfin, le projet de renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps doit permettre d'entrer dans **une phase active d'animation, de pédagogie** et de **partage des valeurs** qu'il génère auprès de la population locale, permanente et secondaire, tout comme auprès des visiteurs. La notion de fréquentation raisonnée et cohérente avec la fragilité des lieux, nécessite **une mobilisation prioritaire pour les années à venir**.



Le front de mer de Wimereux

2.2. BILAN DE LA GOUVERNANCE



La plage de Wimereux

Lors du 3ème séminaire Grand Site de France Les Deux-Caps (avril 2016) consacré au bilan et perspectives dans le cadre du renouvellement du label Grand Site de France, la Directrice du Réseau des Grands Sites de France a insisté sur la **singularité de la gouvernance** du label Grand Site de France Les Deux-Caps :

La Gouvernance s'appuie sur différentes instances :

LE COMITÉ DE PILOTAGE

Il regroupe les élus ou représentants des 20 signataires de la « Convention de partenariat pour la gestion durable du Site des Deux-Caps 2011-2017 ». Co-présidé par le Préfet et le Président du Département, il a vocation à déterminer les orientations du projet, fixer les objectifs à atteindre et arbitrer les décisions à prendre. Dynamique et régulier de 2011 à 2014, le Comité de Pilotage a subi les aléas du calendrier électoral, départemental, municipal et dernièrement régional. Il a repris un rythme cohérent avec les enjeux du renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps en se réunissant deux fois en 2016, le 1er avril et le 30 septembre, puis en 2017 le 3 février dernier.

LE COMITÉ TECHNIQUE

Placé sous la co-présidence du Sous-préfet de Boulogne-sur-Mer et du Vice-président en charge de l'environnement du Département du Pas-de-Calais, il regroupe les techniciens des différentes administrations et collectivités signataires de la « Convention de partenariat pour la gestion durable du Site des Deux-Caps 2011-2017 ». Il a vocation à préparer techniquement l'ordre du jour des dossiers débattus en Comité de Pilotage. C'est également le lieu propice à la présentation de projets spécifiques ou de rendus d'études et de travaux. Moins impacté par le calendrier électoral, le Comité Technique a connu néanmoins une période « creuse » de mars à décembre 2015, temps nécessaire à l'organisation de la nouvelle assemblée départementale.

LES SÉMINAIRES

Ils regroupent à chaque fois 120 à 150 élus, acteurs professionnels et/ou associatifs, techniciens. Trois séminaires se sont tenus de 2012 à 2016. Le premier sur un format de découverte des valeurs et des enjeux du label Grand Site de France Les Deux-Caps, le second sur la place de l'agriculture et le dernier sur le bilan et les perspectives du renouvellement du label.

Une ingénierie au service du projet

Cette ingénierie mobilisée sur les engagements du dossier de candidature au label Grand Site de France est issue de la « **Convention de partenariat pour la gestion durable du Site des Deux-Caps 2011-2017** » et de la volonté des 20 signataires à la mettre en œuvre :

- Le **Département du Pas-de-Calais**, attributaire, gestionnaire et animateur du label, mobilise un service et des personnels dédiés : Directeur, 2 Coordinateurs, 2 techniciens travaux, un responsable communication également en charge de l'observatoire photographique du paysage et une secrétaire de direction. Et pour la Maison du Site des Deux-Caps, une responsable, 3 chargés d'accueil, un agent d'entretien à temps partiel et des renforts saisonniers (effectif à fin 2016). Soit au total 12 Equivalents Temps Plein auxquels s'ajoutent la mobilisation (à temps partiel) des services centraux (Pôle Aménagement Durable, Service Espaces Naturels et Randonnée, Direction Europe Internationale, Direction de la communication, Archives Départementales, Service de l'Archéologie Préventive, Pôle solidarité...) et décentralisés sur les territoires du Boulonnais et du Calais (Maisons Départementales de la Solidarité dans le suivi des ateliers chantiers d'insertion ou Maisons Départementales de l'Aménagement Durable dans le soutien au volet aménagement, Véloroute, travaux et aménagements en connexion avec le réseau routier départemental).
 - La mise en œuvre et l'animation des engagements du dossier de candidature, relatifs à la stratégie d'accueil pour permettre de vivre de nouvelles expériences sur le Site des Deux-Caps, ont été confiées à l'**Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Pas-de-Calais**. Elle assure, au travers de la mobilisation d'1,5 équivalent temps plein, le développement d'une offre de découverte cohérente avec la destination responsable du Grand Site de France Les Deux-Caps et pilote plusieurs actions collectives, dont celle relative à la stratégie de l'hôtellerie de plein air sur les 8 communes du Site des Deux-Caps.
 - **EDEN 62** mobilise un chargé de mission pour la gestion des Espaces Naturels Sensibles du Site des Deux-Caps et 6 gardes départementaux présents sur ces espaces. Eden 62 développe également un programme d'animations et de sorties nature spécifiques au Site des Deux-Caps et mobilise son service communication et photographie.
 - Au **Conservatoire du Littoral**, 3 personnels de l'équipe opérationnelle sont mobilisés à temps partiel sur les enjeux du Grand Site de France Les Deux-Caps au travers de son statut de propriétaire des Espaces Naturels Sensibles littoraux.
 - Le **Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale** apporte un appui en ingénierie par l'intermédiaire d'un chargé de mission (dont le poste est financé par la Région des Hauts-de-France). Il mobilise également les différents chargés de missions thématiques selon les dossiers et les projets (patrimoine bâti, agriculture, biodiversité, patrimoine naturel...). La démarche de labellisation Grand Site de France Les Deux-Caps est reprise dans la charte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale renouvelée en 2014.
 - La **Région Hauts-de-France** mobilise également ses services et son organisme associé sur la compétence tourisme qu'est le Comité Régional du Tourisme. Ce dernier mobilise régulièrement 2 personnes sur l'animation et la mise en œuvre des mesures en lien avec les enjeux de tourisme et de découverte du Site des Deux-Caps.
 - Les organismes consulaires partenaires, que sont la **Chambre de Commerce et d'Industrie Côte d'Opale et la Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais**, mobilisent les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre des mesures et objectifs spécifiques à leur domaine de compétence. Chacune mobilise un personnel et/ou un élu référent dans les organes techniques et politiques de la Gouvernance du label Grand Site de France Les Deux-Caps.
- L'**Etat** est un acteur pivot dans l'ingénierie régaliennne mobilisée sur le dossier de la Gouvernance du projet.
- La Préfecture pilote conjointement avec le Département, le Comité de Pilotage et le Comité Technique du label Grand Site de France Les Deux-Caps. Préfet et Sous-préfet de Boulogne en sont les représentants respectifs. Les services techniques de l'Etat et particulièrement la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, sont des interlocuteurs privilégiés, ainsi que la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine.
 - Les **4 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale** sont mobilisés au travers de leurs élus et de leurs services techniques, au regard des compétences, en particulier l'aménagement de l'espace (SCoT, PLUi, documents d'urbanisme, droit du sol...), actions de développement économique, collecte et traitement des déchets ménagers, tourisme, protection et mise en valeur de l'environnement, randonnée...
 - De la même façon, dans le cadre des compétences communales exercées par chacun des **huit villages** inclus complètement ou partiellement dans le périmètre Grand Site de France, ceux-ci sont associés en amont de la mise en œuvre opérationnelle des différents projets évoqués dans le dossier de candidature à l'obtention du label Grand Site de France.

Une gouvernance à faire évoluer

Le bilan met en évidence la présence d'**une ingénierie forte**, multidisciplinaire et complémentaire dans l'approche des contenus et des engagements mis en œuvre. La relance active, courant 2016, du groupe de travail baptisé « **équipe projet** » rassemblant le premier cercle des techniciens des services de l'Etat (DREAL, DDTM, SDAP, Sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer), du Département du Pas-de-Calais, du Conservatoire du Littoral, d'Eden 62 et du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, en est une illustration concrète. Elle se réunit désormais mensuellement pour suivre, **anticiper et évaluer l'avancement des projets** mis en œuvre.

La volonté de **renforcer la collaboration technique** avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, au regard de l'élargissement de leurs compétences, apportera également une **valeur ajoutée incontestable à la réalisation de nos objectifs**.

Depuis le dernier trimestre 2015, **des ateliers de travail** ont été mis en place dans le cadre du renouvellement du label. Ils ont vocation à perdurer et à rassembler les acteurs de la seconde période de labellisation dans l'animation, le suivi et l'évaluation des trois axes proposés pour le futur projet de la période 2017-2023.

Pour répondre au point de vigilance de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites de novembre 2010 sur la gestion de la zone maritime du Grand Site, le **Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale** est associé depuis 2015 à la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps.

Il devrait être rejoint par **le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement 62 et l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Pas-de-Calais** dans la perspective d'élargir la convention de partenariat pour la gestion durable du Site des Deux-Caps à renouveler en 2017.

Des réunions, en format restreint associant les maires et/ou les représentants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du territoire, se tiendront autant que de besoin hors comité technique ou de pilotage sur des thématiques précises afin de s'assurer du partage d'informations et de **renforcer la démarche partenariale de projets**.

L'ensemble des ateliers techniques mobilisés pendant la phase d'évaluation et de définition du projet devront perdurer pour assurer l'évolution du dossier de renouvellement du label et l'évaluation continue des engagements des différents partenaires.

Enfin, une réflexion est en cours pour associer les socioprofessionnels et associations du périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps et ainsi donner à chacun l'opportunité de contribuer positivement au projet de renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps.

La récente création de la Maison du Site des Deux-Caps doit également permettre de créer **un lieu pour améliorer l'échange, le dialogue et la concertation** avec l'ensemble des acteurs du Grand Site de France Les Deux-Caps.



La Maison du Site des Deux-Caps

2.3. LES CHIFFRES CLÉS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION



Les plantations au Gris-Nez

Ce volet croise les chiffres clés de l'évaluation des 24 mesures du dossier de candidature au label Grand Site de France présenté en 2010 et ceux issus des propositions de mise en œuvre d'indicateurs d'évolution du périmètre sur différentes thématiques.

Si nous disposons aujourd'hui d'éléments chiffrés précis, certains indicateurs évoqués en 2010 n'ont pas ou n'ont pu être traités. Ce constat cible parfois une absence de vérification préalable de la disponibilité des données, la difficulté technique à définir le « temps zéro » de comparaison ou tout simplement la pertinence des choix arrêtés en 2010, faute d'une méthodologie préalablement définie.

Il faudra tirer profit des enseignements et constats de cette période de labellisation pour définir, de façon partagée entre les acteurs de la future Gouvernance du label Grand Site de France Les Deux-Caps, mais aussi avec les autres membres du Réseau des Grands Sites de France, à commencer par l'autre Grand Site de la Région des Hauts-de-France en Baie de Somme, un protocole des moyens de suivi et d'évolution, cohérent et adapté à un niveau de précision des engagements.

Les chiffres clés et indicateurs d'évolution présentés ci-dessous suivent les orientations définies dans le dossier de candidature au label Grand Site de France pour la période 2011-2016.

● Orientation 1

POURUIVRE LA CONNAISSANCE ET LA PROTECTION DU PATRIMOINE DANS TOUTES SES COMPOSANTES

La procédure de classement du Site de la Pointe de la Crèche est lancée sur la base d'une surface potentielle de 250 à 350 ha (mesure 1)

102 ha de terrains acquis sur le Slack, le Gris-Nez et le Blanc-Nez (mesure 2)

● Orientation 2

ASSURER L'AMÉLIORATION, LA GESTION ET LA VALORISATION DES PATRIMOINES DU SITE

1 971 mètres de linéaires de sentiers ont bénéficié d'une réhabilitation environnementale (mesure 6)

10 ha de pelouses calcicoles restaurées sur le Cap Blanc-Nez (mesure 6) et mise en œuvre du pâturage itinérant sur 160 ha de pelouses calcicoles à l'échelle du massif du Blanc-Nez

1 127 ha d'espaces naturels publics et privés bénéficiant d'un suivi et d'une gestion environnementale et naturaliste (mesure 7)

15 mares créées, 9 500 arbres plantés et 2,5 km de linéaires de haies recrées dans le cadre de la Trame Verte et Bleue (mesure 8)

5 434 m³ de ferraille, verres, gravats, remblais, pneus ou autres déchets non recyclables sur le Blanc-Nez ont été évacués des décharges sauvages (mesure 9)

281 064 visiteurs accueillis lors du SLACK ! Deux-Caps Art Festival du 21 juin au 21 septembre 2015 (mesure 11)

14 « chevalets » installés sur le premier parcours de découverte et d'interprétation consacré à l'École des Peintres de Wissant en juillet 2015 (mesure 12)

● Orientation 3

METTRE EN ŒUVRE LE SCHÉMA D'ACCUEIL STRATÉGIQUE DU SITE

1 172 places de stationnement aujourd'hui disponibles sur le Site des Deux-Caps (dont 27 places d'autocars et 90 dédiées aux camping-cars) (mesure 13)

2 528 locations de vélos au départ de la Maison du Site des Deux-Caps réalisées en 2015 et 2016 (mesure 14)

15,412 km aménagés et signalés de la liaison douce du littoral entre Ambleteuse et Escalles (Eurovéloroute n° 4) (mesure 15)

487 m² comme la surface du Centre Technique Environnemental construit à Audinghen par le Département du Pas-de-Calais et occupé par les équipes d'Eden 62 en charge de la gestion des propriétés du Conservatoire du Littoral (mesure 16)

39 814 visiteurs accueillis en 2015 et 2016 dans la Maison du Site des Deux-Caps ouverte au public en juillet 2014 (mesure 17)

● Orientation 4

FAVORISER ET OPTIMISER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE POUR LE SITE DES DEUX-CAPS

60 % comme le pourcentage de terres agricoles exploitées par rapport à la superficie totale du périmètre du label Grand Site de France Les Deux-Caps (mesure 18)

25 000 lits touristiques recensés sur le Site des Deux-Caps (dont 18 000 en résidences secondaires et 2 225 en campings) (mesure 19)

Concernant l'activité touristique du Site des Deux-Caps et sa fréquentation, une étude a été réalisée durant l'année 2015 et confiée à la société ALTIMAX. Elle s'est conclue en avril 2016 par une restitution quantitative et qualitative confirmant la captation au Blanc-Nez de 1,2 million de visites. Suivent le Cap Gris-Nez avec 550 000 visites puis les Dunes de Slack (525 000 visites) (mesure 20).

Si l'Observatoire Touristique n'a pas été concrétisé sur la période 2011-2016, il reste un objectif de court terme, identifié dans l'étude de fréquentation réalisée tout au long de l'année 2015 et restitué en avril 2016.

Cette étude renseigne un volet quantitatif de la fréquentation mais elle présente également un rendu exhaustif et qualitatif sur les attentes des visiteurs, celles des prescripteurs de la destination.

Elle propose enfin une typologie des visiteurs et des plans d'actions adaptées.

Au vu de l'exercice de la compétence Tourisme à l'examen de la loi NOTRe, le premier semestre 2017 sera consacré à mobiliser les acteurs locaux, départementaux et régionaux sur les modalités de mise en œuvre et d'animation de l'observatoire touristique.

14 000 heures de travail réalisées au titre de la clause d'insertion professionnelle dans les marchés publics attribués pour les aménagements du Site des Deux-Caps sur la période 2012/2015 (mesure 23).

92 personnes ont bénéficié de la création des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) du Site des Deux-Caps (mesure 24).

● Création de l'Observatoire Photographique du Paysage

L'engagement du Département à mettre en œuvre un **suivi photographique du paysage** a été tenu.

Initié dès janvier 2012 sur la base de la méthode et du protocole de l'Observatoire Photographique National du Paysage, il reprend aujourd'hui **50 points d'observation** répartis sur les huit communes du périmètre du label Grand Site de France Les Deux-Caps.

Réalisé en interne, l'observatoire photographique permet d'identifier, sur le périmètre, les questions qui se posent et les lieux qui posent question dans **l'évolution du paysage**.



Signalétique de l'eurovéloroute E4



Détail d'aménagement de l'entrée d'Escalles



Détail d'aménagement de l'aire d'accueil du Cap Gris Nez



Chantier d'insertion : mise en place du balisage randonnée



PARTIE 3

CAP BLANC-NEZ  CAP GRIS-NEZ

LE GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS, BLANC-NEZ, GRIS-NEZ

2017/2023 UN PROJET TERRITORIAL PARTAGÉ



Le projet, présenté pour la période **2017-2023**, s'appuie sur le travail réalisé depuis 2011 et tient compte des enseignements, des succès, des freins et des contraintes parfois rencontrés. Les phases successives d'opérations Grand Site, confortées par la première période de labellisation, sont caractérisées par **un cycle d'aménagements conséquents**. Ils ne sont d'ailleurs pas terminés. Les portes d'entrée nord et sud du Site, le Cap Blanc-Nez, les Dunes de Slack, ou l'achèvement des derniers tronçons de l'Eurovéloroute n° 4 concentreront les moyens humains et financiers des différents partenaires de la démarche Grand Site de France pour les 6 années à venir. Mais notre objectif se situe également sur **la plus value apportée par cette première période de labellisation**.

Notre fil conducteur s'articulera autour de **la notion de paysage** et sur notre capacité à apporter les réponses adaptées aux objectifs de qualité paysagères du projet territorial que nous souhaitons collectivement porter pour le renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps.

A l'image du **Schéma de Cohérence Territoriale paysager** adopté par la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps, sur la base du travail réalisé par l'Ecole Nationale du Paysage de Versailles, le plan de cohérence paysagère proposé fin 2016 par le Cabinet Folléa-Gautier sera l'un des outils mis à la disposition des partenaires de la future Gouvernance du label Grand Site de France Les Deux-Caps pour concrétiser un développement équilibré du site.

Cet **accompagnement** du Cabinet Folléa-Gautier, à la **compétence paysagère reconnue**, concrétise l'engagement à répondre au vœu de la Commission Départementale Nature Paysages et Sites (octobre 2010) à faire appel à une ingénierie paysagère chevronnée pour les projets d'aménagements globaux ou ambitieux.

Les **trois axes de travail** qui sont proposés répondent tous, à des objectifs de qualités paysagères. Ils cherchent, tout d'abord, à **protéger et gérer les paysages emblématiques** du Site des Deux-Caps, qui constituent la valeur de ce territoire. Ils visent ensuite à une échelle plus locale, à organiser l'accueil et la mise en valeur des sites patrimoniaux au travers de schémas d'accueil locaux. Ces schémas auront pour objectif de proposer une valorisation et une requalification des sites dans **l'esprit des lieux**.

Une réflexion globale sur les modes de déplacement complétera l'approche novatrice et harmonieuse en matière de mobilité. Soutenu par le dispositif national de « **structuration de Pôles Touristiques Territorial** » (SPöTT) du Secrétariat d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire, cette seconde période de labellisation ciblera la définition et la mise en œuvre d'une nouvelle offre d'expérience à vivre le Grand Site de France Les Deux-Caps. Enfin l'innovation restera un marqueur de la démarche menée autour du label Grand Site de France Les Deux-Caps. Que ce soit dans les domaines de la solidarité et de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire, de l'identité agricole et maritime du site, de l'implication des habitants pour donner à voir et à comprendre les paysages du Site des Deux-Caps ou de cette **gouvernance partagée**, réunissant désormais 23 acteurs, c'est bien tout un territoire qui se mobilise aujourd'hui autour du projet de renouvellement de la candidature au label Grand Site de France Les Deux-Caps.

3.1 AXE I : PRÉSERVER, GÉRER ET VALORISER LES PAYSAGES EMBLÉMATIQUES

4 engagements se sont dégagés et structurés lors des différents échanges avec les partenaires mobilisés dans la perspective du renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps :

3.1.1 METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE FONCIÈRE AU SERVICE DU PAYSAGE

Cet engagement s'inscrit dans la volonté d'être en capacité à mettre en œuvre les **outils fonciers** nécessaires à la réalisation des projets en lien avec le Schéma d'accueil stratégique du Site des Deux-Caps, les enjeux de sécurité et d'accès au public, le tout connecté à l'**évolution naturelle du trait de Côte** (Baie de Wissant, Gris-Nez ou Pointe de la Crèche) et la gestion des Espaces Naturels Sensibles.

Cette approche pourra s'appuyer sur la **stratégie foncière à l'horizon 2050** établie par le Conservatoire du Littoral en cohérence avec les orientations et moyens de gestion du Département du Pas-de-Calais et d'Eden 62.

Le Département du Pas-de-Calais a inscrit dans son contrat de projet, défini dans la délibération cadre du 25 janvier 2016, l'élaboration d'un **Schéma Départemental des Espaces Naturels**, incluant les enjeux liés à **la politique foncière** et le **partenariat dans les territoires**. Dans cette perspective de long terme, la notion de **profondeur paysagère** pourra contribuer à concilier les effets induits de l'érosion naturelle du trait de côte.

Ce premier objectif se traduira par les engagements suivants :

- **ENGAGEMENT n°1**
Anticiper l'évolution du trait de côte et développer la maîtrise foncière sur le linéaire côtier de la Pointe de la Crèche au Cap Blanc-Nez autour du Cap Gris Nez, pour assurer une prise en compte des enjeux de sécurité et de fréquentation cohérente avec la fragilité des lieux

3.1.2 PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX PAYSAGERS DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

L'objectif de cet engagement est double. Il propose de **partager une approche collective** des enjeux paysagers dans les nouveaux documents d'urbanisme et de compléter ce travail en intégrant, dans le **Schéma d'accueil stratégique du Site** des Deux-Caps (et ses futures déclinaisons locales), les enjeux de la compétence liée à l'aménagement de l'espace confiée aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, ceux de la nouvelle charte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (décembre 2013), du nouveau Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Boulonnais (janvier 2013) et de l'application réglementaire des procédures administrées par les services de l'Etat.

Concrètement, il est proposé de mettre en place un outil de gouvernance, type « **groupe de travail urbanisme** » regroupant les acteurs concernés pour assurer un accompagnement didactique sur l'intégration paysagère des différents projets à venir.

Le **travail de sensibilisation** aux enjeux de la trame écologique pourrait également être poursuivi. Des pistes de réflexion et des points d'alerte ont également été identifiés :

- **L'intégration** de la notion de covisibilité maritime. Il est important de compléter la vision terrestre d'intégration paysagère des différents projets par l'impact visuel observable depuis la mer.
- La **reconnaissance** de la plus-value de la présence d'une agriculture vivante et forte sur le Site des Deux-Caps et d'une attention partagée sur l'intégration paysagère des bâtiments nécessaires à l'évolution de l'activité agricole.
- Une **vigilance** à partager avec les acteurs de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps sur l'ensemble des projets susceptibles d'impacter les paysages du Grand Site et plus spécifiquement sur les évolutions potentielles des franges urbaines des communes du périmètre Grand Site de France.
- Cette **remarque** fait également référence aux franges urbaines des espaces naturels et leur prise en compte dans la définition des plans de gestion. Plusieurs enjeux concrets sont évoqués comme la définition « d'espace tampon » ou sur le soutien à la gestion des espaces ouverts au public. Elle pourra contribuer au travail en cours sur le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles du Pas-de-Calais et l'expérience menée sur le Grand Site de France Les Deux-Caps pour intégrer la dimension de la notion de paysage.

Dans ce domaine l'engagement partagé des acteurs de la gouvernance du label Grand Site de France Les Deux-Caps, se traduira par :

- **ENGAGEMENT n°2**
Mettre en place un outil de gouvernance spécifique de type « groupe de travail urbanisme » piloté par le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, en lien étroit avec les 4 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés par le périmètre Grand Site de France Les Deux-Caps et compétents dans l'aménagement de l'espace (SCoT, PLUi, documents d'urbanisme, droit du sol...). L'objectif sera d'assurer un accompagnement sur l'intégration paysagère des différents projets. Ce groupe de travail inclura l'animation de celui initié par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer sur les enjeux de l'application de la loi sur la publicité.

3.1.3 GÉRER GLOBALEMENT LES ESPACES NATURELS AU SERVICE DES PAYSAGES EMBLÉMATIQUES DU SITE DES DEUX-CAPS

Cette thématique cible le cœur de la **gestion des espaces naturels** et la **richesse du patrimoine naturel** du Grand Site de France Les Deux-Caps.

Elle s'articulera autour des **objectifs suivants** :

- **Améliorer** la connaissance de la fonctionnalité des sites.
- **Poursuivre le programme** d'inventaire et de suivi de la biodiversité (passerelle avec le Grand Site de France Baie de Somme, le Conservatoire du Littoral, Eden 62, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et le Parc naturel marin des Estuaires picards et de la mer d'Opale) pour mutualiser les méthodes.
- **Poursuivre les inventaires** sur les terrains non prospectés (privés).
- **Approfondir la connaissance** au niveau des corridors écologiques afin de maintenir et de favoriser les connexions nécessaires entre les sites naturels majeurs du Site des Deux-Caps.



Vue de la mer : Cap Blanc-Nez, Cap Gris-Nez

- **Poursuivre l'animation** des sites Natura 2000 et la mise en œuvre des plans de gestion des sites.
- **Améliorer la connaissance** sur les enjeux de dérangement de la faune et d'impact sur la flore et assurer la mise en cohérence du Schéma d'accueil touristique avec les enjeux patrimoniaux du site.
- **Intégrer** la partie marine et le Domaine Public Maritime dans la stratégie globale de gestion des espaces naturels.
- **Evaluer** le travail de création et confortation des corridors écologiques par des suivis particuliers.
- **Poursuivre** le travail d'animation auprès des agriculteurs et élus du site pour une mise en œuvre opérationnelle de la trame écologique.

Ces objectifs se concrétiseront par cet engagement :

- **ENGAGEMENT n°3**
Proposer une stratégie globale de gestion des sites naturels au service du site et des paysages.

Concernant le volet des usages, deux points feront l'objet d'un suivi particulier :

- Celui concernant **les pratiques de loisirs de pleine nature** au travers de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires, complété par le groupe de travail initié par la Sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer, sur l'organisation des avis officiels pour les manifestations sportives pratiquées sur le Site des Deux-Caps.
- Celui **des usages agricoles** où le travail mené par le Conservatoire du Littoral, Eden 62, la Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais et le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, doit se concrétiser par la signature de 35 conventions concernant la gestion de 350 hectares dédiés au pâturage et aux cultures.

3.1.4 MOBILISER LES ACTEURS POUR UN PAYSAGE DE QUALITÉ, PROTÉGÉ ET PARTAGÉ

Ce dernier engagement vise des propositions concrètes et partagées lors de l'élaboration du dossier de candidature par l'ensemble des partenaires :

- **Finaliser** la procédure de classement du site de la Pointe de la Crèche,
- **Mener une réflexion** avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, sur l'opportunité ouverte par la loi Biodiversité, d'optimiser l'homogénéisation des périmètres de protection (site classé, site inscrit) sur le Grand Site de France Les Deux-Caps et tendre vers un dispositif de protection cohérent et homogène,
- Faire **partager** les objectifs de préservation et de valorisation des paysages du Site des Deux-Caps auprès des acteurs du territoire (valorisation des entités paysagères de l'Atlas des paysages du Parc naturel, communes et cohérentes avec le périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps),

- **Poursuivre** le traitement des points noirs du site,
- **Assurer** le traitement des franges urbaines de moindre qualité,
- **Mettre en place** une démarche partenariale sur l'enjeu de la publicité par la création d'un groupe de travail sous l'égide du Sous-préfet et piloté par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer : diagnostic, hiérarchisation des enjeux, définition des outils à mettre en place sur le périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps, communication et sensibilisation des élus et des acteurs locaux.

Cet axe majeur de **préservation**, de **gestion** et de **valorisation** des paysages emblématiques du Site des Deux-Caps illustre l'importance de la Gouvernance du label Grand Site de France.

La volonté d'associer tous les acteurs locaux devra s'accompagner d'une animation et d'une coordination exemplaire, dans le cadre de groupes projets, couplées à l'optimisation des mutualisations potentielles entre les différents partenaires. Cet axe a vocation à faire des valeurs paysagères du territoire le socle d'une autre manière d'aménager et d'insuffler les bonnes pratiques d'une démarche de projet de paysage. Il est de facto une passerelle essentielle avec la partie « **Schéma d'Accueil** » développée dans l'Axe 2.

Cette mobilisation trouvera un écho particulier au travers des 2 engagements suivants :

- **ENGAGEMENT n°4**
Finaliser la procédure de classement du site de la Pointe de la Crèche et homogénéiser les périmètres de protection du Grand Site de France Les Deux-Caps.
- **ENGAGEMENT n°5**
Faire partager les objectifs de préservation et de valorisation des paysages du Site des Deux-Caps auprès des différents acteurs du territoire.



Les couleurs du Grand Site de France Les Deux-Caps



Le village d'Ambleteuse

3.2. AXE 2 : PROPOSER UNE NOUVELLE EXPÉRIENCE DE DÉCOUVERTE



Vue du haut des falaises de la Pointe aux oies

3.2.1 METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE D'ACCUEIL

Guidé par la **valeur paysagère du territoire**, porté par l'Axe 1 de notre projet de renouvellement, marqué par la volonté de l'ensemble des acteurs de la Gouvernance d'assurer une cohérence entre le développement harmonieux du Site des Deux-Caps et le **respect de la fragilité des lieux**, cet axe s'inscrit dans la continuité du travail accompli durant la première période de labellisation de 2011/2016 mais aussi sur le programme d'aménagement mené dans les deux phases de l'Opération Grand Site – Site des Deux-Caps.

Les documents stratégiques et opérationnels sur lesquels il s'appuiera sont : le **premier Schéma d'accueil stratégique** validé par le Comité de Pilotage de la Gouvernance en 2012, complété par la réflexion portée autour de l'**adoption du Plan de Cohérence Paysagère** du Site des Deux-Caps initié en 2016 et réalisé par le cabinet Folléa-Gautier, l'**étude de fréquentation** réalisée sur l'année 2015 par la société Altimax et l'ensemble des documents ressources réalisés par les acteurs de la Gouvernance en lien avec le sujet.

L'objectif est double. Il s'agira tout d'abord de partager une réflexion globale sur les modes de déplacement visant à mettre en place une politique exemplaire et innovante en matière de **mobilité**, et permettre de rééquilibrer les déplacements au profit des **modes doux** et des transports en commun, de facto, de coordonner ensemble les différentes mobilités et permettre une cohabitation harmonieuse des différents usagers de la route.

Ce premier point pourra se décliner à l'échelle du rayonnement de la destination du Grand Site de France Les Deux-Caps en particulier depuis Calais, Boulogne-sur-Mer ou la gare de Marquise-Rinxent.

Le second objectif portera, à une échelle locale, sur l'**amélioration de l'accueil** et la mise en valeur des sites patrimoniaux, au travers de schémas d'accueil locaux. Le travail à mener sur ces schémas devra permettre de proposer une valorisation et une requalification des sites dans l'esprit des lieux. Très concrètement, ils aborderont l'approche de l'**organisation des aires d'accueil** et définiront les besoins liés à la mobilité nécessaire pour découvrir des lieux.

I POUR MIEUX SE DÉPLACER SUR LE SITE DES DEUX-CAPS

Le Grand Site de France Les Deux-Caps s'étend du nord au sud sur 23 km de linéaire côtier avec des sites patrimoniaux repartis sur l'ensemble du littoral. Les déplacements se font en grande majorité en voiture en empruntant deux axes routiers majeurs : L'**autoroute A 16** et la route **départementale 940** aussi appelée « **Route de la Corniche** ».

De l'autoroute A 16, les visiteurs rejoignent la route départementale 940 par **trois barreaux transversaux** que sont, la route départementale 243E3 (accès nord, via Sangatte pour rejoindre le Cap Blanc-Nez), la route départementale 191 couplée à la route départementale 238 à hauteur de Marquise pour rejoindre Wissant et le Cap Gris-Nez, et la route départementale 96 au sud pour rejoindre la Pointe de la Crèche et Wimereux.

L'**étude de fréquentation** réalisée en 2015 met en avant que **67 % des visiteurs** effectuent plusieurs visites au sein du périmètre Grand Site de France Les Deux-Caps au cours de la même journée.

Si l'usage de la voiture est aujourd'hui le plus adapté pour les visiteurs, les transports en commun, l'usage du vélo et le réseau d'itinéraires pédestres correspondent aux attentes et pratiques de déplacements des habitants des communes du Grand Site de France (5 % de la fréquentation mesurée en 2015) et aux touristes en séjour dans une des 8 communes du Grand Site de France (33 % de la fréquentation mesurée en 2015). D'ailleurs, plus du tiers de ces visiteurs ont répondu, lors de cette étude, s'être déplacés à pied ou à vélo pendant leurs séjours.

La mise en place d'une **politique ambitieuse et exemplaire des déplacements** sur le Site des Deux-Caps, partagée par les quatre Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés par le périmètre Grand Site de France Les Deux-Caps, pourra se décliner autour des points suivants :

Une scénarisation des voies d'accès au Grand Site de France Les Deux-Caps depuis l'A16 (carte page 78)

Les **3 voies d'accès** validées en 2012, du nord au sud depuis l'autoroute A 16 sont :

Echangeur de Coquelles, sortie n°41 de l'autoroute A 16, connecté à la route départementale 243E3 vers Sangatte et le Blanc-Nez,

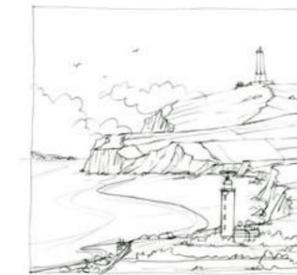
Echangeur de Marquise, sortie n°36 de l'autoroute A 16, connecté à la route départementale 238 vers Wissant, la route départementale 191 vers le Gris-Nez et la route départementale 191E1 vers Ambleuse,

Echangeur de Boulogne Nord, sortie n°32 de l'autoroute A 16 vers la Pointe de la Crèche à Wimereux, via la RD 96

Elles nécessitent aujourd'hui une signalétique directionnelle appropriée et mise à jour depuis l'A16 pour **orienter clairement le visiteur** et assurer un effet d'entrée sur le Grand Site de France Les Deux-Caps.

Les cinq routes départementales de liaisons entre l'autoroute A 16 et le Site des Deux-Caps doivent être traitées comme des « routes-paysage », voies ouvertes sur le paysage traversé, aux abords maîtrisés et soignant les limites d'emprise urbaines.

Les « **portes d'entrée** » nord et sud et celles permettant un accès par les voies situées à l'est du Site des Deux-Caps feront l'objet d'une réflexion afin de signaler aux visiteurs son entrée dans le Grand Site de France.



Esquisse du projet de signalétique Autoroute A16



Implantation Autoroute A16



Illustration définitive

La valorisation des traversées de village

Ce volet porte les réflexions évoquées sur l'**amélioration du confort et de la sécurité** des riverains, habitant les villages du Site des Deux-Caps. L'objectif vise à redonner aux traversées de village, une vocation d'espace public partagé et pacifié où les différents usages et modes de déplacement peuvent se côtoyer.

La limitation de la vitesse des véhicules, la sécurisation des traversées, les cheminements piétons ou cyclistes ainsi que le respect du stationnement dans les espaces dédiés sont des actions concrètes envisagées.



Légende		Localisation	Sources - Réalisation
Administratif	Routes départementales		Sources : IGN BD TOPO, IGN BD CARTO, Route 500, Corin Land Cover, BDR extraction au 1er Avril 2016 Nord Pas de Calais - Picardie 2015 Réalisation : Cd 62, Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoires départemental, SIGÉO Janvier 2017
Périmètre du Label Grand Site de France	RD191, RD238, RD243E3, RD96, RD191E1		
Communes Grand Site de France	RD 940		
Réseau routier	Réseau ferré		
Autoroute	Gare SNCF		
Sorties d'autoroutes	Voie ferrée		

La route départementale 940, axe privilégié de découverte du Site des Deux-Caps

La route départementale 940 a vocation à être confortée comme un axe apaisé de **découverte touristique**, associant les riverains des lieux. Cette nouvelle vocation touristique et panoramique est surtout possible en dehors des zones bâties de Wimereux et Sangatte. La réflexion portera sur les actions possibles afin de « résumer » la voirie à un ruban de bitume suivant la topologie du terrain, **au cœur d'un paysage agricole ou naturel**. Le paysage de la route pourra ainsi s'effacer au profit du paysage traversé.



«Route de la Corniche» - Départementale 940

Le développement d'un réseau vélo à partir de l'Eurovéloroute E4

Si, dans un premier temps, l'objectif sera de **finaliser les tronçons de l'Eurovéloroute du littoral** traversant le Site des Deux-Caps (traversée de Wimereux, traversée des Dunes de la Slack, entrée nord et sud de Wissant, liaison Escalles-Sangatte). Une attention particulière sera nécessaire à la connexion de cet axe aux agglomérations de Boulogne-sur-Mer et Calais.

Dans un second temps, la réflexion portera sur le maillage réalisable avec **un réseau d'itinéraires cyclables** couvrant l'ensemble du périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps et le reliant à la gare de Marquise-Rinxent. Le développement des mesures en faveur du partage de la voirie, le renforcement ou la mise en place de nouveaux services (**location de vélos, station vélos, stationnement sécurisé...**), la mise en œuvre d'une signalétique adaptée aux itinéraires vélos, la volonté de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps d'investir sur l'achat de vélos à assistance électrique et de la connecter au pôle gare de Marquise-Rinxent, sont autant d'actions qui inciteront les visiteurs comme les habitants à se déplacer en vélo plus régulièrement.

L'objectif sera bien d'initier un nouvel usage et de promouvoir une « **culture vélo** » sur le Grand Site de France Les Deux-Caps : insister sur la nécessité d'apporter une offre de services aux visiteurs depuis les aires d'accueil et de privilégier leurs fonctions « économiques » hors site naturel, au cœur des villages ou à minima connectées au village.

Une culture de partage et de mutualisation des moyens sur les enjeux de balisage des itinéraires et de promotion de l'offre de découverte pédestre sera également recherchée.

Si la capacité de faire est réelle, il est encore nécessaire d'**harmoniser les méthodes de travail**, d'organiser collectivement les projets et d'imaginer une cohérence entre sites ouverts, à ouvrir au public, les modalités pratiques de découverte et la capacité des lieux à accueillir le public.

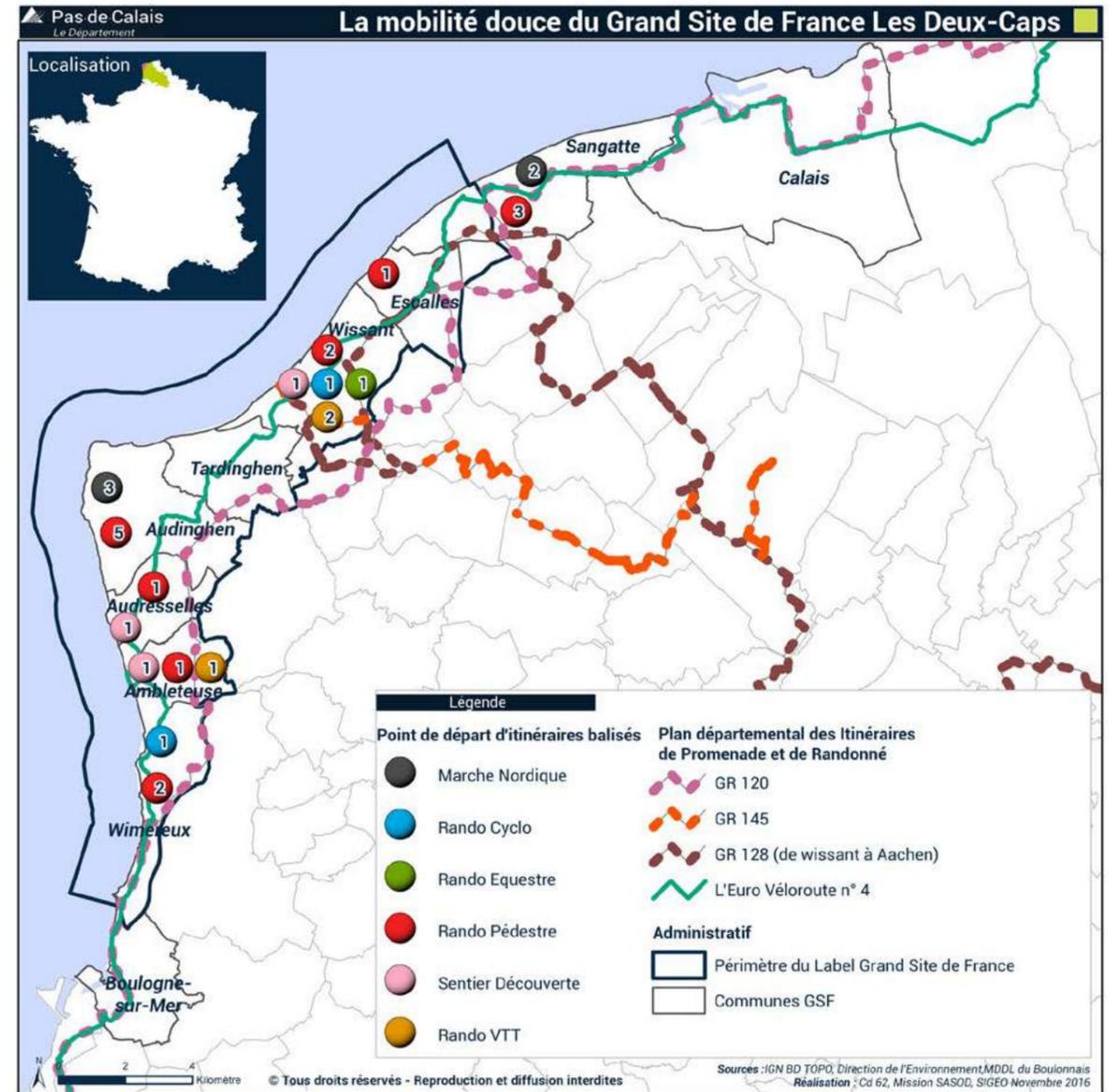


Le Mont d'Hubert

2 POUR MIEUX ABORDER LA MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE



La beauté du sentier du littoral



Favoriser la création et la connexion d'une trame de chemins de découverte à partir du sentier du littoral vers les territoires des intercommunalités, partenaires de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps

Le piéton doit pouvoir bénéficier, sur le Site des Deux-Caps, d'un **maillage fin de circulations pédestres** lui assurant d'emprunter un cheminement sécurisé et confortable et lui permettant ainsi de découvrir le périmètre du Site des Deux-Caps et les territoires voisins des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

L'itinéraire de grande randonnée **GR 120**, aussi appelé « **sentier du littoral** », assure une continuité du nord au sud du Site des Deux-Caps, longeant fidèlement le trait de côte de Sangatte à Wimereux, offrant une vue unique sur des paysages grandioses sur le littoral et les côtes anglaises. Or, l'érosion naturelle du trait de côte n'est pas sans poser des interrogations sur **la continuité du sentier** (nord de Wissant, Cap Gris-Nez, sud de Wimereux, Pointe aux Oies, par exemple).

Le diagnostic de cette servitude littorale, réalisé par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, sera le point de départ de la réflexion à mener pour pérenniser cette voie pédestre, intégrant l'option d'un **recul du sentier** sur certains tronçons et le double souci d'assurer la sécurité des usagers et la préservation des espaces naturels. Un balisage efficace et précis, une bonne interconnexion entre **le GR du littoral** et les autres sentiers praticables sur le Site des Deux-Caps, des points de départ et des passages privilégiés dans les villages seront les gages d'une meilleure qualité du futur dispositif.



Signalétique GR du littoral



Sur l'Eurovéloroute E4

Une réflexion à mener sur la mobilité

Au-delà des actions concrètes proposées pour **optimiser les déplacements sur le Site** des Deux-Caps, les partenaires de la Gouvernance label Grand Site de France étudieront, au regard des évolutions des compétences des différentes collectivités territoriales, les réponses innovantes à apporter pour **imaginer des solutions flexibles**, non polluantes, s'ajustant aux besoins des habitants et des visiteurs : services à la demande, co-voiturage, taxis collectifs... permettant d'offrir **une alternative à la voiture** individuelle pour des déplacements de proximité ou de visite du site. La faisabilité avec le couplage via les gares ferroviaires sera évaluée (Wimereux, Marquise, Boulogne-sur-Mer, Calais Fréthun, Calais Ville). Le recours aux nouvelles technologies de l'information, la billetterie attractive et intégrée, l'approche d'une échelle eurorégionale des transports publics, la **coordination avec les aires de stationnement** des entrées principales du Site des Deux-Caps ou la connexion avec les réseaux interurbains de Calais et Boulogne-sur-Mer, offrent une base importante d'expériences à visiter pour encourager la mobilité et les pratiques de déplacements alternatifs à la voiture individuelle sur le Site des Deux-Caps. Les expériences menées dans l'Audomarois (Bougéco) et à l'échelle régionale via le SMIRT, Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports, sont évoquées.

3 POUR MIEUX ORGANISER L'ACCUEIL

L'engagement pour la période 2017-2023 vise principalement la mise en œuvre des **schémas d'accueil locaux**. Ces projets de mise en valeur et de réorganisation des espaces, à l'échelle du périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps sont aujourd'hui l'étape à franchir pour améliorer la qualité de découverte et d'accueil sur le Site des Deux-Caps.

Ces cinq secteurs sont, du nord au sud du site :

- Le Cap Blanc-Nez
- La baie de Wissant
- Le Cap Gris-Nez
- La baie de Slack
- La pointe de la Crèche

Partant des **caractéristiques paysagères du site**, de la valeur patrimoniale des habitats naturels qui le composent et de leur fragilité, le schéma d'accueil déterminera la nécessité ou pas d'**organiser l'accueil du public**, et à quel degré, en fonction de la vocation du site et du taux de fréquentation qu'il peut tolérer pour ne pas porter atteinte à son intégrité.

L'organisation de l'espace pourra se traduire par la réhabilitation ou la réalisation d'aires d'accueil, de cheminements et d'éléments d'interprétation qui permettront de répondre aux besoins essentiels liés à la découverte du site.

Des propositions découlant de cette **approche méthodologique** seront décrites, partagées et chiffrées dans une vision opérationnelle de mise en œuvre dès 2017 et 2018. Elles seront ensuite débattues, hiérarchisées et phasées dans le temps au sein des organes de gouvernance du Grand Site de France Les Deux-Caps rassemblant l'ensemble des partenaires mobilisés.

Néanmoins, au regard du retard pris sur l'organisation de l'accueil aux « **portes d'entrées** » nord et sud du Site des Deux-Caps, les entités du Cap Blanc-Nez et de la Pointe de la Crèche feront l'objet d'une réflexion approfondie du Département du Pas-de-Calais, des services déconcentrés de l'Etat (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine), du Conservatoire du Littoral, d'Eden 62, des communes, intercommunalités et autres partenaires concernés.



Aménagement réalisé autour de la Dover Patrol au Cap Blanc-Nez

Il est proposé de travailler pour chaque schéma d'accueil les points suivants :

Les accès des sites, suivant les différents types de mobilité. Ce volet traitera :

De l'orientation du visiteur vers les aires d'accueil et de la définition compatible avec l'esprit des lieux, d'un mode informatif sur la disponibilité d'accueil en temps réel des différentes aires de stationnement.

Une approche spécifique à l'accueil, ou non, des camping-cars sera incluse pour chaque schéma d'accueil local.

De la gestion des autocars vers des arrêts minute et de leur stationnement d'attente vers des lieux connexes au site.

De la création d'aires de stationnement extensives lors des pics de fréquentation constatés en période estivale ensoleillée ou sur quelques week-ends, afin de limiter le stationnement en bord de route.

De la réflexion à mener sur le recul des aires de stationnement, et/ou de leur suppression, situées sur des espaces naturels sensibles (Noirda, Dunes de Slack par exemple)



Panneau d'interprétation au Cap Blanc-Nez...



... au Cap Gris-Nez...



Panneau d'Accueil et d'Information du Cap Gris-Nez



... au Cap Gris-Nez

La connexion des aires d'accueil à une offre de découverte du site

L'aménagement réalisé sur le Cap Gris-Nez pourra être modélisé et pris en exemple pour décliner le traitement opérationnel des aires d'accueil connectés à une offre de découverte des lieux par :

L'organisation des aires d'accueil, de la définition du nombre de places de stationnement au regard de la capacité d'accueil du site.

L'aménagement sobre, sans débauche de mobilier ou de signalétique, afin d'apporter aux visiteurs les informations sur les boucles de découverte du site, l'histoire et les spécificités des lieux sous forme ludique, didactique de panneaux ou de supports multimédia.

Une réflexion partenariale à mener sur la mise en œuvre d'une gestion d'équipements de services aux visiteurs gratuits ou payants (eau potable, toilettes...)

Des requalifications ponctuelles en cohérence avec les usages et les spécificités du Site des Deux-Caps

L'étude de fréquentation réalisée en 2015 a confirmé les activités des visiteurs et les motivations de leur venue sur le Site des Deux-Caps : la mer, la pratique de loisirs plus ou moins sportifs (allant de la photographie au Trail en passant par la balade, le vol de pente ou les sports de glisse), le farniente et la plage regroupent les centres d'intérêt de 88 % des personnes présentes sur le site.

De facto, la valorisation ou requalification des espaces porteront principalement sur :

Une **amélioration qualitative des accès à la plage**. Celles de la Baie de Slack, du Châtelet ou du Cran d'Escalles seront étudiées prioritairement.

Une **mise en valeur des points de vue**, comme celui du Mont de Couple situé en dehors du périmètre Grand Site de France.

La **création d'itinéraires de découverte** du site sous des formes ludiques, innovantes et didactiques comme le géocaching ou celui de « marathons » itinérants photographiques permanents et/ou ponctuels et de façon plus classique, des circuits d'interprétation à l'intérieur des enveloppes urbaines des villages du périmètre du label Grand Site de France, apportant une plus-value sur la découverte de l'histoire et des patrimoines du Site des Deux-Caps.

Le **circuit des peintres** de l'Ecole de Wissant en est l'illustration positive.

En résumé et de façon opérationnelle, la stratégie d'accueil du Site des Deux-Caps pour la période 2017-2023 se déclinera autour des engagements suivants :

- **ENGAGEMENT n°6**
Finaliser la scénarisation des voies d'accès au Grand Site de France Les Deux-Caps, depuis l'A16, via le réseau de routes départementales (RD 940, RD 96, RD 191 et 191 E1, RD 238, RD 243 E3)
- **ENGAGEMENT n°7**
Achever les tronçons de l'Eurovéloroute n°4, la connecter aux agglomérations de Boulogne-sur-Mer et Calais et tendre vers la création d'un réseau de liaisons douces, favorisant la « culture vélo » comme mode de déplacement sur le Site des Deux-Caps.
- **ENGAGEMENT n°8**
Pérenniser l'itinéraire du GR 120 et favoriser la création d'une trame de chemins pédestres de découverte du Grand Site de France Les Deux-Caps.
- **ENGAGEMENT n°9**
Mettre en œuvre les schémas d'accueil locaux des cinq entités paysagères du Grand Site de France Les Deux-Caps définis par :
Le Cap Blanc-Nez, La Baie de Wissant, Le Cap Gris-Nez, La Baie de Slack, La Pointe de la Crèche

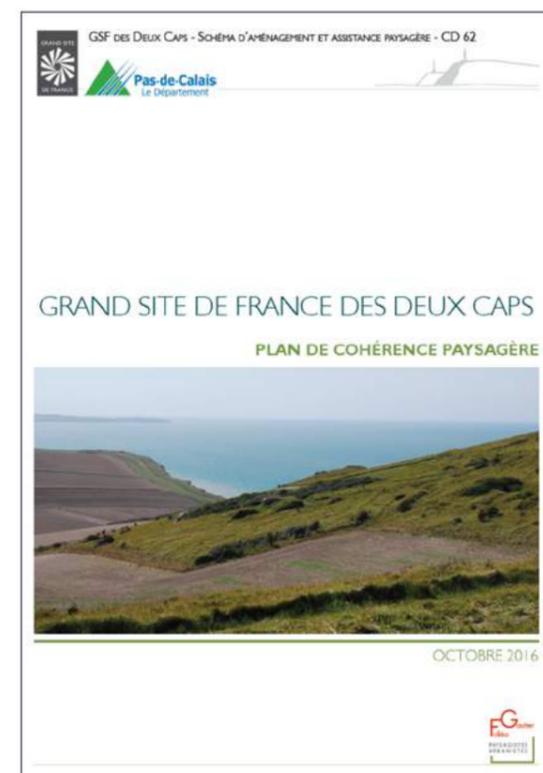
Pour chacun de ces schémas d'accueil, des engagements prioritaires ont été arrêtés :

- | | |
|----------------------------|--|
| CAP BLANC-NEZ | <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une aire d'accueil à l'entrée nord du site des Deux-Caps à Sangatte. • Refonte de l'accueil sur la partie haute du Blanc-Nez. • Recul de l'aire d'accueil du Cran d'Escalles. |
| BAIE DE WISSANT | <ul style="list-style-type: none"> • Requalification de l'accueil sur le secteur de Strouanne. |
| CAP GRIS-NEZ | <ul style="list-style-type: none"> • Requalification de l'accueil sur le secteur du Noirda. |
| BAIE DE SLACK | <ul style="list-style-type: none"> • Requalification des aires d'accueil de la Pointe aux Oies, et du parking des Allemands • Réflexion globale depuis la digue de Wimereux, jusqu'à l'accès à Ambleteuse par la rue de l'Ecluse, de l'accès du public et des capacités de stationnement <p>NB : cette réflexion intégrera les modalités de réalisation des tronçons de l'Eurovéloroute N° 4 le long du RD 940.</p> |
| POINTE DE LA CRÈCHE | <ul style="list-style-type: none"> • Refonte de l'accueil au niveau de l'entrée sud du Grand Site de France Les Deux-Caps. |

Cette approche sera soutenue par la **compétence paysagiste** développée au travers du **Plan de Cohérence Paysagère** réalisé par le Cabinet Folléa-Gautier (octobre 2016).

Cet outil soutient un projet répondant à des objectifs de qualités paysagères.

Pour chacun des **5 secteurs**, une étude synthétique de l'état des lieux a été réalisée, faisant ressortir les éléments qui fondent les **valeurs paysagères du territoire** et les processus d'évolution qui affaiblissent ou fortifient la qualité des paysages.



De ce constat, des enjeux sont ressortis. Ils permettent de définir des **objectifs de qualités paysagères** pour une meilleure organisation et une mise en valeur des sites patrimoniaux.

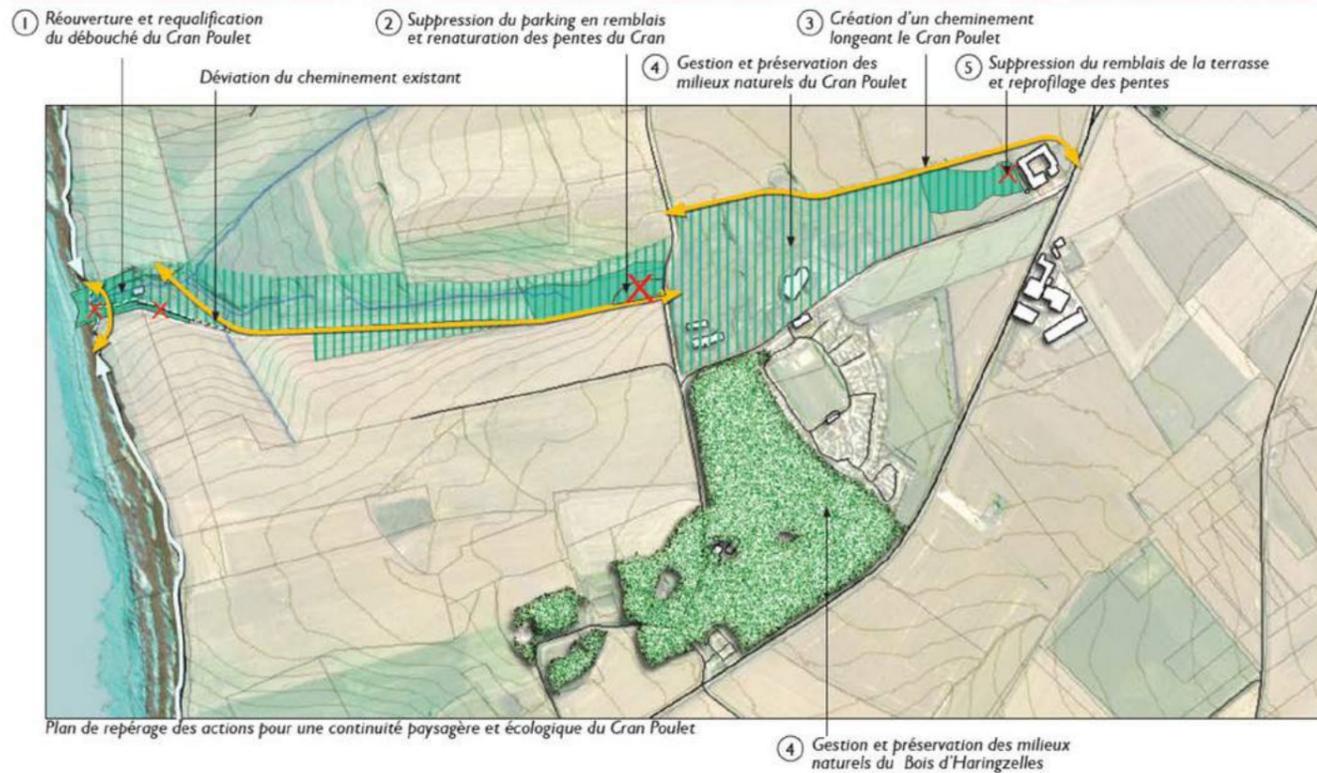
Un projet peut alors être énoncé, détaillé graphiquement et **discuté avec les acteurs locaux**. L'ensemble des propositions et scénarios d'aménagement sont disponibles aujourd'hui dans une version chiffrée et une vision opérationnelle de mise en œuvre.

Ces schémas d'accueil sont des outils de **programmation technique** qui doivent à présent faire l'objet d'un partage, de discussions avec les partenaires publics, d'une **programmation budgétaire** cohérente avec les moyens disponibles et si besoin de faire de nouveau appel à une ingénierie paysagère chevronnée pour mener à bien les projets d'aménagements ambitieux.

Pour illustrer concrètement cet engagement, le Département, le Conservatoire du Littoral, Eden 62, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et les services de l'Etat finalisent la **requalification** du débouché du **Cran Poulet** sur la mer, à Audinghen, au sud du Cap Gris-Nez, sur les bases du schéma d'aménagement et **assistance paysagère** produit par l'agence Folléa-Gautier.

Le projet cible 3 objectifs :

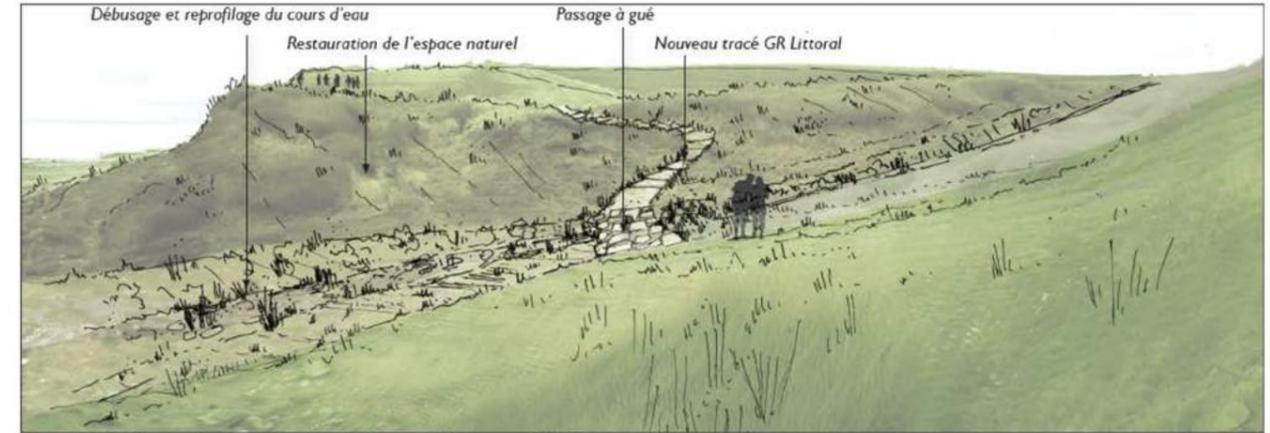
- Retrouver la continuité écologique et paysagère du Cran Poulet dans son intégralité, depuis la Maison du Site jusqu'à la mer,
- Réorganiser et requalifier l'accueil du public aux abords des équipements et bâtiment publics,
- Assurer la continuité d'un réseau de circulations douces pour la diffusion des visiteurs sur le territoire du Grand Site de France.



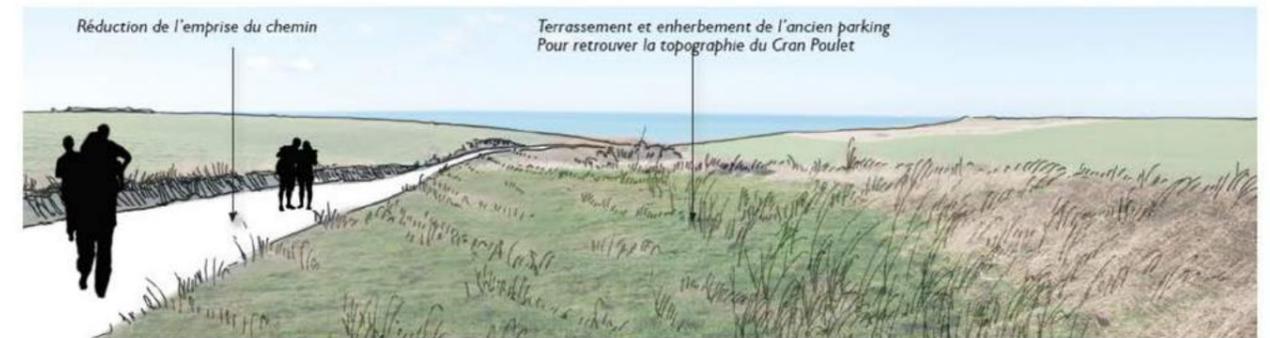
OGS des Deux Caps - Schéma d'aménagement et assistance paysagère / CG 62 / Agence Folléa-Gautier -paysagistes-urbanistes Haringzelles - Audinghen- juillet 2014

Les travaux ont débuté en février 2017. Ils ciblent la **suppression du parking en remblais** (situé en site classé et dans une zone Natura 2000) positionné sur le talweg du Cran Poulet, le **cheminement d'accès à la plage**, la **renaturation des pentes** du Cran et la **restauration des milieux humides** existants.

Cet exemple illustre les **grandes caractéristiques paysagères** du site et dégage les principales orientations d'aménagement pour ce secteur connexe à la découverte du Cap Gris-Nez. Il symbolise la **valeur d'exemplarité** pour l'ensemble des projets du Grand Site de France Les Deux-Caps, tant sur la qualité de ses paysages, de son écologie, de sa fonctionnalité, que dans celle de la méthode et de la **dynamique de Gouvernance** partagée des projets.



Réouverture du Cran Poulet, et passage à gué pour assurer la continuité du GR du littoral



- ➔ **Reprofilage du Cran poulet, et "débusage" de son débouché**
- La buse existante est supprimée et le cours d'eau remis à ciel ouvert. Les pentes sont retravaillées pour retrouver le profil naturel du Cran Poulet. Elles sont constituées d'un mélange terre sable et replantées de graminées adaptées au milieu naturel.
 - Le fond du ruisseau est un lit de sable large et plat parsemé de quelques pierres.



OGS des Deux Caps - Schéma d'aménagement et assistance paysagère / CG 62 / Agence Folléa-Gautier -paysagistes-urbanistes Haringzelles - Audinghen

3.2.2 TRAVAILLER AUTOUR D'UNE NOUVELLE OFFRE D'EXPÉRIENCE À VIVRE



La plage d'Ambleuse

En juillet 2016, le Réseau des Grands Sites de France édite une publication intitulée « **Le tourisme durable en pratique : 20 exemples innovants dans les Grands Sites de France** », dans la continuité de 2 publications antérieures :

- ▶ En 2013 : « Quel tourisme dans les Grands Sites ? »
- ▶ En 2014 : « Grands Sites de France et tourisme »

De manière générale, l'idée force est la suivante : « **C'est la qualité de l'espace et des paysages, leur mode de gestion et leur mise en valeur qui constitue à la fois l'atout concurrentiel majeur pour les Grands Sites et la source de l'expérience que les Grands Sites veulent proposer à leurs visiteurs** ».

De ces 3 publications-cadres, plusieurs enseignements peuvent être retenus :

- ▶ Partager **les valeurs du Grand Site de France** entre tous les acteurs du territoire concourant à la protection et au tourisme : publics, privés, habitants,
- ▶ Favoriser l'expérience globale du visiteur pendant son séjour considérant que tout concourt à l'expérience du visiteur,
- ▶ S'adresser à chaque visiteur comme à une personne en veillant à ce que l'émotion puisse apparaître,
- ▶ Favoriser le séjour et non la visite-flash, meilleur pour la dépense par visiteur comme pour l'expérience du visiteur,
- ▶ Privilégier le hors-saison et ne pas rechercher l'accroissement du nombre absolu de visiteurs, mais l'accroissement de la durée des séjours et une meilleure répartition sur l'année.

S'agissant de communes appartenant au Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, on pourra utilement se référer aux 10 principes de la « **Charte Européenne pour le Tourisme Durable dans les Espaces Protégés** » :

- ▶ Impliquer tous ceux qui participent directement au développement et à la gestion du tourisme dans l'espace protégé et au-delà,
- ▶ Préparer et mettre en œuvre une stratégie de tourisme durable et un programme d'actions pour l'espace protégé,
- ▶ Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel de l'espace protégé, par et pour le tourisme, et protéger ce patrimoine d'un développement touristique excessif,
- ▶ Proposer à tous les visiteurs une offre touristique de grande qualité pour tous les aspects de leur visite,
- ▶ Communiquer de manière effective auprès des visiteurs au sujet des qualités spécifiques de la région,
- ▶ Promouvoir des produits touristiques spécifiques qui permettent la découverte et une bonne compréhension du paysage,
- ▶ Accroître la connaissance des espaces protégés et des questions de durabilité parmi tous ceux qui sont impliqués dans le tourisme,
- ▶ S'assurer que le tourisme améliore et ne réduit pas la qualité de vie des habitants,
- ▶ Accroître les bénéfices de l'économie locale dus au tourisme,
- ▶ Contrôler et influencer les flux des touristes afin de réduire les impacts négatifs.

Ces enseignements et ces principes nourrissent les **3 engagements proposés** pour une mise en œuvre sur la période **2017-2023** :

Organiser le pilotage de la destination Grand Site de France Les Deux-Caps

Cet item s'articule autour des propositions d'actions suivantes :

Construire collectivement le Manifeste de la destination

Le territoire du Grand Site de France Les Deux-Caps est couvert par :

- ▶ 2 communautés d'agglomération : Cap Calais et celle du Boulonnais
- ▶ 2 communautés de communes : La Communauté de Communes Pays d'Opale et la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps
- ▶ 4 offices de tourisme : Calais - Côte d'Opale, Pays d'Opale, La Terre des 2 caps, Boulonnais

La définition de la zone influencée par la destination Grand Site de France Les Deux-Caps devra s'étendre à l'échelle de l'ensemble des 4 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Elle permettra d'atteindre une taille critique mieux adaptée à la problématique de séjours hors-saison et d'accroître l'expérience du visiteur.

Avec l'ensemble des acteurs touristiques (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, offices de tourisme et entreprises touristiques), il s'agit de mettre en place et de partager une stratégie de contenu autour du concept de destination responsable portée par des prestataires engagés dans ce sens.



Développer les compétences des personnels des organismes de tourisme

Il s'agit de former les marketeurs de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Pas-de-Calais et des offices de tourisme sur la connaissance des clientèles sensibles à l'éco-tourisme, sur la connaissance des canaux de distribution propres à ces clientèles et sur le discours à adopter pour conquérir ces clientèles (parcours de formation sur l'esprit des lieux et les produits et séjours éco-touristiques).

Evaluer

Il existe des tableaux de bord de l'offre et de la fréquentation touristique alimentés par les offices de tourisme qui couvrent un territoire plus vaste que celui du périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps. Il s'agit de définir et de mettre en œuvre des indicateurs de suivi de l'évolution de l'offre en cohérence avec la mise en œuvre de l'ambition d'une destination responsable.

Un temps zéro en tout début de la période de renouvellement du label sera nécessaire pour fixer le cadre de l'évaluation et les indicateurs spécifiques à mettre en place.



La plage de Sangatte

Accompagner les prestataires dans la construction de l'expérience-visiteur

Qui dit destination responsable, dit prestataires engagés. Il s'agit d'**encourager** un nombre significatif de prestataires à s'**engager** dans une forme de voyage responsable qui permet de :

- ▶ Vivre une **expérience de séjour** orientée sur la découverte en profondeur de la richesse du territoire : les paysages, les patrimoines naturels, l'histoire humaine...
- ▶ Utiliser des modes de **déplacements doux** constitutifs de l'expérience de visite
- ▶ Offrir au visiteur des clés de **découverte variées** et pour tous : animations, événements, visites accompagnées, rencontre avec les « passeurs » de la culture locale (habitants, guides...).

Utiliser et adapter continuellement les outils d'accompagnement pour des entreprises touristiques durables

Plusieurs de ces outils ont été créés pour accompagner les entreprises touristiques dans la montée en gamme de leur offre tant au niveau de la qualité que de la prise en compte des aspects environnementaux.

Ainsi, la boîte à outils « **Créer et gérer son entreprise touristique** » donne des conseils et astuces pour :

- ▶ Bien démarrer
- ▶ Bien communiquer
- ▶ Savoir utiliser les atouts de votre destination
- ▶ Engager votre entreprise dans une démarche environnementale.

Les tableaux de bord alimentés par les offices de tourisme permettent quant à eux d'**observer l'activité touristique** de la destination. Ils doivent aider les entreprises dans leur prise de décision sur l'évolution de leur offre.

Concrètement, la période 2017-2023 sera mise à profit pour **concevoir plusieurs actions** :

- ▶ Création et diffusion accompagnée d'outils sur la qualité paysagère (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement et Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale) et la qualité environnementale (Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Pas-de-Calais et Chambre de Commerce et d'Industrie de Région) en faveur de l'hôtellerie de plein-air Grand Site de France Les Deux-Caps,
- ▶ Création de fiches argumentaire à destination des maires,
- ▶ Adaptation de la boîte à outils « Créer et gérer son entreprise touristique » au Grand Site de France Les Deux-Caps pour l'hôtellerie de plein-air,
- ▶ Mettre en place une ingénierie dédiée de type management par la qualité (qualité de service, management de l'interculturel dans la relation client), incluant le développement éco-responsable des entreprises, la maîtrise du numérique dans la qualité de service, la valorisation marketing des valeurs de la destination.

Accompagner les entreprises volontaires dans un positionnement de l'écotourisme

Pour faire du Grand Site de France Les Deux-Caps une réelle destination de l'écotourisme, il est proposé d'accompagner les prestataires volontaires à un repositionnement marketing de leur entreprise sur le créneau de l'écotourisme.

L'utilisation du Manifeste pour une destination responsable constituera le nouvel outil d'accompagnement.

Créer et animer le club « J'agis pour mon Grand Site »

L'offre touristique du Grand Site de France Les Deux-Caps a évolué ces dernières années. Aujourd'hui certains prestataires s'engagent sur la valorisation de l'esprit des lieux dans leur offre. Avec les entreprises désireuses de travailler à un positionnement sur l'écotourisme, ces prestataires de la première heure, constitueront un socle sur lequel une nouvelle offre d'expérience à vivre le Grand Site de France Les Deux-Caps pourra être élaborée et communiquée.

Rendre le visiteur acteur de sa découverte du Grand Site de France Les Deux-Caps

Ce volet est imaginé à partir des éléments de l'offre qui vont constituer l'expérience du visiteur.

Cette offre pourra s'articuler autour :

- 1 **Le cœur de destination : « Le balcon sur la mer »**
- 2 **Les Savoir-faire locaux : « Un territoire habité façonné par les agriculteurs et les pêcheurs »**
- 3 **Les lieux de ressourcement et de récréation : « Un territoire accueillant »**
- 4 **Un site entre guerre et paix : « Une terre d'Histoire »**
- 5 **Autour du Grand Site de France les Deux-Caps**
- 6 **Les modes de déplacement doux qui constituent une expérience de visite à part entière**

Elle se nourrit du profil des visiteurs défini dans l'étude de fréquentation du Grand Site de France Les Deux-Caps réalisée en 2015 par le cabinet ALTIMAX :

Les visiteurs en séjour de découverte et de ressourcement. Ils représentent 49 % des visiteurs enquêtés.

Les visiteurs en demande de pratiques récréatives. Ils représentent 39 % des visiteurs enquêtés.

Les visiteurs ciblant la détente et les loisirs à côté de chez soi sur le Grand Site de France Les Deux-Caps. Ils représentent 5 % des visiteurs enquêtés.

Ceux qui viennent pour les vacances en famille. Ils représentent 5 % des visiteurs enquêtés.

Les excursions en groupes organisés. Ils représentent 2 % des visiteurs enquêtés.

De manière générale, il s'agit de cibler un visiteur au moins **informé**, mais aussi acteur de la protection du site et de la vie locale. L'objectif sera de répondre aux attentes de clientèles plus ou moins sensibles à l'esprit des lieux et déjà présentes, d'**attirer** des visiteurs responsables et sensibles au site et à ses valeurs, de **sensibiliser** les visiteurs zappeurs. Une hiérarchie pourra toutefois être utilement établie.

Il ne s'agit pas de communiquer sur la beauté des paysages du Grand Site de France Les Deux-Caps avec pour objectif de rechercher l'accroissement du nombre de visiteurs. L'objectif sera plutôt de revoir une communication plus ciblée pour attirer des visiteurs en phase avec **l'esprit des lieux**, conscients de la fragilité du site, soucieux de partager avec les habitants du site.

De ce choix de positionnement stratégique, **3 profils de visiteurs** seront recherchés :

- **Les visiteurs en séjour de découverte et de ressourcement**
- **Les pratiquants de sports de nature**
- **Les amateurs de l'écotourisme.**

Pour les autres visiteurs, (vacances en famille, excursionnistes), des actions pourront également être imaginées dans un second temps.

La philosophie de cet engagement consiste bien à ne pas augmenter quantitativement la fréquentation du Site des Deux-Caps mais de travailler sur la **qualification des flux** et leur répartition dans l'espace et dans le temps, et ce en cohérence avec la **fragilité des lieux**. L'attente des élus est également axée sur notre capacité collective à organiser l'accueil et la promotion de la destination Grand Site de France Les Deux-Caps.

Il est important de souligner que l'ensemble de cette démarche a constitué le socle du dossier de Structuration de Pôles Touristiques Territoriaux (**SPôTT**), déposé et retenu dans le cadre de l'appel à projet du Secrétariat d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie Sociale et Solidaire en décembre 2016.

Le projet rassemble les acteurs touristiques locaux, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et leurs offices de tourisme, Chambre de Commerce et d'Industrie et Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.



Le Comité de Destination, inclus dans le dossier SPôTT (Structuration de Pôles Touristiques Territoriaux) et développé dans la 5ème partie du dossier de candidature jouera le rôle de catalyseur de la réflexion collective en faveur de l'économie touristique et du marketing territorial autour de l'identité et des valeurs du Grand Site de France Les Deux-Caps.

Le travail autour d'une nouvelle offre d'expérience à vivre le Grand Site de France Les Deux-Caps se traduira autour des engagements suivants :

- **ENGAGEMENT n°10**
Organiser le pilotage de la destination Grand Site de France Les Deux-Caps
- **ENGAGEMENT n°11**
Accompagner les prestataires dans la construction de l'expérience-visiteur
- **ENGAGEMENT n°12**
Faire du visiteur, un acteur du Grand Site de France Les Deux-Caps



La Pointe aux Oies

3.3. AXE 3 : FAIRE DU SITE UN LABORATOIRE DE L'INNOVATION TERRITORIALE



L'innovation doit continuer à être le moteur de notre démarche. Elle a fait la singularité de la première candidature à l'obtention du label Grand Site de France, par **une gouvernance partagée** et des **actions innovantes**.

A ce titre, La dynamique d'excellence territoriale, de gouvernance de projets et d'innovation en termes de politiques publiques en faveur de la démarche Grand Site de France et de ses valeurs sera recherchée pour **la seconde période de labellisation**.

L'objectif est également en lien direct avec **la délibération cadre** des politiques du Département du Pas-de-Calais, « **Près de chez vous, proche de Tous** », adoptée en janvier 2016 et qui précise « *Pour améliorer la vie quotidienne des habitants, il nous faut revisiter tous nos partenariats et développer des logiques de participation, de concertation et d'innovation* ». Cela vaut plus encore pour les usagers, les habitants et visiteurs d'un territoire labélisé Grand Site de France.

Il correspond également à une volonté de renforcer la collaboration avec les structures intercommunales du périmètre, au regard de l'évolution des compétences au travers de la **loi NOTRe**.

Il s'agira de favoriser **un développement économique durable** sur l'ensemble de ces composantes liées à l'artisanat, les services, le tourisme, l'économie sociale et solidaire ou l'agriculture.

Cette dernière tient une place prépondérante sur le territoire du Site des Deux-Caps et nécessitera une attention particulière autour des différents enjeux dont elle est porteuse.

3.3.1 CONFORTER ET ACCOMPAGNER L'IDENTITÉ AGRICOLE ET MARITIME

La convention de partenariat pour **une agriculture vivante** sur le Site des Deux-Caps, signée entre le Département du Pas-de-Calais et l'**Association des Paysans du Site des Caps** en 2016, porte les fondements de la dimension, de l'identité et des enjeux agricoles sur le site.

Avec la mobilisation des partenaires concernés, en particulier, la Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-calais, la Région des Hauts-de-France, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement 62, la Fondation du Patrimoine, les services de l'Etat, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et les communes, **plusieurs chantiers pourront être visités ou revisités**, tels que :

- ▶ Mettre en œuvre des **opérations collectives** en cohérence avec l'esprit des lieux et les valeurs développées autour de **l'excellence paysagère** du Site des Deux-Caps. La réflexion menée en lien avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement 62, la Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-calais, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, la Fondation du Patrimoine et les services de l'Etat pour **favoriser et encourager la valorisation paysagère des exploitations agricoles** pourrait être exemplaire.



- ▶ Apporter la **connaissance**, l'**expertise** et la **formation**, utiles à la profession agricole pour intégrer l'excellence de la démarche Grand Site de France dans leurs activités. Un enjeu sur la problématique du climat particulier au Grand Site de France Les Deux-Caps générant une **réelle mobilisation de la profession agricole** (application personnalisée d'alerte météorologique, assurance récolte...).
- ▶ Développer des productions locales, pensées dans la dynamique de **l'agriculture raisonnée** et des **circuits courts**. **Favoriser la vente directe** de produits fermiers en incluant une panoplie intégrée et conforme aux dispositions réglementaires en vigueur.
- ▶ Innover dans **l'évolution des pratiques agricoles** et mener une réflexion à mener sur la faisabilité de mettre en œuvre des principes issus de l'agriculture raisonnée, l'agriculture de précision ou celle de conservation.
- ▶ Contribuer à développer les besoins en termes de main d'œuvre agricole, à la fois sur les volets formation et recrutement et sur les nouvelles formes d'emplois à inventer. L'exemple du GEIQ 3A (Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification) pourrait rayonner sur le territoire du Site des Deux-Caps et s'inscrire concrètement dans **la convention-cadre** liant le Département et la Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-calais. De la même façon, le développement de l'économie sociale et solidaire sera prospecté.



Cette démarche pourra s'appuyer sur la volonté, partagée avec les exploitants agricoles, d'intégrer une dimension liée à la communication, tant sur la connaissance à porter sur **les multiples facettes des activités agricoles** du Site des Deux-Caps, que dans la formation des exploitants agricoles dans leur relation avec les visiteurs et usagers du site.

Cette identité et cette présence agricole, qui font parties de l'ADN du Grand Site de France Les Deux-Caps, se concrétisera en lien avec l'Association des Paysans du Site des Caps et en mobilisant le Département du Pas-de-Calais, la Région Hauts-de-France, la Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais, mais aussi le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale par une assistance en ingénierie dans les domaines liés à la charte du Parc, le Conservatoire du Littoral, Eden 62 et les EPCI et Communes du périmètre du label Grand Site de France Les Deux-Caps sur un engagement fort défini de la manière suivante :

● **ENGAGEMENT n°13**

Conforter et accompagner un volet « innovation des pratiques agricoles » en lien avec la Chambre d'Agriculture Nord Pas de Calais et l'Association des Paysans du Site des Caps, sur des opérations collectives en cohérence avec l'esprit des lieux et l'excellence paysagère du Site des Deux-Caps.

NB : la contribution de la profession agricole sur la qualité des paysages du périmètre du Grand Site de France fait partie des éléments positifs du diagnostic du Plan de Cohérence Paysagère établi par le cabinet Follea-Gautier en octobre 2016.

Le territoire se singularise également par sa **dimension maritime et littorale** spécifique et soutenue par la présence du Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale sur une partie du périmètre Grand Site de France Les Deux-Caps. Des passerelles sont nécessaires pour mutualiser et partager les préoccupations communes entre le Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale et le Grand Site de France Les Deux-Caps. Les thématiques de travail concernant les activités économiques (**pêche à pied, pêche côtière ou conchyliculture**), les pratiques nautiques (**aviron, canoë, longe côte, kite surf...**) ou le volet de tourisme de découverte du Site des Deux-Caps depuis la mer, sont les axes principaux de cette dimension maritime du Grand Site de France Les Deux-Caps

Cette vision maritime du Site des Deux-Caps se traduira par l'engagement suivant :

● **ENGAGEMENT n°14**

Concrétiser la dimension maritime et littorale du Grand Site de France Les Deux-Caps en optimisant la dynamique portée par le Parc naturel marin des Estuaires picards et de la mer d'Opale.



3.3.2 IMPLIQUER L'HABITANT, DONNER À VOIR ET À COMPRENDRE AUX VISITEURS



Les falaises du Cap Blanc-Nez

Au-delà de l'**émotion** suscitée par la **découverte** des paysages exceptionnels du Site des Deux-Caps, la réflexion partagée par les acteurs de la Gouvernance du label Grand Site de France vise à renouveler l'intérêt des habitants et des visiteurs en rupture avec un espace paysager qu'ils considèrent parfois uniquement comme **territoire de destination touristique**.

Chacune des cinq secteurs retenus pour décliner les schémas locaux d'accueil, recèle des **histoires** et des **contenus** qui donnent du sens au Grand Site de France et révèlent les valeurs de **l'esprit des lieux**.

En complément des outils évoqués pour la mise en œuvre de ces schémas d'accueil locaux, l'implication des habitants nourrira cette **réflexion partagée** d'une appropriation la plus large possible **des valeurs communes** du Grand Site de France.

L'**habitant** est l'un des **acteurs fondamentaux** dans la réussite de la démarche Grand Site de France. Héritiers de paysages façonnés par des générations antérieures, les habitants sont l'un des garants de la transmission de ce capital paysager aux générations futures.



Sa participation à l'entretien de la mémoire et la **valorisation du site** dépendra aussi de son appropriation de l'esprit des lieux et de sa participation au projet présenté aujourd'hui. Plusieurs objectifs ont été évoqués lors des différentes rencontres, séminaires, tables rondes, mobilisant les partenaires de la Gouvernance du label mais aussi des habitants et des acteurs associatifs du Site des Deux-Caps :

- ▶ **Valoriser la richesse du patrimoine bâti** hérité des traditions maritimes, balnéaires, agricoles ou issu du positionnement stratégique du Site des Deux-Caps au cœur du Déroit du Pas-de-Calais.
- ▶ De façon très concrète, ce volet de connaissance et de mise en valeur du patrimoine bâti pourra s'appuyer sur l'expérience et la mobilisation du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, des services du Département, du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement 62, de la délégation locale de la Fondation du Patrimoine, et des nombreuses associations locales spécialisées dans ce domaine pour consolider **la collecte des inventaires** et mener une réflexion sur de futures actions de protection et de mise en valeur.
- ▶ **Développer la médiation de terrain** et proposer un autre regard sur le site **à travers la photographie**. Le pari de cette seconde période de labellisation consistera bien à faire de la qualité des paysages, une valeur distinctive partagée avec les autres acteurs locaux, de l'animation et de la médiation du Site des Deux-Caps. La réflexion menée autour d'**un parcours photographique** pérenne, soutenu d'un événementiel biennuel autour de la photographie de paysage complètera ce volet.
- ▶ Concrétiser la volonté de **placer l'habitant au cœur de la démarche** Grand Site de France Les Deux-Caps. L'idée serait de proposer des solutions participatives permettant aux habitants-citoyens du Site des Deux-Caps de participer à la dynamique collective du label Grand Site de France Les Deux-Caps. Les supports de communication existants, potentiellement d'autres comme les réseaux sociaux, les applications mobiles mais aussi des moments d'échanges, de mobilisation citoyenne, de collecte de déchets sauvages, de plantations, de restauration de petits éléments du patrimoine, pourront concrétiser ce **partage des valeurs communes** au Grand Site de France.

L'implication des habitants du Site des Deux-Caps trouvera un écho particulier sur cette seconde période de labellisation au travers d'un engagement transversal aux différentes thématiques qui mobilisent déjà le tissu associatif du périmètre Grand Site de France Les Deux-Caps :

- **ENGAGEMENT n°15**
Concrétiser la volonté de placer l'habitant au cœur de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps. Proposer des projets participatifs permettant aux habitants-citoyens de contribuer à la dynamique collective du label Grand Site de France Les Deux-Caps, (patrimoine bâti et historique, événementiel photographique à la dimension paysagère du site...).



3.3.3 FAIRE DU LABEL GRAND SITE DE FRANCE, UN VECTEUR DE COHÉSION ET D'INNOVATION SOCIALE, ÉDUCATIVE, SPORTIVE, ENVIRONNEMENTALE ET CULTURELLE



Départ du Trail Côte d'Opale

« Près de chez vous, Proche de tous ! »

Quel meilleur slogan peut résumer l'ambition de ce dernier volet. Il résulte de **la fierté** pour le Pas-de-Calais et ses habitants **d'avoir obtenu le label Grand Site de France** et de facto, la reconnaissance d'un long travail et de patientes actions de préservation menées pendant plus de cinquante ans.

Véritable catalyseur de cette persévérance, le label Grand Site de France est aujourd'hui le vecteur d'une **innovation territoriale** au cœur d'une période de réformes et d'évolutions structurelles des collectivités :

- ▶ Le volet « **insertion** » développé pendant la période 2011/2016 de la labellisation en est l'illustration positive. Il permet un réel partage des enjeux quotidiens de gestion des espaces naturels et celui d'un département à l'économie industrielle dégradée où l'emploi, la formation qualifiante, sont des questions essentielles. Plusieurs pistes concrètes sont évoquées : la poursuite des ateliers chantiers d'insertion, l'application de la clause sociale d'insertion dans les marchés publics ou la réflexion à mener sur la formation et l'emploi des jeunes aux métiers de la restauration (expérience de la convention Département/F2C à Boulogne-sur-Mer).

Ce renforcement de la cohésion sociale autour d'une démarche environnementale pourrait être poursuivi et complété par une réflexion sur les champs possibles de **mobilisation de l'Economie Sociale et Solidaire**.

- ▶ Appréhender de façon partagée, au regard des compétences des différents acteurs de la Gouvernance du label Grand Site de France Les Deux-Caps, les différentes facettes d'une gestion pérenne et durable du site. La réflexion portera sur la meilleure façon d'**appréhender les enjeux de responsabilité environnementale** sur le site, accès aux toilettes publiques gratuit ou payant, ceux liés à la collecte des déchets ménagers et sauvages, leur tri et leur élimination, l'incitation sous toutes ses formes aux gestes éco-citoyens et respectueux du site. Cette approche doit **trouver des solutions** dans le cadre d'une stratégie globale et partagée avec les 4 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du périmètre Grand Site de France Les Deux-Caps.

De la même façon, le Site des Deux-Caps sera **une terre d'expérience** idéale pour la mise en œuvre du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).

Enfin, l'obligation faite au Département d'élaborer un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) dans le cadre de la loi NOTRe sera l'occasion d'**étudier le rayonnement du Site des Deux-Caps** dans son environnement administratif, placé comme trait d'union rural entre les agglomérations de Calais et Boulogne-sur-Mer.

- ▶ Une volonté partagée d'insuffler **une dimension éducative** permettra au-delà des clubs Eden 62, des actions à mener auprès des trois collèges fréquentés par les enfants habitant le périmètre des huit communes du Grand Site de France Les Deux-Caps, de soutenir des initiatives pédagogiques auprès des écoles primaires en lien avec les communes et les intercommunalités.
- ▶ Bien qu'il soit antinomique de prédire l'innovation, ce dernier volet consacrera la volonté du Département et de ses partenaires de la future Gouvernance du label Grand Site de France Les Deux-Caps, d'explorer des domaines non convenus, fidèle à l'esprit et l'ambition de la première période de labellisation. Le projet « **PASSAGE** », acronyme anglais de « **Public Authorities Supporting low-carbon Growth in European maritime border regions** », sera au cœur de cette préoccupation de développer des partenariats entre les collectivités et organismes souhaitant travailler ensemble sur les problématiques spécifiques des zones de détroits. Cette stratégie, dite de « **croissance bleue** », place les mers et les océans au cœur de l'économie européenne sur la base de leur potentiel considérable en matière d'innovation et de croissance : un enjeu et une dimension partagée dans le Détroit du Pas-de-Calais par le Parc Naturel Marin des Estuaires picards et de la Mer d'Opale.

Ce volet emblématique de la volonté de faire du Site des Deux-Caps, un véritable laboratoire de l'innovation territoriale se traduira autour des engagements suivants :

- **ENGAGEMENT n°16**
Développer la cohésion sociale autour de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps, tant dans le domaine de l'insertion, de l'application de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics ou les réflexions à mener sur la formation et l'emploi des jeunes ou l'Economie Sociale et Solidaire.
- **ENGAGEMENT n°17**
Favoriser la fonction de catalyseur de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps, dans l'action menée de façon innovante sur le Site des Deux-Caps. Cela vaut sur la façon d'appréhender de manière partagée les différentes facettes d'une gestion pérenne et durable des paysages, au regard des compétences des différents acteurs de la Gouvernance du label Grand Site de France Les Deux-Caps. Cet engagement cible les enjeux de responsabilité environnementale sur le site, la dimension éducative du projet ou celle liée aux échelles de rayonnement de la démarche, trait d'union entre les agglomérations de Boulogne et Calais et à la dimension internationale soutenue par la présence d'un des détroits les plus fréquentés dans le monde.



PARTIE 4

CAP BLANC-NEZ  CAP GRIS-NEZ

LE GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS, BLANC-NEZ, GRIS-NEZ

LES MOYENS DE SUIVI, D'ÉVALUATION ET D'OBSERVATION



L'enjeu de ce volet est de se doter d'outils de **suivi des engagements** pris dans le cadre du projet de renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps.

Il s'agit ici d'illustrer la capacité collégiale des acteurs de la Gouvernance du label Grand Site de France Les Deux-Caps à concrétiser une **stratégie partenariale**, illustrant la plus-value de « **faire plus et mieux** » ensemble sur le Site des Deux-Caps sur les thématiques liées aux paysages, l'accueil du public ou la mise en valeur des spécificités de cette destination unique.

Lors du **travail collaboratif** de définition du projet territorial partagé de **protection**, de **gestion** et de **mise en valeur du Site des Deux-Caps** pour la période 2017-2023, des propositions concrètes ont été adoptées pour chacun des axes d'engagements :

POUR L'AXE 1

- Le **suivi naturaliste et scientifique** concrétisé par quelques indicateurs significatifs de l'évolution du patrimoine naturel par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Conservatoire du Littoral, Eden 62 et le Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale,
- Le **suivi des actions de gestion**. Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Eden 62, le Conservatoire du Littoral et le Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale travailleront sur une méthode partagée, fédérant le suivi de la gestion des Espaces Naturels Sensibles, des documents d'objectifs Natura 2000.

POUR L'AXE 2

Dans sa partie de mise en œuvre de la **stratégie d'accueil** du Site des Deux-Caps, il cible :

- La réalisation dès 2017, d'un **état « zéro »** de l'offre de découverte pédestre, équestre, VTT, cyclo et autres loisirs de nature, permettant un suivi, une **évaluation** et une **observation** des évolutions durant la seconde période de labellisation.
- La définition en 2017 des dispositifs d'**observation de la fréquentation** (dans son volet quantitatif) répartis sur les **cinq schémas d'accueil locaux**. L'objectif sera de définir quelques indicateurs, concrets et significatifs des enjeux d'observation de la fréquentation en mutualisant et optimisant les ressources des partenaires de la démarche (Comité Régional de Tourisme, Agence de Développement et Réservation Touristiques, Offices de tourisme, Maison du Site) et leurs outils (éco-compteur, recommandation de l'étude de fréquentation réalisée sur l'année 2015...).

Dans sa partie dédiée au développement d'une **nouvelle offre d'expérience** à vivre le Grand Site de France Les Deux-Caps, l'axe 2 va cibler :

- La mise en place d'**indicateurs d'évolution** de l'offre et de **suivi de l'activité touristique**. Ce volet sera défini courant 2017 sur la base de suivi annuel de l'offre (via les tableaux de bord des Offices de Tourisme), le suivi annuel du nombre des nuitées (hôtel et hôtellerie de plein-air), de l'établissement d'un protocole de **comparaison** avec des échelles d'**observations** pertinentes.
- La création durant la période 2017-2023, du club « **j'agis pour mon Grand Site de France Les Deux-Caps** » permettant de mesurer l'engagement concret des prestataires et socioprofessionnels mobilisés autour d'une nouvelle offre d'**expérience à vivre le Grand Site de France**.



POUR L'AXE 3

Consacré à l'**Innovation Territoriale**, il cible :

- Le suivi et l'**évaluation de la spécificité « agricole »** du Site des Deux-Caps.
La Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais pilotera ce volet et définira en concertation avec l'Association des Paysans du Site des Caps, dès 2017, les **indicateurs utiles** et **signifiants**.
- De la même façon la **dimension sociale et solidaire** du projet sera pilotée par les Services Départementaux de la Solidarité pour définir courant 2017, les indicateurs de suivi et d'évolution de cette thématique.

Le dernier engagement ciblera l'**Observatoire Photographique du Paysage** et son évolution méthodologique.

Au-delà de l'observation, il sera intéressant de proposer une exploitation et un **accès partagé des données**, facilitant sa diffusion et la vulgarisation des connaissances. Cet outil trouvera une place importante dans l'analyse scientifique des projets environnementaux et techniques pour le volet « **aménagement** ».

Le retour d'information sera à organiser vers les différents acteurs et avec des supports adaptés à chaque public, s'inscrivant ainsi dans la volonté de s'engager dans un processus de qualité et de satisfaction des habitants et des visiteurs.

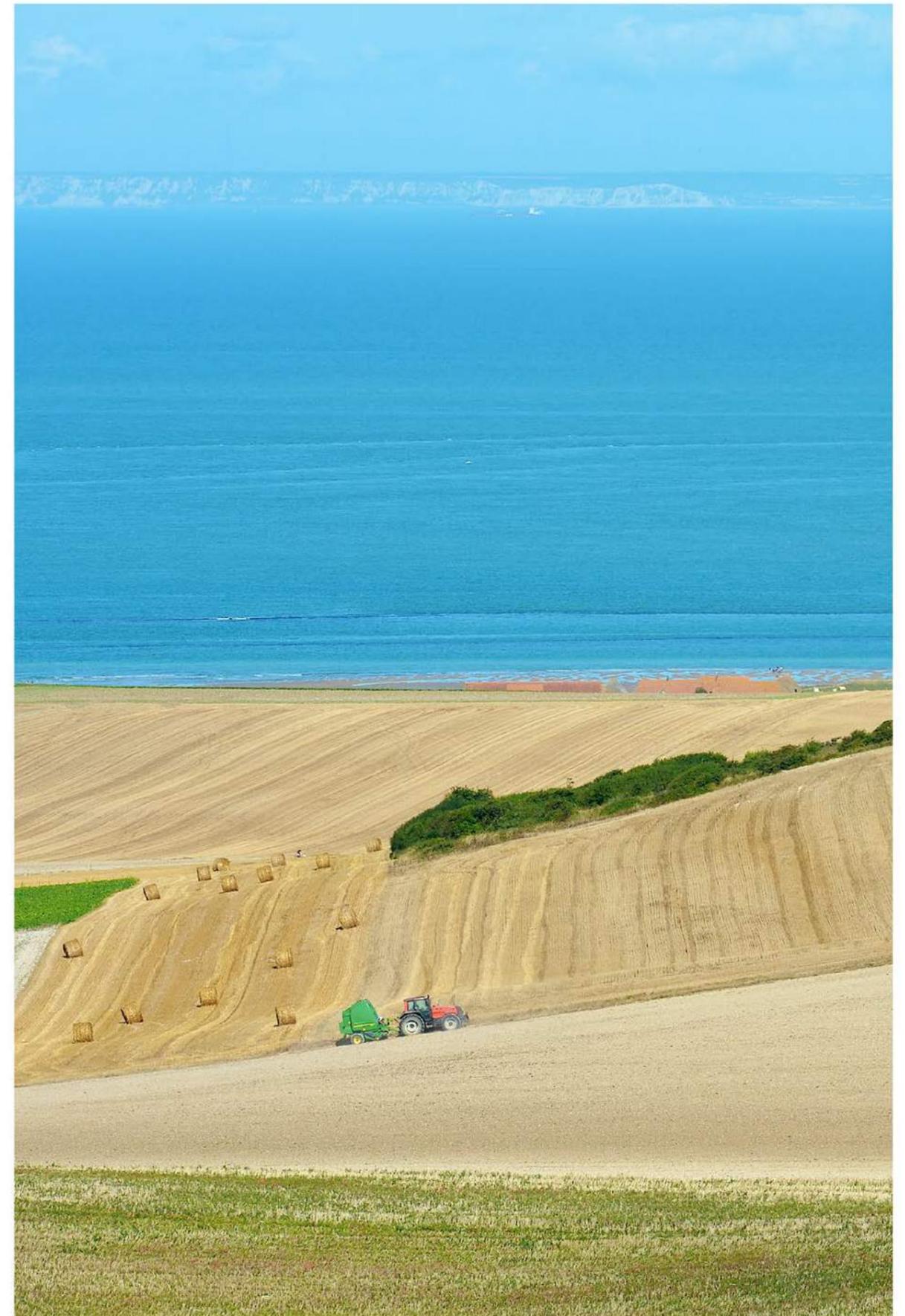
Ce volet inclura le suivi de l'utilisation et la protection du label Grand Site de France.



Observatoire photographique des paysages - Dunes de Wissant (octobre 2013)



Observatoire photographique des paysages - Dunes de Wissant (août 2015)



L'agriculture sur le Grand Site de France



PARTIE 5

CAP BLANC-NEZ  CAP GRIS-NEZ

LE GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS, BLANC-NEZ, GRIS-NEZ

ORGANISATION ET MOYENS DE LA GOUVERNANCE



Cette partie vise à définir, au regard du bilan, la **mise en œuvre de compétences revisitées** par la loi NOTRe, les partenariats et les moyens humains et budgétaires adaptés aux ambitions et engagements du projet de renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps. Illustration de l'**ambition collective** portée par ce **renouvellement de candidature** au label Grand Site de France Les Deux-Caps, ce sont désormais 23 collectivités et organismes qui sont signataires de ce projet pour la période 2017-2023. Le Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale, créé en 2012, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement 62, et l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques complètent le nouveau tour de table partenarial.

L'engagement des différents **acteurs du projet de territoire** et la mobilisation de **moyens adaptés** sont les conditions sine qua non pour atteindre les objectifs envisagés.

Une Gouvernance renouvelée

Le **Conseil départemental du Pas-de-Calais** sera à nouveau, pour cette seconde période de labellisation, le **garant** et l'**animateur** d'une Gouvernance partenariale qui a permis, depuis 2011, de créer les conditions d'une **gestion collective et partagée du label** Grand Site de France Les Deux-Caps.

Il n'est pas question ici de se substituer aux acteurs locaux, dotés de compétences renforcées par la loi NOTRe ou exerçant une mission déléguée par les collectivités publiques.

L'objectif de cette Gouvernance est d'être le catalyseur, le facilitateur et le coordinateur de l'action publique sur le Site des Deux-Caps.

La **Gouvernance**, si elle est bien faite, doit permettre de décupler la force que représente l'ingénierie globale mise à disposition par les différents partenaires.

Les outils de cette Gouvernance s'appuieront sur le **Comité de Pilotage** et le **Comité Technique** qui ont fait leurs preuves, ainsi que l'**équipe projet** représentant le groupe de travail restreint de techniciens missionnés sur le projet.

A ceux-ci viendra s'ajouter un **Comité Local de Suivi**, rassemblant les élus des 8 communes du périmètre Grand Site de France Les Deux-Caps, ainsi que les présidents des 4 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale présents au 1er janvier 2017.

Le Comité de Pilotage

Il est présidé conjointement par le Préfet et le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais où les élus et représentants des acteurs du Site des Deux Caps valideront les orientations stratégiques, et prendront les décisions vis-à-vis des opérations et actions à entreprendre ainsi que des moyens humains et financiers à solliciter et mobiliser.

Le Comité Technique

Il est quant à lui co-présidé par le Vice Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais en charge de l'Environnement et par le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Boulogne-sur-Mer. Il est l'outil technique de travail pour le suivi et la réalisation des opérations liées à L'Opération Grand Site. Il est le lieu de débat et de concertation technique préalable au Comité de Pilotage. Il est ouvert à l'ensemble des techniciens représentant les différents signataires de la Convention de Partenariat.

Le Comité Local de Suivi

Il est présidé par le Vice-Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais en charge de l'environnement. Il rassemble les Maires des 8 communes et des 4 intercommunalités concernées aujourd'hui par le périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps. Il est le lieu privilégié de débat et de concertation sur la mise en œuvre des engagements du dossier de candidature à l'échelle locale. Ce sont également des moments d'échanges informatifs et prospectifs, nécessaires à la dynamique de Gouvernance avec les élus locaux du Site des Deux-Caps, notamment dans la phase progressive de concrétisation de la loi NOTRe.

Une Equipe Projet

Une équipe projet initiée au sein même du Conseil départemental du Pas-de-Calais, mobilisera les personnels désignés par les signataires de la future Convention de Partenariat, principalement EDEN 62, le Conservatoire du Littoral, les services de l'Etat (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Direction Départementale des Territoires et de la Mer et le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine), la Région, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale mais aussi le Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale, la Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Hauts-de-France, la Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais et les 4 intercommunalités.

Les ateliers-groupes de travail

Constitués en juin 2015 dans le cadre de l'évaluation de la première période de labellisation, les cinq ateliers-groupes de travail ont également contribué aux propositions d'engagements pour le renouvellement du label Grand Site de France 2017-2023. Ils ont vocation à perdurer dans l'animation des engagements pris pour la seconde période de labellisation. Illustration concrète de la Gouvernance mise en œuvre sur le Site des Deux-Caps avec les 23 partenaires, les cinq ateliers sont pilotés et animés par :

- Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (atelier Protection des Paysages, Urbanisme et Foncier)
- Eden 62 (atelier Patrimoine Naturel)
- Agence de Développement et de Réservation Touristiques (atelier Développement Economique, Agricole et Touristique)
- Département – Maison de la Solidarité (atelier Patrimoine Culturel et Solidarité)
- Département – Direction Opération Grand Site de France (atelier Schéma d'Accueil)

Le **Conseil départemental du Pas-de-Calais** mettra en œuvre son action de gestion selon **3 modes d'intervention complémentaires** :

- Il portera des **actions en Maîtrise d'Ouvrage** dès lors que ces projets relèveront de ses compétences propres.
- Il exercera une **animation territoriale**. Il travaillera en étroite collaboration avec les acteurs locaux en place, dans le respect de leurs compétences, responsabilités et prérogatives. Il pourra les accompagner, les soutenir au travers des compétences et politiques départementales existantes.

La **Gouvernance de proximité** du Site des Deux-Caps sera ainsi assurée pour :

- La **gestion partenariale et concertée**, action par action avec les acteurs concernés : communes, intercommunalité, Région, Etat, acteurs de la profession agricole, socio professionnels du tourisme, habitants, usagers du site...
- L'**intervention diversifiée et complémentaire du Conseil départemental du Pas-de-Calais** apportée aux acteurs locaux et adaptée aux actions, enjeux et compétences de chacun.
- La poursuite et l'**animation des Comités Technique et de Pilotage**, assurant une programmation annuelle et un suivi des engagements pris collectivement dans le cadre du label Grand Site de France Les Deux-Caps.

Des moyens en phase avec l'ambition du projet :

Le Département est **le dépositaire du dossier de candidature** au renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps. Il est, à ce titre, le chef de file et le garant du respect des engagements pris dans ce projet.

Le Département s'appuiera sur un service dédié à la mise en œuvre de l'Opération Grand Site et la gestion du label Grand Site de France Les Deux-Caps, basé à la Maison du Site des Deux-Caps à Audinghen.

De la même façon, chaque partenaire, signataire de la nouvelle convention de partenariat pour la gestion durable du Site des Deux-Caps, Blanc-Nez, Gris-Nez 2017-2023, définit les modalités de son implication au regard de ses compétences et de sa volonté d'intégrer **une dynamique territoriale** articulée autour des engagements du projet de renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps.

Le dernier volet de cette organisation, repose sur les **propositions partagées** lors des ateliers de travail et des différentes étapes de validation du dossier de candidature de se doter de **groupes de travail opérationnels** déclinés à partir des trois axes du projet.

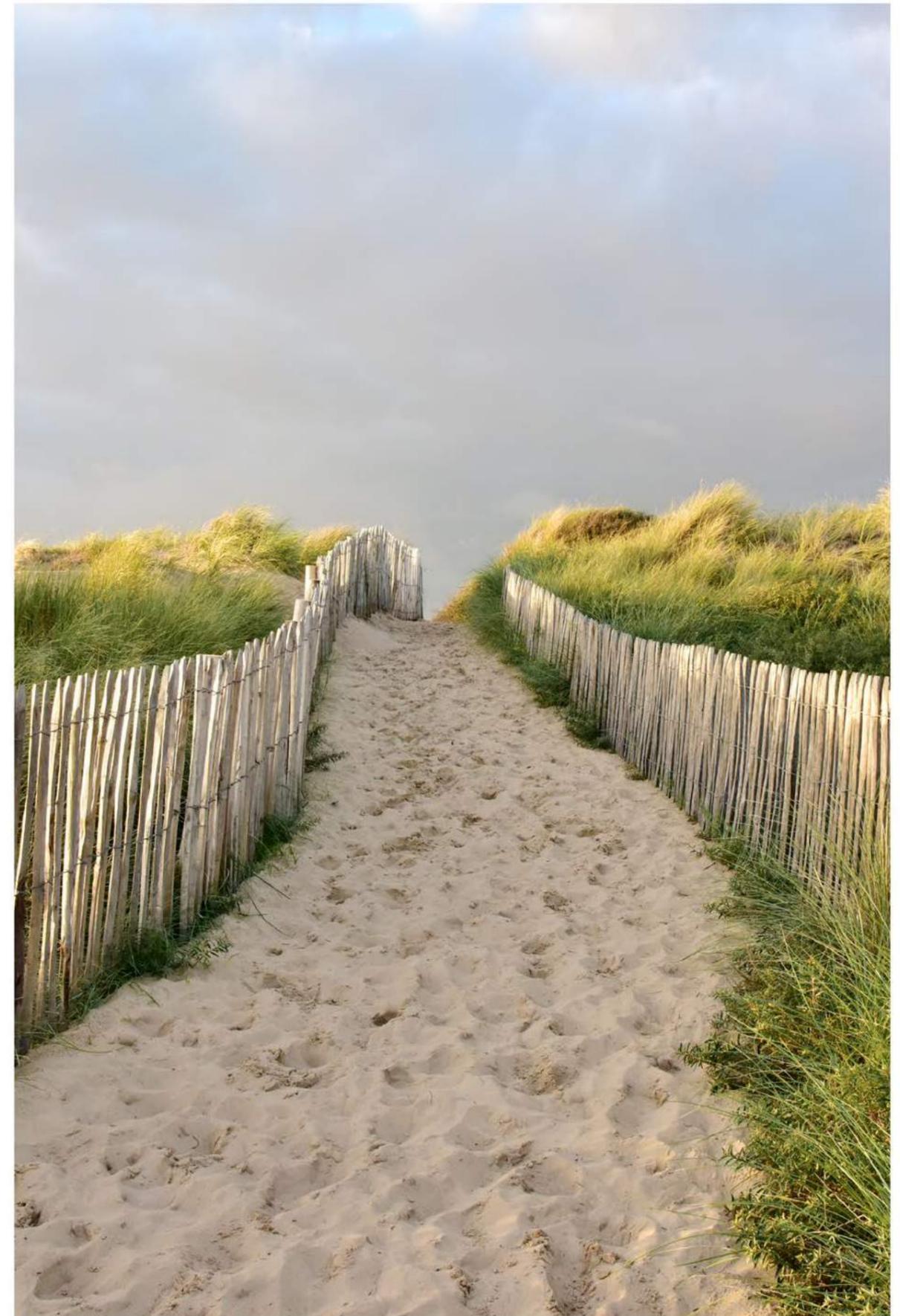
Les participants aux 4 ateliers, mis en œuvre pour le renouvellement du label Grand Site de France dès mars 2016, ont d'ailleurs souhaité que ce format de thématique transversale puisse **être pérennisé sur la période 2017-2023**.

Enfin **un dispositif sera créé**, dès 2017, pour mobiliser l'ensemble du **tissu associatif impliqué** dans la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps, dans les domaines culturel, de loisirs, d'économie et de tourisme, d'animation communal ou lié à l'éducation.

L'objectif sera de réunir une fois par an ce **Conseil Consultatif Associatif** pour échanger, s'écouter et prendre en compte mutuellement les besoins, les points d'alerte ou **le partage d'ambition collective du territoire**.



Michel Dagbert, Président du Département du Pas-de-Calais et Fabienne Buccio, Préfète du Pas-de-Calais autour de l'objet Label Grand Site de France.



Sur le sentier du renouvellement...

DOSSIER DE CANDIDATURE AU RENOUVELLEMENT
DU LABEL GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS, BLANC NEZ, GRIS NEZ.

Réalisé avec la participation des élus et techniciens des 23 partenaires de la Gouvernance
du label Grand Site de France Les Deux-Caps.

Directeur de la Publication : Michel Dagbert

Responsable de la Publication : Jean Paul Mortreux.

Coordination et mise en page : Eric Desauois et Vincent Bastien.

Secrétariat : Marie Pierre Condette et Brigitte Navez.

Crédits photographiques : Eric Desauois.

Crédits cartographiques : Pnr Cap & Marais d'Opale et Conseil Départemental du Pas-de-Calais.



Département du Pas-de-Calais - Direction Opération Grand site de France

Maison du site des Deux-Caps

Ferme d'Haringzelle - 62179 Audinghen

Tél : 03.21.21.62.22

www.lesdeuxcaps.fr

EDITION : MAI 2017

Les Deux-Caps

CAP BLANC-NEZ - CAP GRIS-NEZ
GRAND SITE DE FRANCE

DOSSIER DE CANDIDATURE AU RENOUVELLEMENT DU LABEL GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS BLANC-NEZ, GRIS-NEZ

Les Partenaires de la démarche Grand Site de France les Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez



et les huit Communes du Grand Site de France les Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez

WIMEREUX - AMBLETEUSE - AUDRESSELLES - AUDINGHEN
TARDINGHEN - WISSANT - ESCALLES - SANGATTE